

PAR COURRIEL

Le 3 avril 2025

DEMANDEUR

N/Réf. : 202502-64

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 23 février 2025 et précisée le 4 mars 2025.

La recherche a permis de repérer des documents concernant votre demande qui vous sont accessibles. Vous remarquerez que nous avons soustrait des renseignements, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), ci-après Loi sur l'accès. En effet, nous avons retranché les renseignements confidentiels au sens des articles 20, 22, 23, 24, 37, 48, 53 et 54 de cette loi.

La recherche a également permis de repérer des documents en lien avec votre demande. Toutefois, nous vous informons que ces documents ne sont pas accessibles suivant les articles 9 al. 2 et 34 de la Loi sur l'accès.

De plus, la recherche a permis de repérer d'autres documents en lien avec votre demande. Toutefois, nous vous informons que ces documents relèvent davantage de la compétence du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et du ministère de l'Économie,

de l'Innovation et de l'Énergie. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous devons vous référer à la personne responsable de l'accès au sein de ces organismes :

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Monsieur Martin Dorion

Responsable ministériel de l'accès aux documents

Édifice Marie Guyart, 29^e étage, boîte 13

675, boulevard René-Lévesque Est

Québec (Québec) G1R 5V7

acces@environnement.gouv.qc.ca

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Madame Geneviève Lachance

Secrétaire générale

710, place D'Youville, 6^e étage

Québec (Québec) G1R 4Y4

accesinformation@economie.gouv.qc.ca

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Thérault-Lemay

p. j. : 3

Bureau de coordination des droits

Comité directeur des sous-ministres

Vendredi 11 février 2022, de 14 h 30 à 16 h

Conférence virtuelle (Teams)

ORDRE DU JOUR

1. **Accueil** (M^{me} Marie-Josée Lizotte et M. Marc Croteau) - 5 min.
2. **Adoption de l'ordre du jour et du compte rendu de la rencontre du 4 juin** (M^{me} Lizotte) - 5 min.

Non-visé



4. **État d'avancement des chantiers** - 15 min.
 - **Optimisation des processus** (M. Bruno Gilbert)
 - **Tables interministérielles en région (TIR)** (M. Bruno Fournier)
 - **Guichet ministériel de diffusion et de gestion des droits** (M. Roch Gaudreau)
 - **Coordination gouvernementale des consultations autochtones** (M. Roch Gaudreau)
5. **Tour de table des initiatives du MFFP, du MELCC, du MEI et du MAMH en lien avec les objectifs du BCD** (Tous) - 15 min

Prochaine rencontre

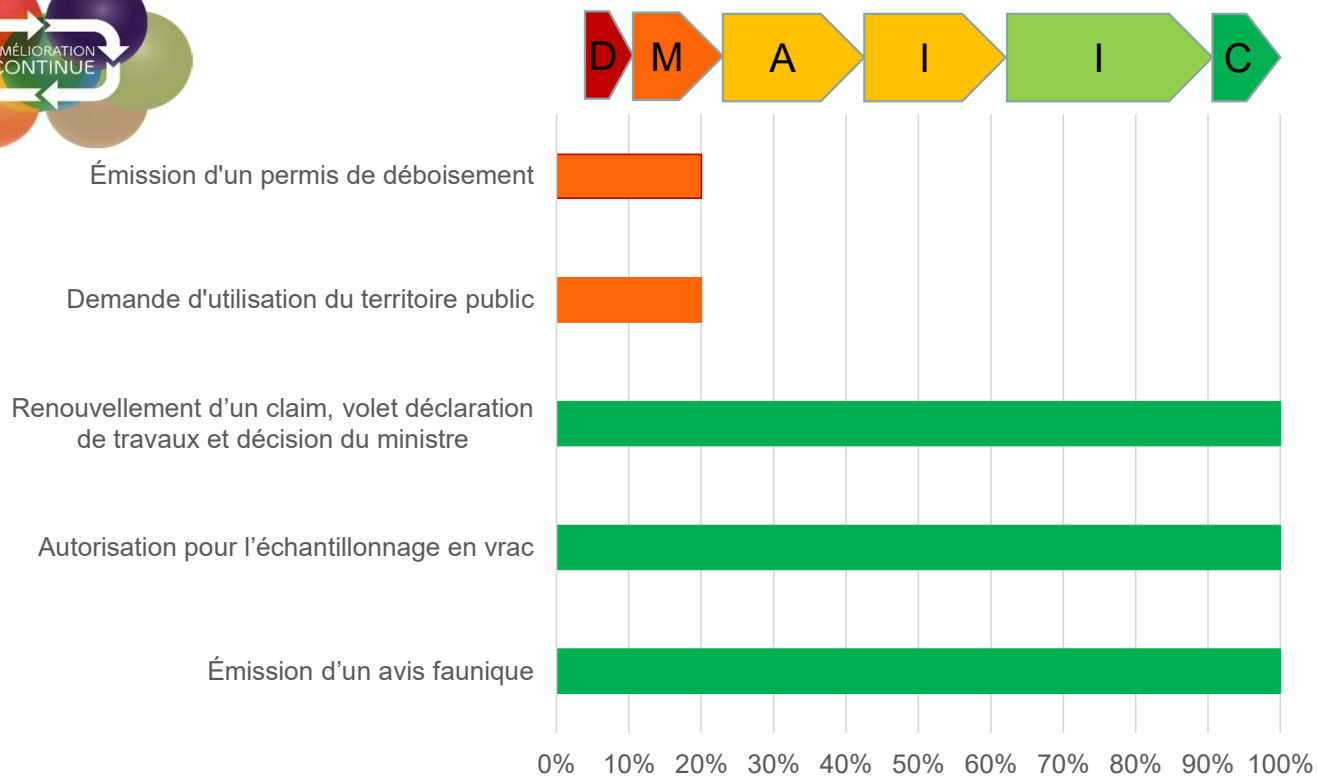


Direction de l'amélioration continue
et de l'innovation numérique

Optimisation des processus

Suivi des projets du BCD

2022-01-26



Suivi

Fin du diagnostic qualitatif

Mise à jour de la phase Mesurer

Projets complétés

Projet d'accompagnement :

Coordination gouvernementale de la consultation autochtone :
Accompagnement terminé



Projets en cours

Émission d'un permis de déboisement

- Les demandeurs de permis de déboisement, qui sont les citoyens, les entreprises et les organismes, s'adressent aux bureaux locaux relevant des directions régionales des forêts. Les responsables des permis d'interventions font l'analyse et consultent les usagers des forêts et les tiers gouvernementaux (autres MO) afin de prendre une décision quant à l'émission du permis demandé.

Mandat	Étapes franchies	Étapes à venir
Diagnostic d'opportunités d'amélioration basé sur une collecte d'informations qualitatives	• Phase Définir et Mesurer (voix du Leader et cartographie préliminaire, collecte de données) • Rencontres de voix de l'employé avec toutes les DGFo • Analyse des voix de l'employé et cartographie du processus pour chaque DGFo • Rencontre avec le secteur des mines pour recueillir leur perception du processus • Rencontre de présentation de la collecte de données qualitative au promoteur de projet	• Ajustement du plan de travail de la DCO avec les pistes d'opportunités Lean proposées suite à l'exercice des Voix des employés (diagnostic qualitatif) qui a confirmé les douleurs connues • Du fait de la réorganisation majeure en cours, la DCO va se concentrer sur la bonification des guides jusqu'à stabilisation de l'équipe avant de poursuivre les travaux d'optimisation • Évaluer la possibilité de bonifier ou remplacer le système informatique actuel qui génère de nombreux gaspillages – ajout du paiement en ligne • Formation ceinture blanche pour toute la DCO en janvier



Projets en cours

Prise en charge d'une demande d'utilisation du territoire public (3. droits fonciers)

- Les citoyens comme les entreprises doivent obtenir une autorisation, dans le respect des règles et des lois, pour utiliser le territoire public et ce, que ce soit pour des fins commerciales ou sans but lucratif. Comme la gestion du territoire public est sous la gouverne du MERN, c'est celui-ci qui émet les droits associés à l'achat ou la location des terres publiques. L'industrie minière est donc soumise à ce processus.

Mandat	Étapes franchies	Étapes à venir
Revoir le processus de prise en charge d'une demande d'utilisation du territoire (qui mène à un droit foncier) afin de réduire les délais de traitement, les délais d'attente, ainsi que les efforts du personnel en vue de contribuer à l'augmentation de l'efficience et de la fluidité du processus.	• Voix de l'industrie minière en juin 2021 • Ajustement de la démarche pour couvrir le processus 3 dans son entièreté • Ateliers de travail pour identifier des parcours adaptés et des Quickwins • Ateliers de travail pour convenir des grandes étapes pour les parcours POP-LAU, Location et Aliénation • Ateliers d'amélioration de l'étape recevabilité	• Poursuite de l'implantation des quickwins et des travaux sur le parcours POP-LAU • Documentation du parcours Transfert • Projet pilote d'optimisation du processus Location (à partir de février) • Ateliers de travail pour optimiser et documenter les parcours suite aux travaux du projet pilote (répétabilité/adaptation des solutions)



Projet terminé

(accompagnement de la DACIN terminé mais poursuite des démarches par le Secteur Mines)

Processus coordonné des consultations autochtones

- L'encadrement de l'activité minière ne touche pas que le secteur des mines au MERN ; il touche aussi le secteur du territoire et plusieurs ministères sont impliqués dans l'encadrement de l'activité minière, en particulier le MELCC et le MFFP, qui sont des émetteurs de droits. Le MCC peut aussi être impliqué dans un projet minier qui nécessite des travaux d'archéologie (permis de recherche archéologique).
- Le processus de consultations des communautés autochtones sous-entend la coordination de toutes les entités gouvernementales concernées, mais aucun processus de coordination interministérielle, permettant de limiter le nombre de consultations en lien avec un même projet minier, n'existe actuellement.

Mandat	Étapes franchies	Étapes à venir
Mettre en place un processus de coordination interministérielle pour la consultation autochtone en lien avec des demandes de droits, d'autorisations ou de permis nécessaires à la réalisation d'une activité minière	• Présentation du processus aux parties prenantes de chaque ministère pour commentaires • Finalisation du processus lors du comité du 18 février • Rédaction de la procédure • Finalisation du projet d'entente • Soumission des travaux au comité directeur	



Projets terminés

Renouvellement d'un claim, volet déclaration de travaux et décision du ministre

- Les titulaires de claims (seul titre minier d'exploration qui peut être délivré pour la recherche des substances minérales du domaine de l'État) doivent soumettre des rapports de travaux pour répondre aux exigences requises pour renouveler leur titre minier. Si une partie ou la totalité des travaux soumis ne répondent pas aux critères réglementaires, une décision du ministre est émise et envoyée au titulaire.

Résumé des mesures d'amélioration	Effets/bénéfices escomptés	Résultats obtenus en date du 2021-03-31
• Diminution du nombre d'étapes du processus (53 à 41) • Introduction d'une voie rapide « fast track » de traitement des déclarations de travaux • Implantation du formulaire en ligne pour la déclaration de travaux • Élimination des envois postaux à l'interne et des notes d'études destinées au client • Accélération du transfert des rapports à Géologie QC par l'utilisation d'un répertoire commun	• Diminution des délais de traitement d'une déclaration de travaux de 80 % pour les dossiers passant par la voie normale • Diminution des délais de traitement d'un projet de décision de plus de 50 %	• Le processus de traitement à l'interne pour la déclaration de travaux été optimisé et est opérationnel au sein des équipes



Projets terminés

Autorisation pour l'échantillonnage en vrac

- Il s'agit d'une étape reliée à la réalisation de travaux d'excavation et de décapage réalisés pour analyser la teneur en minéraux. Il est utilisé pour faire des déclarations fiables sur la qualité, l'état ou la composition d'une matière particulière. Dans le domaine minier, en vertu de l'article 69 de la Loi sur les mines, le promoteur a l'obligation d'obtenir l'autorisation d'analyse avant d'extraire l'échantillon en vrac. Ce droit est émis par le MERN.

Résumé des mesures d'amélioration	Effets/bénéfices escomptés	Résultats obtenus en date du 2021-03-31
• Centralisation des demandes à un seul point de chute • Élaboration et standardisation d'un seul formulaire • Élaboration d'outils anti-erreur dans le but d'obtenir des intrants de qualité • Clarification des rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes concernées • Renforcement des outils en place pour les demandes client	• Déchargement de l'étape goulot, qui contribue à accélérer le processus et réduire les temps d'attente pour le client • Réduction du délai administratif, imputable au MERN de 35% dans 75 % pour des cas	• Le processus est implanté à l'interne • La mise en vigueur effective de l'ensemble du processus est prévue d'ici la fin de 2021 avec la publication des documents (Guide, directive et formulaire de demande) • Depuis, une diminution de plus de 35 % du délai de traitement est constatée pour la seule demande reçue durant cette période. Le délai administratif imputable au MERN était de 27 jours calendrier (demande reçue le 18 décembre 2020/autorisation délivrée le 21 janvier 2021)



Projets terminés

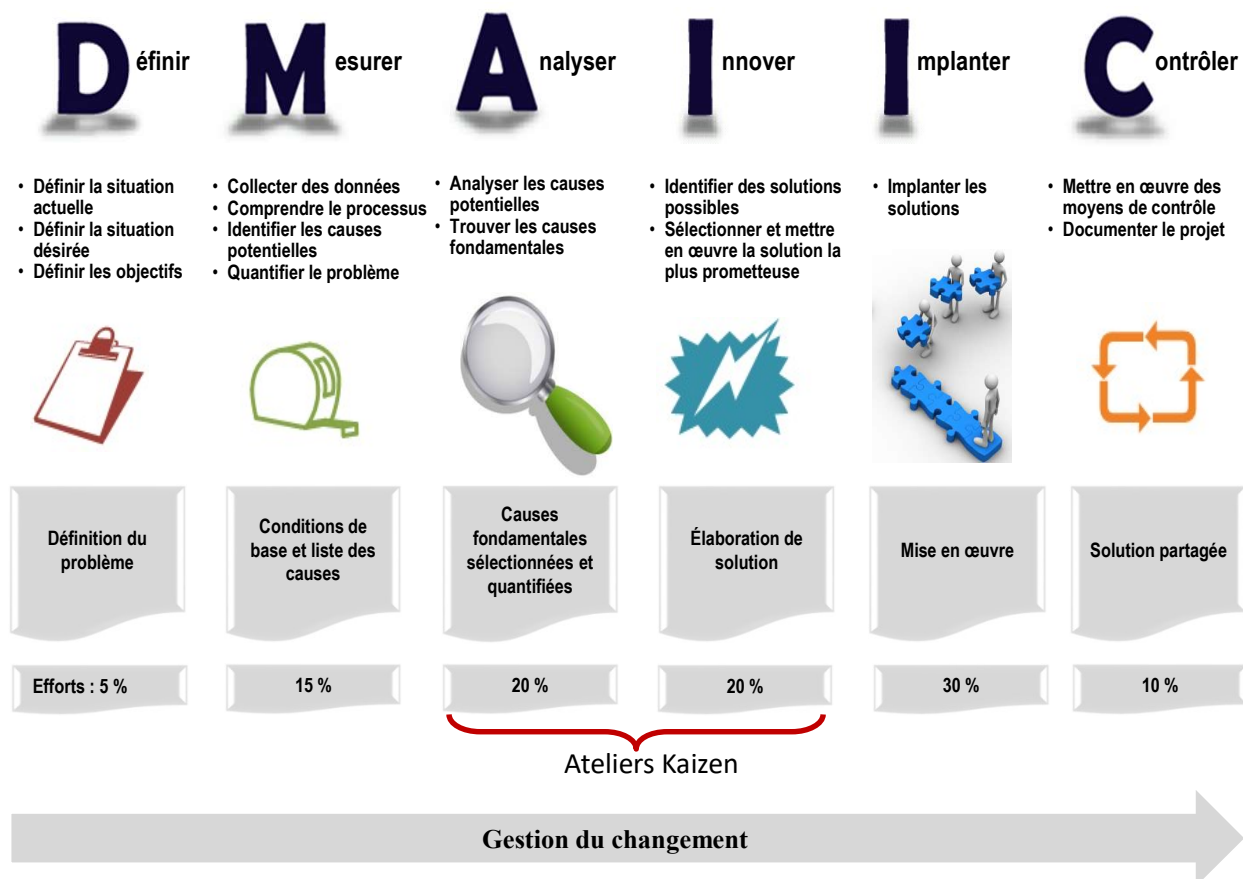
Émission d'un avis faunique

- Dans le cadre réglementaire (Loi sur la qualité de l'environnement et le règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets) l'élaboration de la position gouvernementale, permettant l'approbation de projets de grande envergure (ex : oléoduc, tramway, minière), relève du MELCC. Pour ce faire, le MELCC demande à plusieurs autres ministères de produire des avis, dont le MFFP. Ainsi, pour chaque projet assujéti à l'évaluation environnementale, le MFFP doit formuler un avis officiel. Ces avis du MFFP ont un impact déterminant sur l'approbation des projets par le gouvernement.

Résumé des mesures d'amélioration	Effets/bénéfices escomptés	Résultats obtenus en date du 2021-03-31
• Mise en place d'une grille de gestion de risques en amont du processus, permettant de traiter de 60 % à 70 % des demandes d'avis plus rapidement et de façon plus efficiente • Standardisation d'un processus harmonisé à l'échelle du Ministère, contribuant à augmenter la qualité des livrables et à réduire les allers-retours et la surcharge de travail du personnel	• Augmentation de la capacité des analystes d'environ 20 % • Réduction potentielle de 71 % du nombre de BT traités par le Bureau de la sous-ministre associée aux opérations régionales pour les demandes d'avis (passage de 140 à 40 BT en moyenne) • Réduction de plus de 20 % du délai de traitement	• La grille de gestion des risques a été revalidée et autorisée par le cabinet MFFP durant la période estivale • Le mécanisme de fast-track est rétabli et fonctionnel • Le pourcentage d'avancement du plan d'action est très élevé et en bonne voie d'être complété • La réduction du nombre de BT traités par le BSMAOR n'a pas été quantifiée pour l'instant, mais le nombre a diminué de manière significative pendant la période de mise en application du processus accéléré



DÉMARCHE DMAIIC



Tables interministérielles régionales

Matawinie – Nouveau Monde Graphite (DR-04-14)

art. 23-24

- Une importante mesure d'atténuation est associée au projet, soit le Plan d'intégration au territoire (PIT)- projet récréotouristique.
- 11 rencontres tenues jusqu'à ce jour;
- Dernière rencontre:
Date: le 7 décembre 2021
Objet:
 - Présentation d'un résumé du cheminement du projet minier de ses débuts jusqu'à aujourd'hui
 - art. 23-24
- Prochaine rencontre: à déterminer;
- 4 demandes de droits en cours traitement (2 MERN-SOR et 2 MERN-Mines);
- **Enjeu:** Le MERN est en attente d'informations art. 23-24

Tables interministérielles régionales

- **Odyssey – Mine Canadian Malartic (DR-08)**

art. 23-24

- 3 rencontres tenues jusqu'à ce jour;
- Dernière rencontre:
 - Date : 17 décembre 2020

art. 23-24

- Prochaine rencontre: en mars, date à déterminer;
- 4 demandes de droits en cours de traitement (2 MERN-SOR, 1 MERN-Mines et 1 MELCC);
- **Enjeu:** Aucun

Tables interministérielles régionales

- **Wasamac – Yamana Gold (DR-08)**

art. 23-24

- 4 rencontres tenues jusqu'à ce jour;
- Dernière rencontre:
 - Date : 12 janvier 2022
 - Objet : Mise à jour du projet, Programme d'exploration et étude de faisabilité à venir, relations avec le milieu et communautés autochtones ainsi que la vue d'ensemble des permis et autorisations
- Prochaine rencontre: à déterminer;
- 1 demande de droit en cours de traitement (1 MELCC);
- **Enjeu:** Aucun

Tables interministérielles régionales



- **Lamaque – Eldorado Gold (DR-08)**

art. 23-24

- 4 rencontres tenues jusqu'à ce jour;
- Dernière rencontre:
 - Date : 30 novembre 2021

art. 23-24

- Prochaine rencontre: à déterminer;
- 2 demandes de droits en cours de traitement (1 MERN-Mines et 1 MELCC);
- **Enjeu:** Aucun

Tables interministérielles régionales

Lac Guéret – Mason Graphite (DR-09)

art. 23-24

- 3 rencontres tenues jusqu'à ce jour;
- Dernière rencontre:
 - Date : 27 janvier 2021
 - Objet : Sensibilisation au promoteur sur l'importance de présenter des demandes complètes et finales pour éviter les interventions, les reprises d'analyse et de longs délais;
- Prochaine rencontre: à déterminer;
- 5 demandes de droits en cours de traitement (2 MERN-SOR, 2 MERN-Mines et 1 MELCC);
- **Enjeu** art. 37

Tables interministérielles régionales

Windfall – Minière Osisko (DR-10)

- art. 23-24
- 5 rencontres tenues jusqu'à ce jour;
- Dernière rencontre:
 - Date : 25 janvier 2022
 - Objet : Présentation de la mise à jour du projet Windfall.
- Prochaine rencontre: en juin, date à déterminer;
- 3 demandes de droits en cours de traitement (2 MERN-SOR et 1 COMEV);
- art. 23-24
- Envoie d'une lettre au conseil de la part du MELCC avec le MERN en c.c. mentionnant notamment qu'il en revient au Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COMEX) de procéder à l'analyse du milieu environnemental et social et de se prononcer sur la nécessité de tenir des consultations publiques.

Autres projets miniers accompagnés selon un modèle interministériel

9 Projets	Principaux enjeux
Horne 5 de Ressources Falco (DR-08)	art. 23-24
La Ronde de Agnico Eagle (DR-08)	art. 23-24
O'Brien de Radisson (DR-08)	art. 23-24
Dumont de Magneto Investments (DR-08)	art. 23-24
Fayolle de IAMGOLD (DR-08)	Le principal enjeu est lié à la capacité de certains ponts et la charge des camions. Des échanges se poursuivent entre la minière et le MTQ Cet élément représente un enjeu dans la stratégie de transport du minerai vers l'usine de Westwood.
Authier/LAN/Tansim de Sayona Québec (DR-08)	art. 23-24
Lac Bloom de Minerai de fer Québec (DR-09)	art. 23-24
Fenelon de Wallbridge Mining (DR-10)	art. 23-24
Casa Berardi de Hecla Québec (DR-10)	Le MFFP devait rencontrer la compagnie. Aucune rencontre interministérielle depuis octobre 2020. Aucune rencontre interministérielle depuis octobre 2020. Rencontre tenue en octobre 2020 concernant les baux existants. Aucune rencontre depuis.



Guichet ministériel de gestion et de diffusion des droits

État d'avancement Phase 1

Roch Gaudreau

Direction du développement et du contrôle de l'activité minière

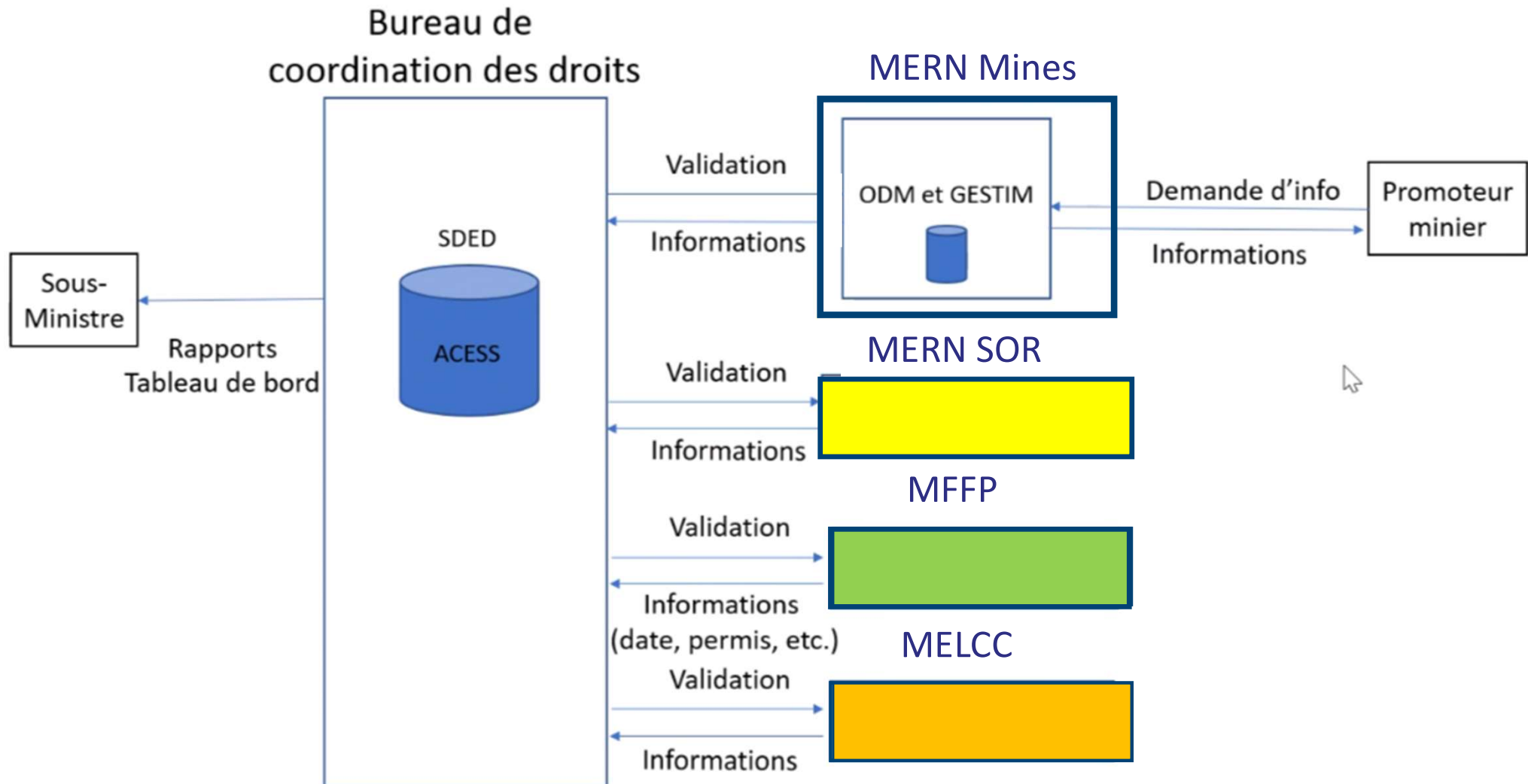
11 février 2022

Principaux objectifs d'affaires



- Faciliter l'accès à une information consolidée et aux données géolocalisées pertinentes pour le promoteur et les analystes;
- Optimiser les démarches du promoteur;
- Offrir aux employés (MERN et M/O) un ou des outils pour les appuyer dans leur travail et faciliter la coordination des actions entre les M/O concernés;
- Réduire les délais des traitements administratifs des demandes de droits, en offrant un meilleur suivi des délais.

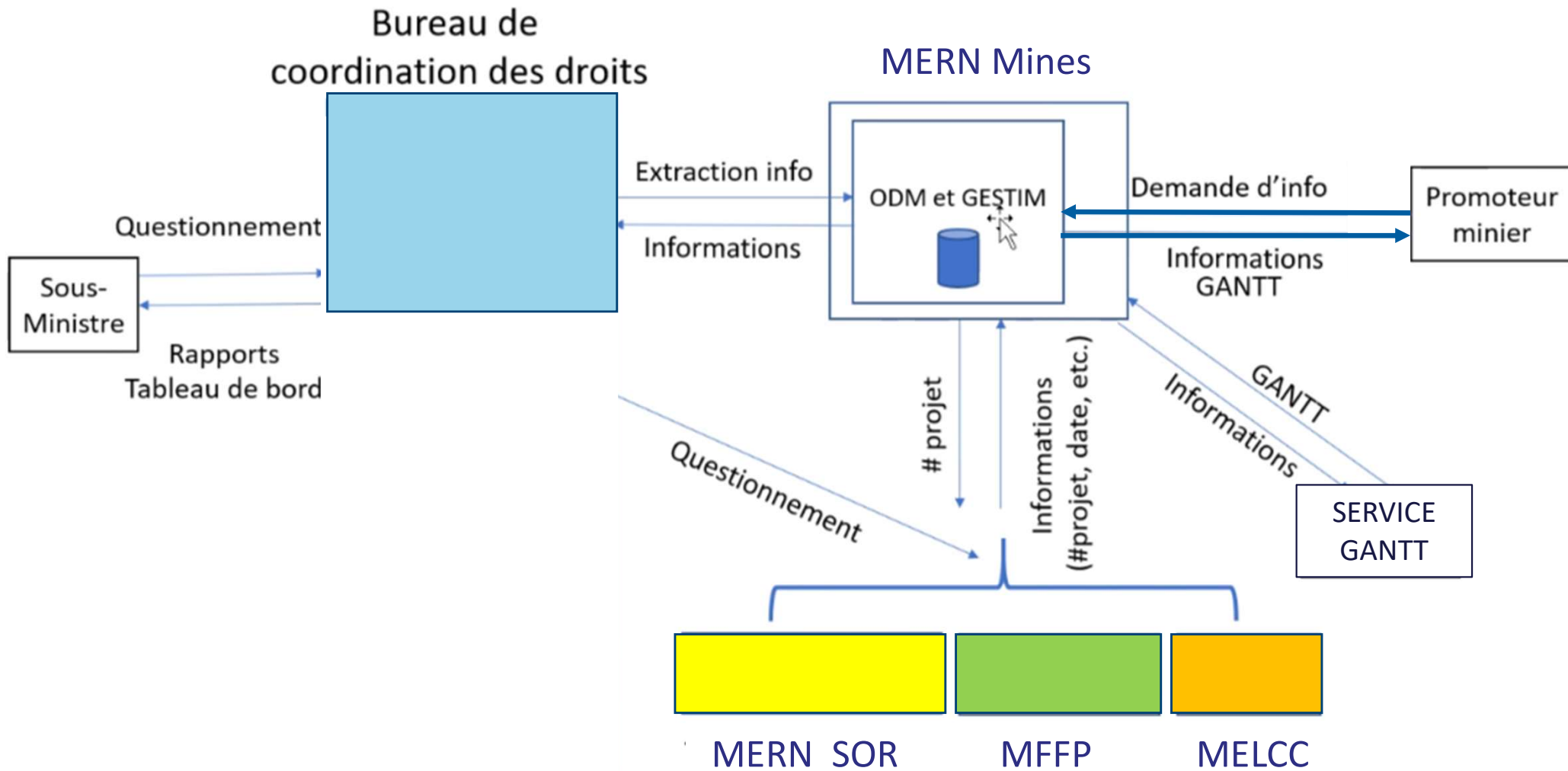
Situation interministérielle actuelle



Porté du projet (phase 1)

- Utiliser les actifs actuels du Secteur des mines pour le volet de la carte interactive
- Compléter l'offre de service Web-OGC de la carte interactive de GESTIM par des ententes administratives
- Intégrer la notion de propriété d'exploration et de projet minier dans le système ODM et dans GESTIM
- Procéder à la conversion des données du SDED vers ODM
- Développer les outils pour générer et alimenter un diagramme de Gantt pour chacun des projets miniers et d'exploration
- Production de rapports de suivi des dates et délais pour les droits, permis et autorisations encadrant l'activité minière
- Développer les outils de pilotage permettant de gérer les accès en regard des différents groupes d'utilisateurs

Orientation interministérielle



Résultats attendus



- ✓ Démarche du promoteur facilitée
- ✓ Analyse du projet plus simple et uniforme
- ✓ Soutien aux promoteurs amélioré
- ✓ Meilleure communication entre les intervenants



Faits saillants

Novembre 2021

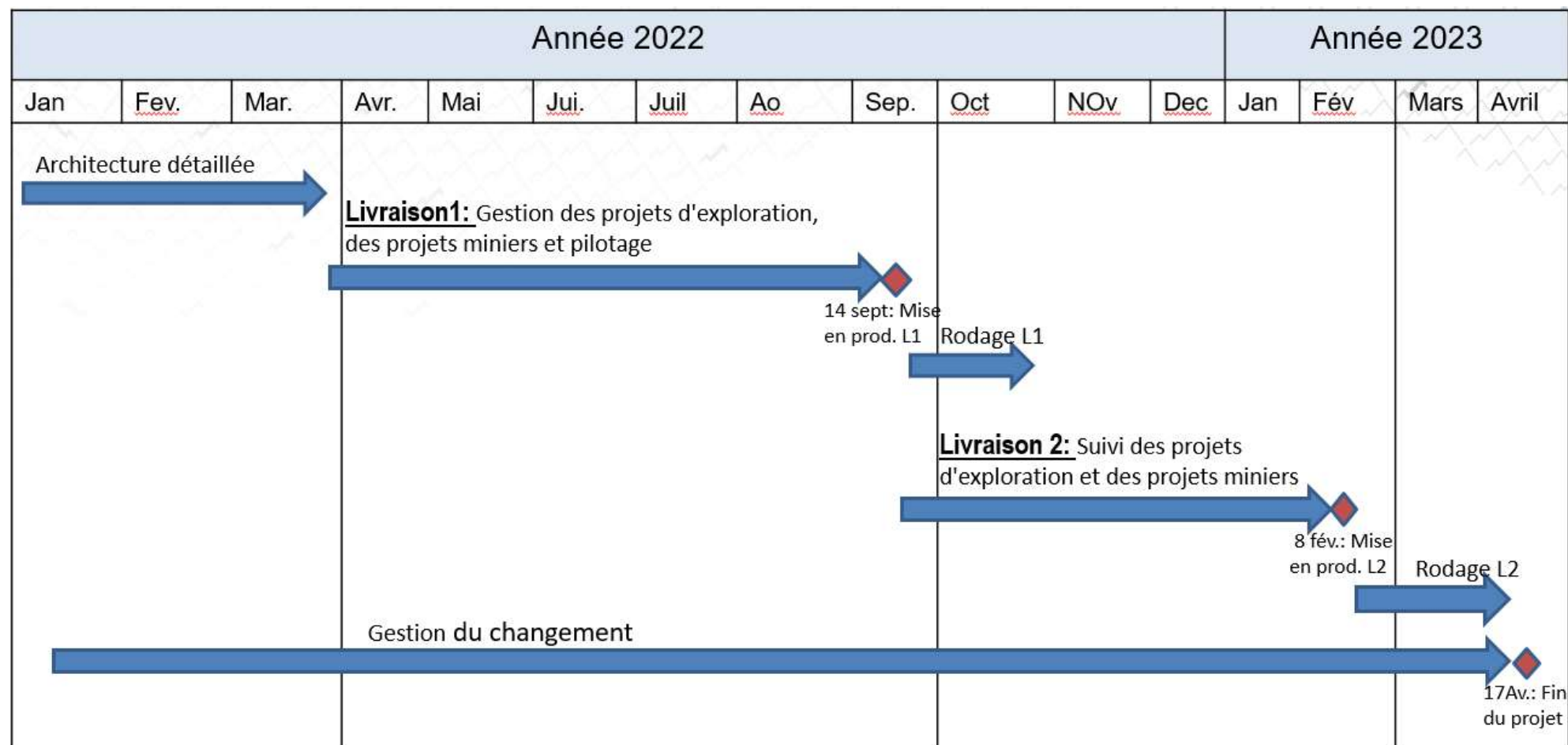
- Autorisation le 17 novembre 2021 de la phase d'exécution
 - ✓ Planification de réalisation sur 16 mois
- Suspension temporaire des travaux par le Dirigeant de l'information (enjeu de financement)
 - ✓ Durée de la suspension : 1 mois

Décembre 2021

- Reprise des travaux : L'enjeu de financement a été réglé par la priorisation du projet
 - ✓ Date de reprise des travaux : 17 décembre 2021
 - ✓ Date de fin révisée du projet : 17 avril 2023
- Début de la planification détaillée

Janvier-Février 2022

- Validations auprès des équipes TI du MELCC et du MFFP
- Finalisation du manuel d'organisation de projet
- Début de l'architecture détaillée



Guichet ministériel (phase à venir)

PHASE 2

- Développer le module commun de dépôt de documents et de demandes de droits, permis et autorisations connexes aux droits miniers
- Élargir la prestation électronique de service de GESTIM pour couvrir l'ensemble des droits, autorisations et obligations prévus à la Loi sur les mines et développer les unités de traitement requis dans ODM

- **Étapes**

- ✓ Demande de conception approuvée le 24 novembre 2021
- ✓ Transmission au Bureau de projet le 25 novembre 2021
- ✓ Présentement en analyse à la Direction de l'amélioration continue et innovation numérique

Bureau de coordination des droits
Rencontre du comité technique
27 janvier 2022 – 14 h à 15 h (Teams)

ORDRE DU JOUR

1. Accueil

2. Dossiers majeurs

2.1 Optimisation des processus (Bruno Gilbert)

2.2 Guichet ministériel (Roch Gaudreau)

2.3 Coordination des consultations autochtones (Roch Gaudreault)

2.4 Tables interrégionales (TIR) (Bruno Fournier)

3. Initiatives et enjeux ministériels

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
- Société du Plan Nord (SPN)

4. Rencontre comité directeur du 11 février

Non-visé

6. Prochaine rencontre

De : [Drouin, Katherine \(SG\)](#)
À : [Théroux-Lemay, Matilde \(SG\)](#)
Objet : APPRO TRES URGENT TR: Résultats du Bureau de coordination des droits
Date : 9 octobre 2024 07:58:00
Pièces jointes : [20241009_BCD PL63.docx](#)
Importance : Haute

Pour ton appro avant envoi à Virginie.

D'ici 10h svp pour qu'elle l'ait avant la reprise de la Commission.

Merci!

Katherine Drouin | Conseillère stratégique

Bureau de la sous-ministre et du secrétariat général

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Cellulaire : **art.53-54**

katherine.drouin@mrnf.gouv.qc.ca

De : Morency, Josée (BSMA-Mines)

Envoyé : 9 octobre 2024 07:48

À : Drouin, Katherine (SG)

Cc : Morissette, Ian (BSMA-Mines) ; Garon, Renée (DGGMM) ; Pelletier, Martin (DGAS)

Objet : Résultats du Bureau de coordination des droits

Intranet logo



Allo,

Lors de la séance de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles d'hier sur l'étude détaillée du projet de loi 63, le député Fortin de l'opposition indique que le Bureau de coordination des droits n'a rien donné.

Virginie a demandé : Est-ce qu'on a des données pour montrer les résultats du Bureau de coordination des droits?

Tu trouveras ci-joint une note préparée par l'équipe de la DGAS.

Je te laisse faire suivre à Virginie.

Merci!

Josée

De : Pelletier, Martin (DGAS) <Martin.Pelletier@mrnf.gouv.qc.ca>

Envoyé : 8 octobre 2024 19:09

À : Ste-Croix, Lucie (BSMATAS) <Lucie.Ste-Croix@mrnf.gouv.qc.ca>; Morency, Josée (BSMA-Mines) <Josee.Morency@mrnf.gouv.qc.ca>

Cc : Morissette, Ian (BSMA-Mines) <Ian.Morissette@mrnf.gouv.qc.ca>; Tremblay, Marc (BSMATAS) <Marc.Tremblay2@mrnf.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Résultats du Bureau de coordination des droits

Intranet logo



Effectivement, l'information présentée au RAG résume le tout de façon impact. J'ai inclus le texte

sous ma signature.

De plus, j'ai inclus une section de note d'info écrite cette année qui met l'emphasis sur les retombées du BCD.

En espérant le tout aidant, nous faire signe pour tout autre demande.

Martin Pelletier

Directeur général des affaires stratégiques
Secteur du territoire et des affaires stratégiques
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4^{ième} Avenue Ouest, bureau C-422.1

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418-627-6256, poste 704979

Cellulaire: art.53-54

martin.pelletier@mrnf.gouv.qc.ca

mrnf.gouv.qc.ca

Avec le BCD, le gouvernement veille à assurer une meilleure gestion des délais administratifs dans l'attribution des droits et autorisations, ainsi qu'à mieux coordonner et optimiser les processus de délivrance de ces droits et autorisations.

Des résultats probants en termes de réduction des délais de traitement des demandes de droits dans le domaine minier ont été constatés : – 34 % en 2020-2021, – 42 % en 2021-2022 et – 43 % en 2022-2023.

La mise en œuvre des quatre chantiers en lien avec le secteur d'affaires minier s'est poursuivie en 2023-2024, soit :

Tables interministérielles en région (6)

- 6 TIR ont la responsabilité d'offrir aux promoteurs un accompagnement coordonné et personnalisé en fonction du contexte et de l'évolution des projets;
- En 2023, un de ces projets s'est terminé avec la mise en production de la mine d'or Odyssey en Abitibi-Témiscamingue;
- 9 autres projets miniers bénéficient d'un accompagnement interministériel personnalisé. L'objectif vise à répondre, au mieux, aux besoins de ces promoteurs, notamment en ce qui a trait au respect des échéanciers pour leurs travaux. Les TIR coordonnent, selon une approche collaborative et technique, la délivrance des droits du Ministère, du MELCCFP et des autres ministères et organismes dans une perspective d'amélioration continue et de respect des obligations légales et réglementaires.

Optimisation des processus de délivrance des droits

4 projets d'optimisation de processus ont été réalisés jusqu'à maintenant, et un est toujours en cours :

- le renouvellement d'un claim, volet Déclaration de travaux et volet Décision du ministre (MRNF) (réalisé);
- l'échantillonnage en vrac (MRNF) (réalisé);
- la demande d'un avis faunique (MELCCFP) (réalisé);
- la demande de droits fonciers (MRNF) (réalisé);
- la délivrance d'un permis de déboisement (MRNF) (en cours).

Guichet de diffusion et de gestion des droits

Objectif : mettre en commun et diffuser l'information des secteurs et des ministères engagés dans l'attribution des droits, permis et autorisations nécessaires dans le contexte de la réalisation d'un projet minier.

Résultats attendus :

- Démarche du promoteur facilitée;
- Analyse du projet plus simple et uniforme;
- Soutien aux promoteurs amélioré;
- Meilleure communication entre les intervenants.

Coordination gouvernementale des consultations autochtones

Un protocole d'entente visant à assurer une coordination interministérielle pour la consultation des communautés autochtones pour l'accomplissement d'une activité minière a été convenu entre les ministères concernés en septembre 2022. Ce protocole permet d'effectuer simultanément, plutôt que successivement, des consultations à propos de plusieurs permis pour un même projet.

De : Morency, Josée (BSMA-Mines) <Josée.Morency@mrnf.gouv.qc.ca>

Envoyé : Tuesday, October 8, 2024 6:04:13 PM

À : Pelletier, Martin (DGAS) <Martin.Pelletier@mrnf.gouv.qc.ca>

Cc : Morissette, Ian (BSMA-Mines) <Ian.Morissette@mrnf.gouv.qc.ca>; Tremblay, Marc (BSMATAS) <Marc.Tremblay2@mrnf.gouv.qc.ca>

Objet : Résultats du Bureau de coordination des droits

Bonjour,

Lors de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles pour l'étude détaillée du projet de loi 63, le député Fortin de l'opposition indique que le Bureau de coordination des droits n'a rien donné.

Est-ce qu'on a des données pour montrer les résultats du Bureau de coordination des droits?

Merci de me revenir dans les meilleurs délais.

Bonne journée.

Josée Morency

Adjointe exécutive

Bureau du sous-ministre associé aux Mines

418-254-6745



Coordination interministérielle de la consultation autochtone

État de situation

Par : Roch Gaudreau

11 février 2022

Votre
gouvernement

Québec 

Faits saillants

- Le protocole d'entente interministériel sur la coordination de la consultation autochtone a fait l'objet d'ajustement à l'été 2021 suivant les commentaires du MFFP au comité de direction du projet de juin 2021.
- Des modifications ont été apportées afin que le MERN prenne en charge la coordination du processus étant donné que les projets visés sont essentiellement des projets miniers à l'étape de l'exploration.
- Suivant cette version modifiée du protocole, le MFFP a demandé un délai additionnel en septembre 2021 afin de consulter plus en détail les directions régionales et les unités de gestion de son réseau.
- Cette consultation a mis en évidence certains enjeux pour le MFFP.

Enjeux

- Malgré le fait que le processus a été élaboré et validé en comité de travail interministériel, sur une période de plus de 18 mois, le MFFP n'est plus à l'aise avec le processus de coordination proposé.
- Les principaux points -exprimés par MFFP sont :
 - ✓ Nécessité d'un protocole d'entente de niveau sous-ministériel
 - ✓ Maintien des relations entre le MFFP et les entreprises et respect des ententes
 - ✓ Les délais proposés dans la transmission des informations
 - ✓ La charge additionnelle du travail pour le personnel du MFFP.
 - ✓ Portée de l'entente, soumission de l'ensemble des demandes de permis

Recommandations

- Une rencontre a eu lieu le 17 janvier 2022 avec les représentants du MFFP afin de faire le point sur les commentaires et les enjeux du protocole d'entente proposé.
- Voici les recommandations sur les suites à donner au chantier de coordination de la consultation autochtone.

art.37



Recommandations



art.37



État d'avancement



- Les ateliers de travail au MERN sont en cours
- Des ajustements ont été apportés au projet d'entente pour répondre aux commentaires et recommandations du MFFP
- La version amendée sera transmise pour commentaires au MFFP la semaine prochaine
- La prochaine rencontre de gestionnaires entre le MERN et le MFFP est planifiée pour le 22 février
- Une rencontre du comité de direction élargie (MERN-MFFP-MELCC) suivra pour présenter les modifications apportées au projet d'entente et s'entendre sur les prochaines étapes

Bureau de coordination des droits

Note d'information

1. CONTEXTE

En novembre 2019, le gouvernement du Québec a lancé le Bureau de coordination des droits (BCD) pour le développement de projets miniers, une structure interministérielle copilotée par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et la Société du Plan Nord (voir structure de gouvernance en annexe 1).

Le BCD vise à réduire les délais d'attribution des droits (permis et autorisations) nécessaires à la réalisation d'un projet d'investissement majeur au Québec, et ce, sans compromettre les exigences légales et réglementaires.

Quatre chantiers ont été mis en œuvre :

- Les tables interministérielles en région (TIR), dont l'objectif est d'offrir un accompagnement coordonné et personnalisé aux promoteurs. En 2023-2024 :
 - 6 TIR ont la responsabilité d'offrir aux promoteurs un accompagnement coordonné et personnalisé en fonction du contexte et de l'évolution des projets;
 - En 2023, un de ces projets s'est terminé avec la mise en production de la mine d'or Odyssey en Abitibi-Témiscamingue;
 - 9 autres projets miniers bénéficient d'un accompagnement interministériel personnalisé. L'objectif vise à répondre, au mieux, aux besoins de ces promoteurs, notamment en ce qui a trait au respect des échéanciers pour leurs travaux. Les TIR coordonnent, selon une approche collaborative et technique, la délivrance des droits du Ministère, du MELCCFP et des autres ministères et organismes dans une perspective d'amélioration continue et de respect des obligations légales et réglementaires.
- L'optimisation des processus de délivrance des droits, permis et autorisations visant à éliminer les étapes à non-valeur ajoutée pour le client. 4 projets d'optimisation de processus ont été réalisés jusqu'à maintenant, et un est toujours en cours :
 - le renouvellement d'un claim, volet Déclaration de travaux et volet Décision du ministre (MRNF) (réalisé);
 - l'échantillonnage en vrac (MRNF) (réalisé);
 - la demande d'un avis faunique (MELCCFP) (réalisé);
 - la demande de droits fonciers (MRNF) (réalisé);
 - la délivrance d'un permis de déboisement (MRNF) (en cours).
- La création d'un guichet de prestation électronique de services dont l'objectif est d'offrir à la clientèle du domaine minier un guichet unique regroupant les services informationnels et transactionnels de tous les ministères engagés dans l'attribution des droits. Résultats attendus :
 - Démarche du promoteur facilitée;
 - Analyse du projet plus simple et uniforme;
 - Soutien aux promoteurs amélioré;
 - Meilleure communication entre les intervenants.

- La coordination des consultations autochtones visant à améliorer la coordination gouvernementale et éviter leur multiplication pour un même projet. Un protocole d'entente visant à assurer une coordination interministérielle pour la consultation des communautés autochtones pour l'accomplissement d'une activité minière a été convenu entre les ministères concernés en septembre 2022. Ce protocole permet d'effectuer simultanément, plutôt que successivement, des consultations à propos de plusieurs permis pour un même projet.

Non-visé



Bureau de coordination des droits

29 septembre de 10 h 00 à 11 h 00

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et tour de table
2. Genèse du BCD (M. Pelletier)
3. Accomplissements 2019-2022 (M. Pelletier)

Non-visé

5. Plan de travail 2022-2024 – projets miniers (M. Pelletier)
6. Portée gouvernementale du BCD (Tous)

De : [Paré, Marie-Hélène \(DGAS\)](#)
À : [Drouin, Katherine \(SG\)](#)
Objet : Plans ministériels d'allègement réglementaire et administratif
Date : 7 juin 2024 15:17:43
Pièces jointes : [1- Plan Reduction Delais MRNF Sept-2023.pdf](#)
[Plan réduction fardeau MERN MAJ juin 2022 V2.pdf](#)
[MFFP Plan de réduction du fardeau adm 2020-2025 V2 juin2022.docx](#)



Allo,

Voici les deux plans ministériels comme discuté :

- Plan de réduction des délais (mesure 47 du plan d'action gouv) : 17 mesures de réduction de délais de nos formalités existantes;

- **Non-visé** [Redacted text block]

[Redacted text block]

Marie-Hélène Paré

Adjointe exécutive

Direction générale des affaires stratégiques

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4^e Avenue Ouest, bureau C-422

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-6256 #703912

marie-helene.pare@mrnf.gouv.qc.ca

mrnf.gouv.qc.ca

**PLAN DE RÉDUCTION DES DÉLAIS
D'ÉMISSION DES PERMIS ET DES
AUTORISATIONS**

**Ministère des Ressources naturelles et
des Forêts**

31 mai 2022

Révisé le 13 septembre 2023

1. INTRODUCTION

Laisser à la discrétion du MO (ex. : contexte du dépôt du plan de réduction).

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en allègement réglementaire et administratif 2020-2025 (Plan d'action), le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) est concerné notamment par le chantier de la mesure 47, qui engage les ministères et organismes concernés par l'allègement réglementaire et administratif (ARA) à réviser leurs processus de mise en œuvre de la réglementation, dans la perspective de réduire les délais d'émission des permis et des autres autorisations.

En effet, pour les entreprises, la longueur des délais dans les interactions avec le gouvernement peut se traduire par la perte d'opportunités et de volume d'affaires. Il s'agit d'un constat ayant été plusieurs fois mentionné par les entreprises et leurs associations lors de la préparation du Plan d'action.

Pour répondre à cette obligation gouvernementale, le MRNF doit présenter notamment un plan de travail ministériel incluant les cibles de réduction des délais, les moyens et les mesures utilisés pour atteindre les cibles de réduction, de même qu'un échéancier des réalisations du plan de travail.

Tous les secteurs du MRNF ont participé à l'élaboration de ce plan ministériel de réduction des délais d'émission des permis et des autorisations.

En septembre 2023, une révision de ce plan a été effectuée afin de déposer un document cohérent avec la nouvelle structure du MRNF en vigueur depuis l'automne 2022.

2. NOMBRE DE PERMIS ET D'AUTORISATIONS

Inscrire le nombre de permis et d'autorisations à l'aide du tableau ci-dessous. Il s'agit d'obtenir une idée globale de l'univers touché.

Formalités	Nombre
Permis et autorisations	39

3. PLAN DE RÉDUCTION

Détailler le plan de réduction à l'aide du tableau ci-dessous.

Secteur des mines		
No	Formalité	Objectif
1	Obtention de claim Description : - Le claim confère à son titulaire le droit exclusif de chercher toutes les substances minérales du domaine de l'État, sauf quelques exceptions. - Le moyen accepté pour présenter un avis de désignation sur carte d'un claim est GESTIM. Mesure : - Le 15 février 2021, le Secteur des mines a mis en service le « Registraire électronique ». Il s'agit d'un nouveau module informatique qui s'inscrit dans le cadre de l'évolution continue des systèmes informatiques soutenant la gestion des droits miniers. - L'implantation du Registraire électronique a pour but d'automatiser le processus d'analyse et d'inscription de claims désignés sur carte. Il permet, en outre, de diminuer significativement les délais de traitement des demandes de claims. - Il y a un taux non négligeable de demandes de claims traitées à l'intérieur d'une journée. Ce taux devrait augmenter après cette première année de rodage. Commentaires : Le délai de 60 jours ouvrables dans 80 % des cas pour la délivrance d'un claim est inscrit à la Déclaration de services à la clientèle.	Délai actuel : 60 ☒ calendrier ☐ ouvrable ☐ travaillé Délai visé : 30* ☒ calendrier ☐ ouvrable Réduction : 30 ☒ calendrier ☐ ouvrable * Pour 80 % des cas de délivrance d'un claim.
2	Demande de renouvellement d'un bail non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface (BNE) Description : - Le bail non exclusif se termine le 31 mars de l'année qui suit celle où le certificat d'inscription est délivré. - La ministre le renouvelle, au plus dix fois, pour des périodes d'un an, pourvu que le locataire satisfasse aux conditions de renouvellement fixées par la loi. - La ministre peut prolonger le bail après le dixième renouvellement, pour des périodes d'un an. Mesure : - Modification de la Loi sur les mines afin de permettre l'octroi et le renouvellement d'un BNE pour des périodes d'un, deux ou trois ans (à venir). - Révision du processus afin d'optimiser les délais de traitement.	Délai actuel : 22 ☒ calendrier ☐ ouvrable ☐ travaillé Délai visé : 8 ☒ calendrier ☐ ouvrable Réduction : 14 ☒ calendrier ☐ ouvrable

	Commentaires : - Le délai de traitement d'une demande de renouvellement de BNE est calculé à partir de la réception d'une demande complète. - Ce délai n'inclut pas les demandes qui nécessitent que le MERN obtienne ou renouvelle le CA environnemental.	
--	--	--

Secteur du territoire et des affaires stratégiques

No	Formalité	Objectif
----	-----------	----------

Non-visé



Non-visé



Non-visé



Non-visé

10	Permis d'intervention forestière en vue d'activités minières Description : Pour réaliser, dans les forêts du domaine de l'État, les activités d'aménagement forestier énoncées à l'article 73 de la LADTF, il est nécessaire d'obtenir, au préalable, un permis d'intervention, dont le permis d'intervention forestière en vue d'activités minières. Mesure : Application d'une approche « Lean » afin d'améliorer le processus de délivrance des permis et l'amélioration des technologies employées. Il est prévu que ces mesures seront mises en place en 2024-2025.	Délai actuel : 10 ☐ calendrier ☒ ouvrable ☐ travaillé Délai visé : 8 ☐ calendrier ☒ ouvrable Réduction : 2 ☐ calendrier ☒ ouvrable
----	--	---

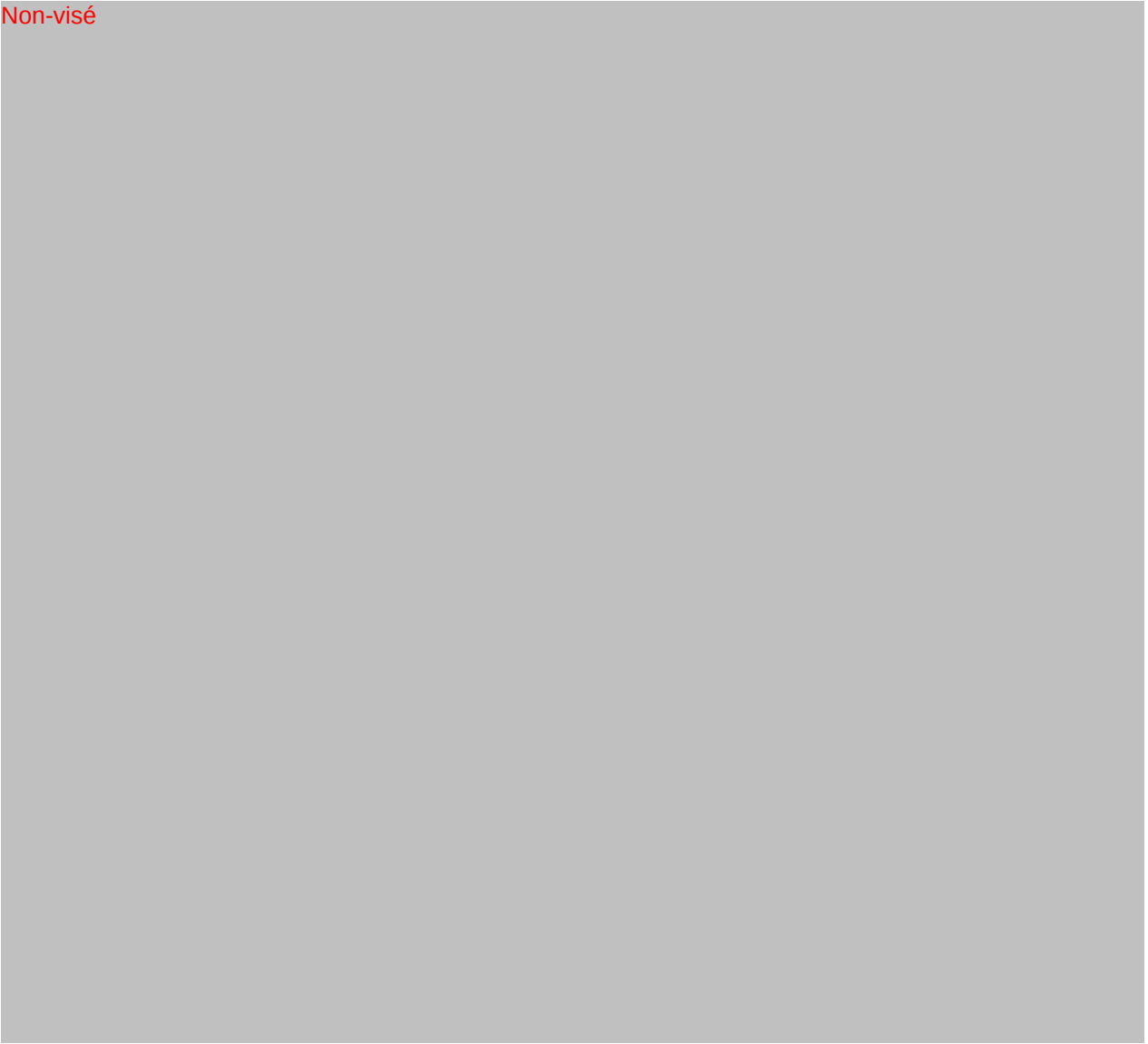
Non-visé

Non-visé

Non-visé



Non-visé



4. CONCLUSION

Le MRNF poursuit activement ses efforts dans le dossier de l'allègement réglementaire et administratif et est à l'écoute des préoccupations des intervenants de ses domaines d'affaires, comme en témoignent les 17 mesures de réduction des délais présentées dans ce plan.

Bureau de coordination des droits

Statutaire avec la sous-ministre

Vendredi 4 février 2022 - 14 h 30 à 15 h 20

ORDRE DU JOUR

1. Accueil (Martin Breault)

2. Bref état de situation des chantiers

- **2.1 Consultation autochtone** (Roch Gaudreault)
- **2.2 Guichet ministériel** (Roch Gaudreault)
- **2.3 TIR** (Bruno Fournier)
- **2.4 Optimisation** (Bruno Gilbert)

Non-visé



4. Présentation du tableau SDED

- Mise à jour du plan stratégique au 31 décembre (David Larochelle)

5. Préparation de la rencontre du comité directeur du 11 février (Martin Breault)

6. Briefing au cabinet 21 février (Martin Breault)

7. Prochaine rencontre (date à déterminer)



Guichet ministériel

État d'avancement

Phase 1-Carte interactive de diffusion des droits

4 février 2022

Par : Roch Gaudreau

Votre
gouvernement

Québec 

Faits saillants

Novembre 2021

- Autorisation le 17 novembre 2021 de la phase d'exécution
 - ✓ Planification de réalisation sur 16 mois
- Suspension temporaire des travaux par le Dirigeant de l'information (enjeu de financement)
 - ✓ Durée de la suspension : 1 mois

Décembre 2021

- Reprise des travaux : L'enjeu de financement a été réglé par la priorisation du projet
 - ✓ Date de reprise des travaux : 17 décembre 2021
 - ✓ Date de fin révisée du projet : 17 avril 2023
- Début de la planification détaillée

Janvier-Février 2022

- Validations auprès des équipes TI du MELCC et du MFFP
- Finalisation du manuel d'organisation de projet
- Début de l'architecture détaillée

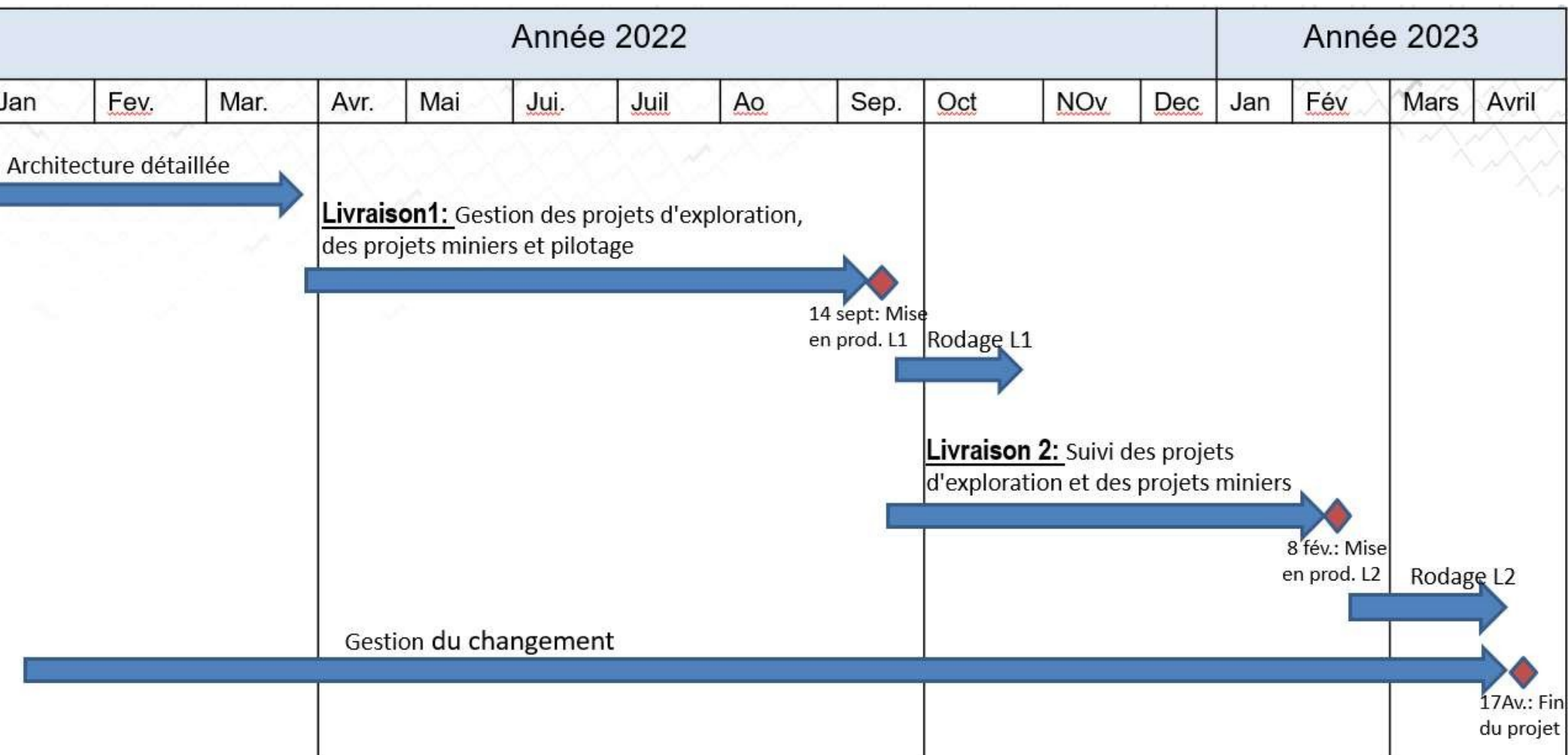


Budget et échéancier

Projet	Groupe	Anomalies	JP_Réel	Cout_Réel	JP_RàF	Cout_RàF	JP_Révisé	Cout_Révisé	JP_Planifié	Cout_Planifié
Carte interactive de diffusion des droits (Progr Bur coord droits) - Exécution	2021	0	art. 22							
	2022	0								
	2023	0								
		0								

Suite à une correction à la hausse du nombre d'unités de traitements à développer après le dépôt du dossier d'affaire, le budget (effort) autorisé est différent du budget (effort) estimé.

	DA	post DA	Écart
Effort (jrs/p)	art. 22		
Budget (\$)			



Phase 2 du Guichet ministériel



Portée

- Élargir la prestation électronique de service de GESTIM
- Se doter d'un entrepôt de documents centralisé

Étapes

- ✓ Demande de conception approuvée le 24 novembre 2021
- ✓ Transmission au Bureau de projet le 25 novembre 2021
- ✓ Présentement en analyse à la DACIN



Bureau de coordination des droits

Présentation à la sous-ministre

21 septembre 2022

Bureau de coordination des droits

Rencontre du comité directeur des sous-ministres le 11 février 2022

Rappel des décisions

- Les membres confirment le maintien de la portée gouvernementale du projet et de s'assurer d'avoir en place une gouvernance en conséquence.
- Actualiser le mandat du comité technique et rehausser le niveau du comité technique pour qu'il soit composé de directeurs généraux.
- Intégrer au BCD de nouveaux projets industriels qui ne visent pas le développement minier, afin de favoriser la participation active des cinq ministères dans la démarche gouvernementale. Le MEI soumettra des propositions dans le contexte de la stratégie batterie.

Suivi

- **art. 20**
- Orientations pour le BCD pour l'automne :
 - Garder le BCD dans sa forme actuelle (piloté par le MERN avec comme centre d'intérêt les émissions de droits miniers) ou suivre les recommandations du rapport d'évaluation et mandater d'autres ministères pour avoir une vision gouvernementale du projet.
 - Incorporer la filière batterie ou regarder d'autres options.
 - Raviver le niveau d'importance (projet gouvernemental) du BCD dans chaque ministère impliqué et que cette information circule du niveau des sous-ministres aux SMA puis aux directeurs généraux (DG) qui siègent sur le comité technique.
 - Mandats pour le comité technique, des discussions bilatérales ont eu lieu et une rencontre avec les nouveaux DG aura lieu le 29 septembre.

Bureau de coordination des droits

3

Résumé en date du 21 septembre

- Deux processus sont en cours d'optimisation et le Secteur des mines est en processus pour optimiser le renouvellement des claims (début janvier 2023).
 - Rencontre de la DACIN et des unités clientes pour clarifier les responsabilités de chacune des parties prenantes.
- Six projets miniers bénéficient des TIR et le MERN offre un accompagnement interministériel personnalisé pour neuf autres projets (total 15).
- La phase 1 du Guichet ministériel est maintenant en exécution avec une livraison prévue pour le printemps 2023 et la phase 2 est maintenant à l'étape du dossier d'opportunité à la DGRI.
- Un protocole d'entente pour la coordination interministérielle des consultations autochtones a été signé entre le MELCC, le MFFP et le MERN en septembre 2022.
- Rapport d'évaluation final sur le BCD approuvé le 25 juillet 2022 :
 - Le BCD est à élaborer un plan d'action pour donner suite aux recommandations.
- Réductions notables dans les délais d'autorisation pour les projets miniers :
 - - **42 %**, alors que la cible du Plan stratégique est de – 20 % (2021-2022).

Quatre grands chantiers en cours



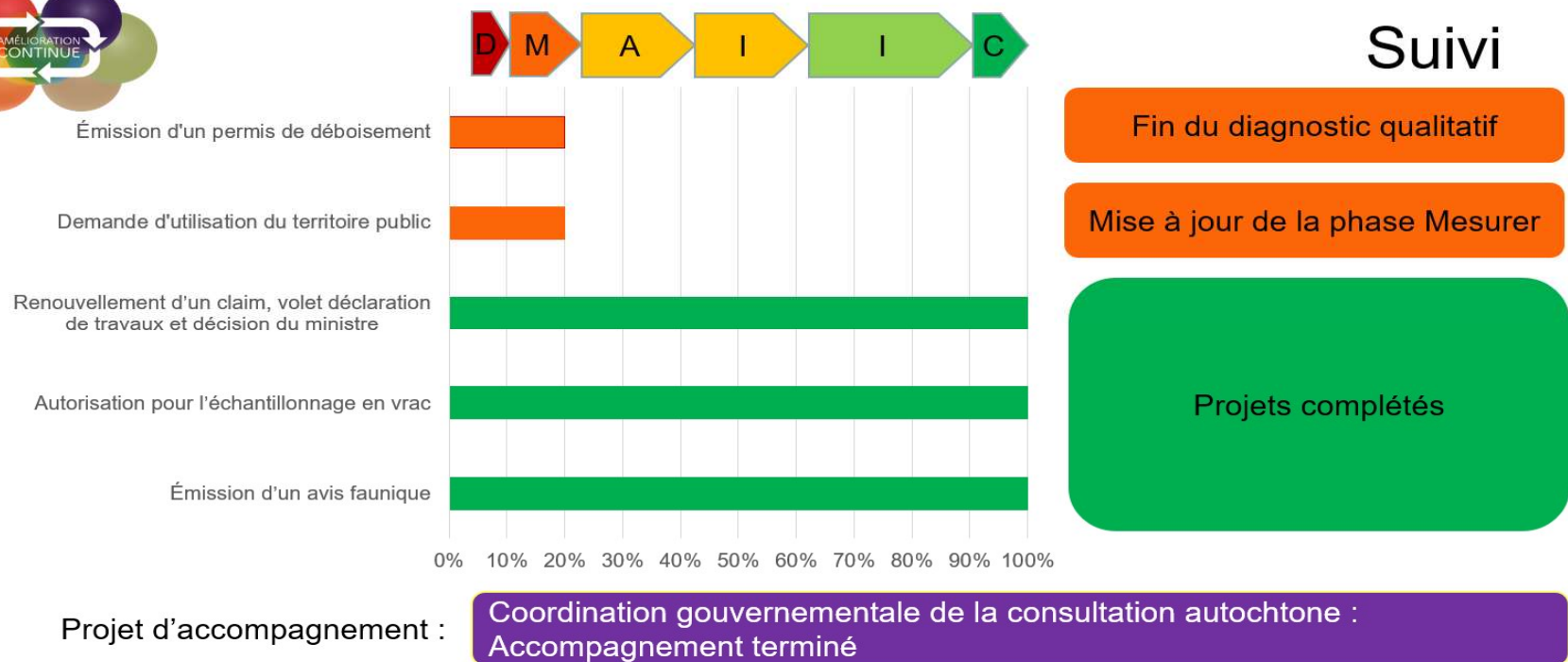
4

1. Optimisation des processus (LEAN)
2. Tables interministérielles en région
3. Guichet ministériel de diffusion et de gestion des droits (prestation électronique de services)
4. Coordination interministérielle des consultations autochtones

Optimisation des processus (LEAN)

Projets MERN et MFFP

La vue d'ensemble



Projets en cours



Émission d'un permis de déboisement

- Les demandeurs de permis de déboisement, qui sont les citoyens, les entreprises et les organismes, s'adressent aux bureaux locaux relevant des directions régionales des forêts. Les responsables des permis d'interventions font l'analyse et consultent les usagers des forêts et les tiers gouvernementaux (autres MO) afin de prendre une décision quant à l'émission du permis demandé.

Mandat	Étapes franchies	Étapes à venir
Diagnostic d'opportunités d'amélioration basé sur une collecte d'informations qualitatives	• Phase Définir et Mesurer (voix du Leader et cartographie préliminaire, collecte de données). • Rencontres de voix de l'employé avec toutes les DGFo. • Analyse des voix de l'employé et cartographie du processus pour chaque DGFo. • Rencontre avec le Secteur des mines pour recueillir leur perception du processus. • Rencontre de présentation de la collecte de données qualitative au promoteur de projet.	• Ajustement du plan de travail de la DCO avec les pistes d'opportunités Lean proposées suite à l'exercice des Voix des employés (diagnostic qualitatif) qui a confirmé les douleurs connues. • Du fait de la réorganisation majeure en cours, la DCO va se concentrer sur la bonification des guides jusqu'à stabilisation de l'équipe avant de poursuivre les travaux d'optimisation. • Évaluer la possibilité de bonifier ou remplacer le système informatique actuel qui génère de nombreux gaspillages – ajout du paiement en ligne. • Formation ceinture blanche pour toute la DCO en janvier.

Projets en cours

Prise en charge d’une demande d’utilisation du territoire public (3. droits fonciers)

- Les citoyens comme les entreprises doivent obtenir une autorisation, dans le respect des règles et des lois, pour utiliser le territoire public, et ce, que ce soit pour des fins commerciales ou sans but lucratif. Comme la gestion du territoire public est sous la gouverne du MERN, c'est celui-ci qui émet les droits associés à l'achat ou la location des terres publiques. L'industrie minière est donc soumise à ce processus.

Mandat	Étapes franchies	Étapes à venir
Revoir le processus de prise en charge d’une demande d’utilisation du territoire (qui mène à un droit foncier) afin de réduire les délais de traitement, les délais d’attente, ainsi que les efforts du personnel en vue de contribuer à l’augmentation de l’efficience et de la fluidité du processus.	- Voix de l’industrie minière en juin 2021. - Ajustement de la démarche pour couvrir le processus 3 dans son entièreté. - Ateliers de travail pour identifier des parcours adaptés et des Quickwins . - Ateliers de travail pour convenir des grandes étapes pour les parcours POP-LAU, Location et Aliénation. - Implantation des Quickwins et décentralisation en DR du traitement des POP.	- Monitoring des changements implantés. - Décentralisation du traitement des LAU - Projet pilote d’optimisation du processus Location. - Ateliers de travail pour optimiser et documenter les parcours suite aux travaux du projet pilote (répétabilité/adaptation des solutions).

Projet terminé

(Accompagnement de la DACIN terminé mais poursuite des démarches par le Secteur des mines)

Coordination interministérielle des consultations autochtones

- L'encadrement de l'activité minière ne touche pas que le Secteur des mines au MERN; il touche aussi le secteur des opérations régionales et plusieurs ministères sont impliqués dans l'encadrement de l'activité minière, en particulier le MELCC et le MFFP, qui sont des émetteurs de droits.
- Une entente interministérielle permettrait de mettre en place un processus de coordination des consultations autochtones pour les projets qui n'entrent pas dans la coordination du MELCC dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en territoire conventionné ou dans le Québec méridional.

Mandat	Étapes franchies	Étapes à venir
Mettre en place un processus de coordination interministérielle pour la consultation autochtone en lien avec des demandes de droits, d'autorisations ou de permis nécessaires à la réalisation d'une activité minière.	• Présentation d'un projet d'entente, incluant un processus de coordination, aux parties prenantes de chaque ministère pour commentaires. • Discussions avec le MFFP pour convenir de certaines modifications au projet et présentation de la nouvelle version de l'entente au MELCC. • Signature du protocole d'entente en septembre 2022.	• Mise en œuvre du protocole d'entente.

2 - Tables interministérielles en région

Six projets (TIR) - Quatre régions

Projets (6 tables)	Entreprise	Région	Ressources
<u>Lac Windfall</u>	<u>Osisko</u>	Nord-du-Québec	Or
<u>Odyssey – East Malartic</u>	Partenariat Canadian Malartic	Abitibi-Témiscamingue	Or
<u>Wasamac</u>	Yamana Gold	Abitibi-Témiscamingue	Or
<u>Lamaque</u>	Eldorado Gold	Abitibi-Témiscamingue	Or
<u>Matawinie</u>	Nouveau monde Graphite	Lanaudière	Graphite
<u>Lac Guéret</u>	<u>Mason Graphite</u>	Côte-Nord	Graphite

Autres projets accompagnés selon un modèle interministériel :

Nord-du-Québec	Abitibi-Témiscamingue	Côte-Nord
Fénelon - Wallbridge Mining	Horne 5 – Ressource Falco	Lac Bloom – Minerai de Fer Québec
Casa Berardi – Hécla Québec	LaRonde – Agnico Eagle	
	O’Brien - Radisson	
	Dumont – Magneto Investments	
	Fayolle - IAMGOLD	
	Tansim – Sayona Québec	

Tables interministérielles régionales

Matawinie — Nouveau Monde Graphite (DR-04-14)

- art. 23-24 [redacted] une importante mesure d'atténuation est associée au projet, soit le Plan d'intégration au territoire (PIT) — projet récréotouristique.
- 12 rencontres tenues jusqu'à ce jour.
- Dernière rencontre :
 - Date : le 10 mars 2022;
 - Objet : Répondre aux questions du promoteur (MERN et autres ministères et organismes) et mise à jour du GANTT par le promoteur pour ces travaux liés au PIT.
- Prochaine rencontre : 27 septembre avec le MEI
- Quatre demandes de droits en cours traitement (deux MERN-SOR et deux MERN-Mines).

Enjeux :

• art. 23-24 [redacted]

• art. 23-24 [redacted]

Tables interministérielles régionales

Odyssey – Mine Canadian Malartic (DR-08)

art. 23-24

- 4 rencontres tenues jusqu'à ce jour.
- Dernière rencontre :
 - Date : 6 avril 2022;
 - Objet : Mise à jour du projet et état d'avancement de certains travaux. Présentation de la nouvelle équipe du projet.
- Prochaine rencontre : en septembre 2022, date à déterminer.
- Six demandes de droits en cours de traitement (trois MERN-SOR, deux MERN-Mines et une MELCC).

Enjeu : Aucun.

Tables interministérielles régionales

Wasamac – Yamana Gold (DR-08)

art. 23-24

- Cinq rencontres tenues jusqu'à ce jour.
- Dernière rencontre :
 - Date : 12 avril 2022;
 - Objet : Mise à jour du projet, favoriser des échanges concernant les demandes à présenter et surtout celles destinées aux évaluations environnementales et à la DR du MELCC;
 - Prochaine rencontre : à déterminer.
- Une demande de droit en cours de traitement (1 MELCC).

Enjeu : Aucun.

Tables interministérielles régionales

Lamaque – Eldorado Gold (DR-08)

art. 23-24

- Quatre rencontres tenues jusqu'à ce jour.
- Dernière rencontre :
 - Date : 30 novembre 2021;
 - art. 23-24
- Prochaine rencontre: à déterminer.
- Deux demandes de droits en cours de traitement (1 MERN-Mines et 1 MELCC).

Enjeu : Aucun.

Tables interministérielles régionales

14

Lac Guéret – Mason Graphite (MG) (Direction régionale de la Côte-Nord)

- art. 23-24
- art. 23-24
- art. 23-24
- 3 rencontres tenues jusqu'à ce jour.
- Dernière rencontre :
 - Date : 27 janvier 2021, mais suivis réguliers avec le promoteur (exemple juin 2022, septembre 2022);
 - Objet : Sensibilisation au promoteur sur l'importance de présenter des demandes complètes et finales pour éviter les interventions, les reprises d'analyse et de longs délais.
- Prochaine rencontre: à déterminer selon l'étude de faisabilité.
- 5 demandes de droits en cours de traitement (3 MERN-SOR, 2 MERN-Mines, 1 MFFP et 1 MELCC).

Enjeux:

- art. 23-24
- Si l'étude est concluante; ce sera un tout autre projet qui nécessitera la mise en place d'une nouvelle TIR et des modifications ou de nouvelles demandes auprès des M/O concernés.
- Si l'étude est non concluante, une analyse sera faite afin de déterminer si le projet actuel se poursuit ou non. art. 23-24
- art. 23-24

Tables interministérielles régionales

Windfall – Minière Osisko (DR-10)

art. 23-24

15

- 6 rencontres tenues jusqu'à ce jour.
- Dernière rencontre :
 - Date : 25 mai 2022;
 - Objet : Présentation des nouveaux représentants de la minière Osisko et la mise à jour du projet Windfall.
- Prochaine rencontre: 28 septembre 2022.
- 3 demandes de droits en cours de traitement (2 MERN-SOR, et 1 MELCC).

Tables interministérielles régionales

Windfall – Minière Osisko (DR-10)

Enjeux :

- art. 23-24 [redacted]
 - Une analyse pour développer un nouveau tracé en partance d'un poste au nord vers le site Windfall sera faite;
 - L'objectif est d'éviter que le tracé de la ligne ne soit dans les aires de trappe de la communauté anishnabe de Lac Simon. Ces derniers sont défavorables au projet Windfall.

• art. 48 [redacted]

3 - Guichet ministériel de diffusion et de gestion de droits

17

Résultats attendus :

- Démarche du promoteur facilitée;
- Analyse du projet plus simple et uniforme;
- Soutien aux promoteurs amélioré;
- Meilleure communication entre les intervenants

Portée du projet de la phase 1

- Utiliser les actifs actuels du Secteur des mines pour le volet de la carte interactive.
- Compléter l'offre de service Web-OGC de la carte interactive de GESTIM par des ententes administratives.
- Intégrer la notion de propriété d'exploration et de projet minier dans le système ODM et dans GESTIM.
- Procéder à la conversion des données du SDED vers ODM.
- Développer les outils pour générer et alimenter un diagramme de Gantt du cadre normatif, incluant les consultations autochtones, pour chacun des projets miniers et d'exploration.
- Production de rapports de suivi des dates et délais pour les droits, permis et autorisations encadrant l'activité minière.
- Développer les outils de pilotage permettant de gérer les accès en regard des différents groupes d'utilisateurs.

18

Faits saillants de la phase 1



Novembre-Décembre 2021

- Autorisation le 17 novembre 2021 de la phase d'exécution :
 - ✓ Planification de réalisation sur 16 mois.
- Suspension temporaire des travaux par le Dirigeant de l'information (1 mois).
- Reprise des travaux le 17 décembre 2021 :
 - ✓ Date de fin révisée du projet : 17 avril 2023.
- Début de la planification détaillée.

Janvier-Mars 2022

- Validations technologiques auprès des équipes TI du MELCC et du MFFP.
- Approbation du manuel d'organisation de projet.
- Approbation de l'architecture technologique.

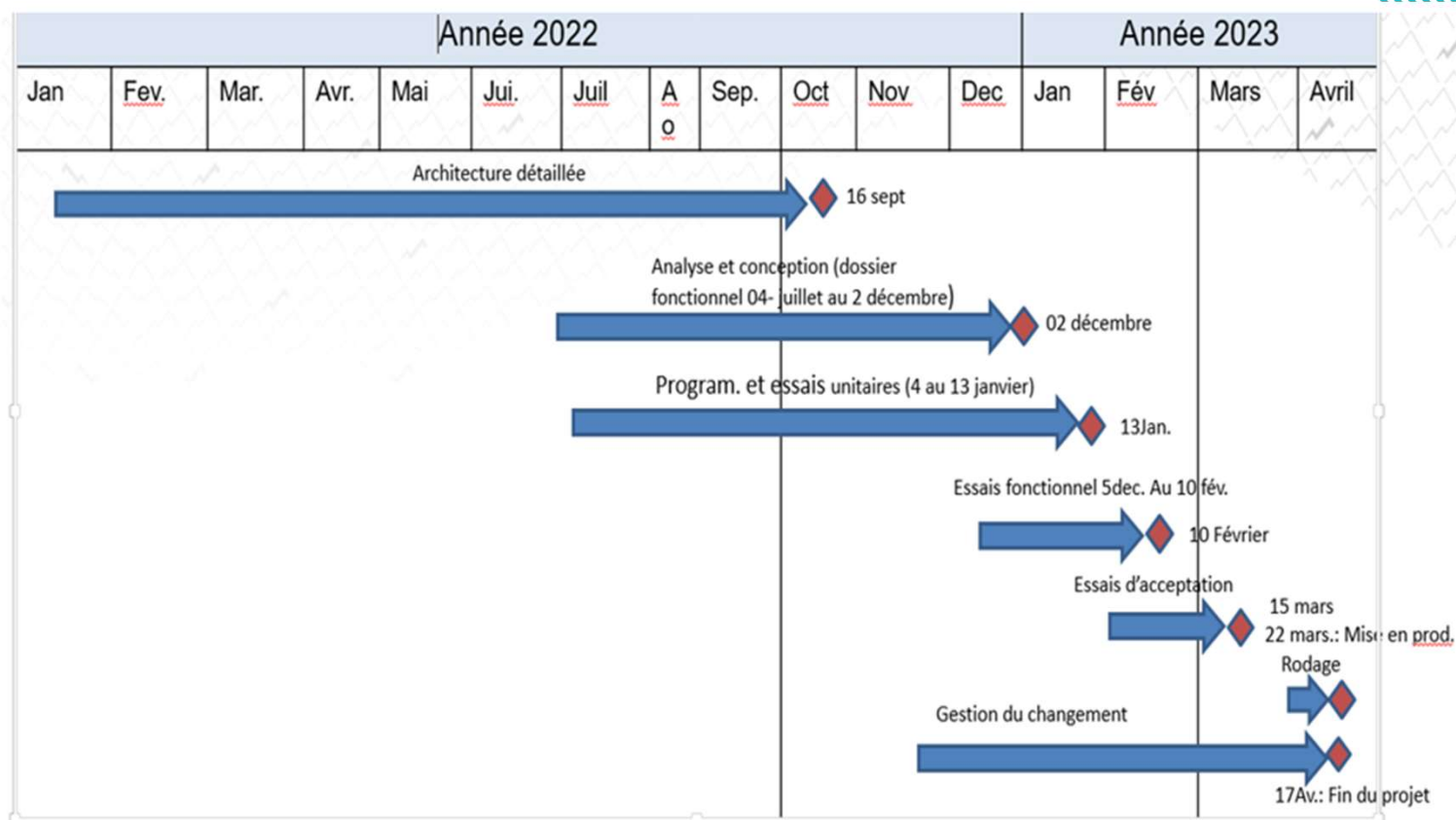
Avril-juin 2022

- Finalisation de l'architecture fonctionnelle et de l'architecture de données.

Septembre 2022

- Approbation de l'architecture détaillée.

Calendrier de développement de la phase 1



◆ Principaux jalons du projet

Phase 2 du Guichet ministériel



21

Portée

- Développer le module commun de dépôt de documents et de demandes de droits, permis et autorisations connexes aux droits miniers.
- Élargir la prestation électronique de service de GESTIM pour couvrir l'ensemble des droits, autorisations et obligations prévus à la Loi sur les mines et développer les unités de traitement requis dans ODM.

Étapes

- Demande de conception approuvée et transmission au Bureau de projet (novembre 2021).
- Analyse à la Direction de l'amélioration continue et innovation numérique (février-mars 2022).
- Préparation du schéma de conception et de la portée du projet par la Direction de conception des solutions (avril-mai 2022).
- Approbation par le Secteur des mines (juin 2022).
- Lancement du chantier du dossier d'opportunité (septembre 2022).

4 - Coordination gouvernementale des consultations autochtones

22

- **Enjeu**

- Pour un même projet, plusieurs consultations, par plus d'un ministère, auprès d'une même communauté et à différents moments.

- **Objectifs**

- Identifier des moyens pour améliorer la coordination interministérielle de la consultation autochtone pour les projets hors ou pré-PÉEIE* :
 - Répond aux préoccupations qui ont été soulevées par les communautés autochtones dans le cadre des consultations sur la Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier.
- Aucun impact sur les délais de consultation accordés aux communautés autochtones.

- **Projet d'amélioration continue**

- Coordination interministérielle des consultations autochtones.

*Les projets soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en territoire conventionné ou dans le Québec méridional sont exclus du processus à mettre en place.

Faits saillants



23

- Le protocole d'entente a été signé en septembre 2022.

Ce que l'entente prévoit :

- Une clarification des rôles des ministères:
 - Le MERN assure la coordination des consultations conjointes
- Porte sur un projet pilote de trois ans;
- Signée par les sous-ministres associés afin de faciliter les modifications ultérieures;
- Des mesures de suivi du protocole d'entente à mettre en place (comités de suivi);
- Des objectifs de délais pour chaque étape du processus.

Enjeux

- Lors du comité directeur du 25 mai 2022, les parties ont convenu qu'il n'était pas nécessaire de soumettre le projet de protocole d'entente à leurs directions des affaires juridiques (DAJ) respectives.
- Les parties étaient d'accord que le seul enjeu soulevant des questions était celui de clarifier quelles informations peuvent être partagées entre ministères et avec les communautés autochtones, dans le respect des règles de confidentialité en vigueur.
- Il a été convenu que cette question soit éclaircie après la signature de l'entente. Tel qu'entendu, le MERN a entrepris des démarches en ce sens, et ce, dès la signature de l'entente.

Recommandations

art. 37

-
-
-
-

25

Outil transitoire de suivi des délais (SDED)

Résultats 2022-2023 du 1 avril 2022 au 30 juin 2022 (n=7)

26

TABEAU 1 : Délais moyens des processus critiques du MERN et comparaison avec 2019-2020 (en jours ouvrables)

Processus critiques suivis	Mesure-étalon (délais moyens 2019-2020)	Résultats (délais moyens 2020-2021) (n=14)	Résultats (délais moyens 2021-2022) (n=26)	Cible 2022-2023 -35%	Résultats (délais moyens 2022-2023) préliminaires (n=7)	min-max	% de réduction	Degré d'atteinte	Projets faisant l'objet des droits émis
Autorisation d'échantillonnage en vrac (n=0)	63	22 (n=2)	27,5 (n=2)	40,9	27,5		-56%		aucune demande, donnée de 2021-2022
Approbation du PRR - Exploration (n=1)	91	69 (n=3)	75,2 (n=4)	59,1	40	min-max: 40	-56%	✓	Troilus
Approbation du PRR - Exploitation (n=0)	146	146 (n=0)	91 (n=1)	94,9	91		-38%		aucune demande, donnée de 2021-2022
Bail minier (n = 0)	72	13 (n=1)	20,5 (n=2)	46,8	20,5		-72%		aucune demande, donnée de 2021-2022
Bail foncier (n=6)	108	69 (n=8)	62,4 (n=17)	70,2	88,3	min : 11 max: 155	-18%		O'Brien, Eastmain, Nunavik Nickel, Camps Bélanger et Mont-Wright
DÉLAIS TOTAUX CONSIDÉRÉS	480	319	277	312	267		-44%	✓	MAJ 30 juin 2022

Note méthodologique : demandes retenues n=7

- Demandes déposées au MERN pour les 5 processus critiques
- Pour lesquelles l'émission du droit a lieu entre le 1^{er} avril 2022 et le 30 juin 2022
- S'il n'y a aucune donnée pour la période visée, les chiffres de l'an passé sont utilisés
- Les données sont préliminaires, car les demandes en traitement jusqu'au 31 mars 2023 pourraient changer celles-ci

De : [Larochelle, David \(BSMAOR\)](#)
À : [Drouin, Katherine \(SG\)](#)
Objet : TR : Priorités ministérielles - Documentations
Date : 17 mars 2023 15:40:39
Pièces jointes : [20220524-1 NE.docx](#)
[20230119-27 Plan.docx](#)
[NapperonBCD \(4\).pdf](#)



Voici, voir message plus bas.

David Larochelle (en télétravail)

Adjoint exécutif

Bureau du sous-ministre associé à la gouvernance et
à la coordination des interventions
Ministère des Ressources naturelles et des forêts
5700, 4e Avenue Ouest, bureau
Québec (Québec) G1R 6R1
Tel : 418-627-6255 poste 705309
david.larochelle@mern.gouv.qc.ca
mern.gouv.qc.ca

De : Grenier, Jennifer (DGMS)
Envoyé : 17 mars 2023 15:22
À : Larochelle, David (BSMAOR)
Objet : TR: Priorités ministérielles - Documentations



David,

En réponse à cette demande, ci-joint :

- Note explicative déposée au Conseil des ministres pour démontrer un exemple d'entente de développement économique;
- Plan d'action de réduction des délais d'émission des permis et des autorisations (version déposée au MEIE le 6 février 2023);
- Napperon et PPT BCD.

Également :

- Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public, volet 3 : <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-mise-valeur-territoire-public/programme-aide>;
- Programme des fonds miniers autochtones : [Entente sur les fonds autochtones d'exploration - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts \(gouv.qc.ca\)](#);
- Programme de participation autochtone à l'aménagement durable des forêts (PPA) : le PPA s'inscrit dans le cadre du régime forestier institué par la LADTF, qui prévoit notamment que la prise en compte des intérêts, des valeurs et des besoins des communautés autochtones fait partie intégrante de l'aménagement durable des forêts et de la gestion du milieu forestier. Le PPA est en vigueur depuis 2010. Il vise à soutenir la participation et la contribution des communautés autochtones à l'aménagement durable du territoire forestier. Ses objectifs sont de :
 - favoriser, en soutenant financièrement les communautés autochtones, leur

participation aux processus de consultation relatifs à la gestion et à l'aménagement durable des forêts et, en particulier, à la planification forestière, ainsi qu'aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire ou à tout autre forum découlant du régime forestier; • favoriser la réalisation, par les communautés autochtones, de projets de développement socioéconomique liés à l'aménagement durable des forêts, en vue d'assurer la contribution de ces dernières au secteur forestier; • contribuer au maintien de relations harmonieuses entre le Ministère et les communautés autochtones, en favorisant la conciliation des activités d'aménagement forestier avec les activités exercées par leurs membres à des fins alimentaires, domestiques, rituelles ou sociales.

Bon pm!

J.

Jennifer Grenier, M.A.

Adjointe exécutive

Direction générale des mandats stratégiques et de la coordination intersectorielle

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4^{ième} Avenue Ouest, bureau C-422

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : [418-627-6256](tel:418-627-6256), poste 703123

Cellulaire: [art.53-54](tel:art.53-54)

jennifer.grenier@mern.gouv.qc.ca

mrnf.gouv.qc.ca

De : Pelletier, Martin (DGMS)

Envoyé : 17 mars 2023 15:20

À : Grenier, Jennifer (DGMS)

Objet : TR: Priorités ministérielles - Documentations

Importance : Haute

Intranet logo



Vu et approuvé, sans le PPT BCD. Le napperon seul aura beaucoup plus d'impact.

Martin Pelletier

Directeur général des mandats stratégiques et de la coordination intersectorielle

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4^{ième} Avenue Ouest, bureau C-422.1

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418-627-6256, poste 704979

Cellulaire: [art.53-54](tel:art.53-54)

martin.pelletier@mern.gouv.qc.ca

mrnf.gouv.qc.ca

De : Drouin, Katherine (SG) <Katherine.Drouin@mern.gouv.qc.ca>

Envoyé : 15 mars 2023 14:58

À : Larochelle, David (BSMAOR) <David.Larochelle@mern.gouv.qc.ca>

Objet : Priorités ministérielles - Documentations

Intranet logo



Allô David,

Comme discuté par teams, peux-tu me fournir la documentation que vous auriez pour appuyer les priorités suivantes :

- Mettre en œuvre le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques et développer des projets miniers d'envergure avec une préoccupation particulière pour **réduire les délais et la bureaucratie**.
- Collaborer à la mise en place d'une vision gouvernementale de **développement des projets économiques avec les communautés autochtones**, de concert avec les autres ministères concernés, particulièrement le Secrétariat aux relations avec les Premières nations et les Inuit.

Ça peut être des PPT, des notes, des PDF. Je suis preneuse de tout ce qui est pertinent

Un gros merci pour ton aide!

Katherine Drouin | Conseillère stratégique

Bureau de la sous-ministre et du secrétariat général

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4^e Avenue Ouest, A-301

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-6370 poste 702357

Cellulaire : **art.53-54**

katherine.drouin@mern.gouv.qc.ca

mrnf.gouv.qc.ca

**PLAN DE RÉDUCTION DES DÉLAIS
D'ÉMISSION DES PERMIS ET DES
AUTORISATIONS**

**Ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles**

31 mai 2022

Révisé le 21 novembre 2022

1. INTRODUCTION

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en allègement réglementaire et administratif 2020-2025 (PAGARA), le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) est concerné notamment par la mesure 47, qui engage les ministères et organismes concernés par l'allègement réglementaire et administratif (ARA) à réviser leurs processus de mise en œuvre de la réglementation, dans la perspective de réduire les délais d'émission des permis et des autres autorisations.

Pour répondre à cette obligation gouvernementale, le MERN devait présenter notamment un plan de travail ministériel incluant les cibles de réduction des délais, les moyens et les mesures utilisés pour atteindre les cibles de réduction, de même qu'un échéancier des réalisations du plan de travail.

Tous les secteurs du MERN ont participé à l'élaboration de ce plan ministériel de réduction des délais d'émission des permis et des autorisations :

- Secteur des mines (SM)
- Secteur des opérations régionales (SOR)
- Secteur de l'innovation et de la transition énergétiques (SITE)
- Secteur de l'infrastructure foncière et de l'information géospatiale (SIFIG)

Déclaration de services à la clientèle

Le MERN offre ses services par l'entremise de ses unités administratives au central et d'un réseau de neuf directions régionales. Il s'est engagé, dans sa Déclaration de services à la clientèle 2021-2023 (DSC), à offrir un service de qualité. Parmi les engagements présentés à celle-ci, deux touchent aux formalités administratives découlant d'exigences législatives ou réglementaires :

- Avis de désignation pour l'obtention d'un claim (titre minier)
 - Délai de traitement de la demande : 60 jours, dans 80 % des cas;
- Délivrance d'un bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface
 - Délai de traitement de la demande : 55 jours, dans 80 % des cas.

Ces engagements sont formulés en jours ouvrables et débutent à la date de réception de la demande. Ils n'incluent pas les délais postaux. Si la demande est incomplète, le client en est avisé rapidement.

2. NOMBRE DE PERMIS ET AUTORISATIONS VISÉS PAR LA MESURE 47 DU PAGARA

Sur les 113 formalités du MERN, 27 sont visées par la mesure 47 du PAGARA pour le SOR et le SM. Sur ces 27 formalités, 5 ont été ciblées pour figurer dans le Plan de réduction des délais d'émission des permis et des autorisations. Les objectifs de réduction de ces 5 formalités sont présentés à la section 3, qui inclut l'adéquation avec les travaux liés au Bureau de coordination des droits.

Les autres mesures visées qui n'apparaissent pas dans ce document ont été analysées et n'ont pas été retenues pour les raisons suivantes :

- faible volume de demandes donc impact minime;
- révision récente;
- méthode de calcul des délais « avec compteur », qui ne concorde pas avec les critères établis par le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Les cibles de réduction de ces 5 formalités ont été établies de manière à atteindre les objectifs de réduction, tout en évitant de prioriser ces mesures au détriment des autres types de demandes. Par exemple, pour la mesure 3 du SOR, il est question d'une cinquantaine d'émissions de baux sur un total de plus de 800 demandes annuellement.

3. PLAN DE RÉDUCTION DES 5 MESURES CIBLÉES

Les mesures de réduction des délais de traitement des formalités administratives suivantes doivent avoir été réalisées au 31 mars 2025, suivant l'échéance du PAGARA.

Secteur des mines		
No	Formalité	Objectif
1	Obtention de claim RLRQ, c. M-13.1, art. 40 Description : - Le claim confère à son titulaire le droit exclusif de chercher toutes les substances minérales du domaine de l'État, sauf quelques exceptions. - Le moyen accepté pour présenter un avis de désignation sur carte d'un claim est GESTIM. Mesures : - Le 15 février 2021, le Secteur des mines a mis en service le « Registraire électronique ». Il s'agit d'un nouveau module informatique qui s'inscrit dans le cadre de l'évolution continue des systèmes informatiques soutenant la gestion des droits miniers. - L'implantation du Registraire électronique a pour but d'automatiser le processus d'analyse et d'inscription de claims désignés sur carte. Il permet, en outre, de diminuer significativement les délais de traitement des demandes de claims. - Il y a un taux non négligeable de demandes de claims traitées à l'intérieur d'une journée. Ce taux devrait augmenter après cette première année de rodage. Commentaires : Le délai de 60 jours ouvrables dans 80 % des cas pour la délivrance d'un claim est inscrit à la Déclaration de services à la clientèle.	Délai actuel : 60 ☒ calendrier ☐ ouvrable ☐ travaillé Délai visé : 30* ☒ calendrier ☐ ouvrable Réduction : 30 ☒ calendrier ☐ ouvrable * Pour 80 % des cas de délivrance d'un claim.
2	Demande de renouvellement d'un bail non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface (BNE) RLRQ, c. M-13.1, art. 147 RLRQ, c. M-13.1, r.2, art. 50 Description : - Le bail non exclusif se termine le 31 mars de l'année qui suit celle où le certificat d'inscription est délivré. - Le ministre le renouvelle, au plus dix fois, pour des périodes d'un an, pourvu que le locataire satisfasse aux conditions de renouvellement fixées par la loi. - Le ministre peut prolonger le bail après le dixième renouvellement, pour des périodes d'un an.	Délai actuel : 22 ☒ calendrier ☐ ouvrable ☐ travaillé Délai visé : 8 ☒ calendrier ☐ ouvrable

	Mesures : - Modification de la Loi sur les mines afin de permettre l'octroi et le renouvellement d'un BNE pour des périodes d'un, deux ou trois ans (à venir). - Révision du processus afin d'optimiser les délais de traitement. Commentaires : - Le délai de traitement d'une demande de renouvellement de BNE est calculé à partir de la réception d'une demande complète. - Ce délai n'inclut pas les demandes qui nécessitent que le MERN obtienne ou renouvelle le CA environnemental.	Réduction : 14 ☒ calendrier ☐ ouvrable
--	--	--

Non-visé

non-visé

4	Lettre d'autorisation RLRQ, c. T-8.1, r.7, art. 46, 46.1, 46.2 Description : Le ministre peut autoriser la construction d'un chemin autre qu'un chemin minier ou qu'un chemin en milieu forestier, d'un stationnement, d'une aire de repos sans service ou d'une voie d'accès permettant la mise à l'eau d'une embarcation. Cette autorisation ne peut excéder 1 an. Le ministre peut autoriser l'installation d'une canalisation, d'une ligne de télécommunication ou de distribution d'énergie. Les frais d'administration exigibles sont ceux prévus au paragraphe 9 du premier alinéa de l'article 2 de l'annexe I. Cette autorisation ne peut excéder 1 an. Le ministre peut autoriser la construction, l'aménagement, l'entretien et l'exploitation d'un sentier récréatif pour une période maximale de 10 ans. Les frais d'administration exigibles sont ceux prévus au paragraphe 9 du premier alinéa de l'article 2 de l'annexe I. Cette autorisation peut être renouvelée. Mesures : Pour l'attribution d'une lettre d'autorisation, il n'est pas requis de déposer un plan d'affaires et d'en assurer son analyse. Ainsi, nous avons retiré ces étapes du processus d'octroi des droits fonciers tel que présenté dans le Guide du promoteur. Par ailleurs, un exercice d'optimisation du processus de prise en charge d'une demande d'utilisation du territoire public qui mène à l'émission d'un droit foncier est en cours dans le cadre des travaux du Bureau de coordination des droits. Cet exercice vise notamment à optimiser le traitement dans le but de réduire les délais de traitement relatif à la prise en charge d'une demande.	Délai actuel : 84 ☒ calendrier ☐ ouvrable ☐ travaillé Délai visé : 80 ☒ calendrier ☐ ouvrable Réduction : 4 ☒ calendrier ☐ ouvrable
---	--	---

Non-visé

Non-visé



4. CONCLUSION

Le MERN poursuit activement ses efforts dans le dossier de l'allègement réglementaire et administratif et est à l'écoute des préoccupations des intervenants de ses domaines d'affaires, comme en témoignent les 5 mesures de réduction des délais présentées dans ce plan.



BUREAU DE COORDINATION DES DROITS

OBJECTIF

Une meilleure gestion des délais administratifs et une coordination interministérielle accrue dans l'attribution des droits (permis et autorisations) :

- Contribuer à accélérer la réalisation des projets de développement économique et les investissements sans faire de compromis en matière d'exigences réglementaires.

Projet gouvernemental coprésidé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Société du Plan Nord.

JALONS IMPORTANTS

2019	2020	2021	2022
Novembre	Novembre	Juin	Février
Annonce de la mise en place d'un Bureau de coordination des droits à la 40 ^e édition du Congrès Québec Mines + Énergie	Semaine thématique avec les partenaires ministériels et l'industrie minière permettant le déploiement d'un plan d'action	Réalisation d'ateliers avec 10 représentants de l'industrie minière	Rencontre du comité directeur pour discuter du rapport d'évaluation du BCD

Objectif dans le plan stratégique du MERN de réduire les délais d'autorisation pour les projets miniers de -35 % en 2022-2023

Réductions notables :

- En 2020-2021 : -34 %, alors que la cible du plan stratégique est de -10 %
- En 2021-2022 : -42 %, alors que la cible du plan stratégique est de -20 %

QUATRE CHANTIERS ACTIFS EN 2022-2023

1 Tables interministérielles en région (TIR)

Offrir un accompagnement coordonné et personnalisé aux promoteurs en fonction du contexte et de l'évolution des projets afin de répondre, au mieux, à leurs besoins, notamment en ce qui a trait au respect des échéanciers de leurs travaux.

- Six projets miniers bénéficient des TIR, et le MERN offre un accompagnement interministériel personnalisé pour neuf autres projets (total 15).

2 Optimisation des processus de délivrance des droits, permis et autorisations

Disposer d'une vue d'ensemble du processus de développement minier et d'une connaissance des délais de traitement attribuables aux parties prenantes selon les différentes étapes d'avancement.

Éliminer les étapes à non-valeur ajoutée pour le client en vue de réduire les délais administratifs et d'augmenter la qualité des services rendus.

- Trois projets terminés : renouvellement d'un claim (volet déclaration de travaux statutaires), autorisation pour l'échantillonnage en vrac et l'émission d'un avis faunique.
- Deux projets en cours : la délivrance d'un permis de déboisement et la demande d'utilisation du territoire public.

3 Création d'un guichet de prestation électronique de services

Offrir à la clientèle du domaine minier un guichet unique regroupant les services informationnels et transactionnels de tous les ministères engagés dans l'attribution des droits.

- La phase 1 du Guichet ministériel est en cours d'exécution, et sa livraison est prévue pour le printemps 2023.
- Le lancement du dossier d'opportunité pour la phase 2 est en cours.

4 Coordination des consultations autochtones en lien avec la Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier

Améliorer la coordination gouvernementale des consultations autochtones et éviter leur multiplication pour un même projet hors ou en préprocédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

- Négociation d'un protocole d'entente; entente signée par toutes les parties le 13 septembre 2022.

RAPPORT D'ÉVALUATION FINAL

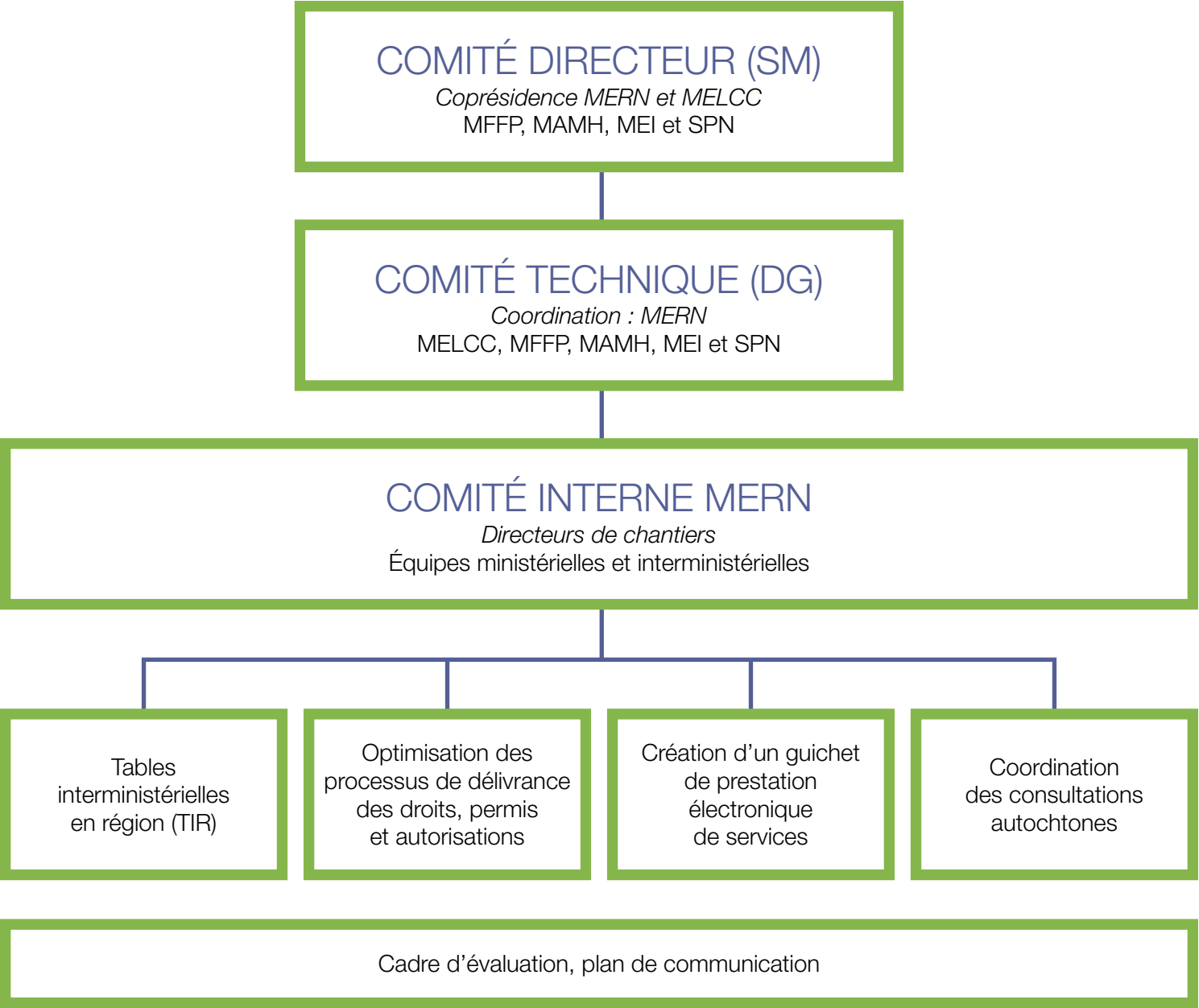
- Principales conclusions émises par le Service de l'évaluation de programme (SEP) :
- Structure pertinente pour accroître la coordination interministérielle en matière d'attribution de droits nécessaires à la réalisation de projets majeurs.
 - Objectifs poursuivis cohérents avec les priorités actuelles du gouvernement du Québec.
 - Outil complémentaire des autres mesures du gouvernement du Québec ayant pour but de réduire les délais dans les démarches des promoteurs de projets.
 - Offre de service et capacité opérationnelle des ministères participant aux TIR peuvent être améliorées.

Le rapport a identifié plusieurs pistes d'amélioration et formulé 19 recommandations destinées à accroître l'efficacité globale du BCD. Un plan d'action pour l'application des recommandations du SEP a été élaboré.

PROCHAINES ÉTAPES

- Discussion pour élargir le BCD à d'autres secteurs d'activité.
- Poursuite des travaux des quatre chantiers.
- Application des recommandations du rapport d'évaluation.
- Définition de l'offre de service des TIR.
- Activation du comité technique 2.0 (directeur général interministériel).
- Mise à jour du plan de communication.

GOVERNANCE DU BUREAU DE COORDINATION DES DROITS



Bureau de coordination des droits Rencontre du comité ministériel

13 janvier 2022 de 13 h 30 à 14 h 30 (Teams)

ORDRE DU JOUR

Non-visé

2. État d'avancement des chantiers

2.1. TIR (Bruno Fournier, Sylvie Normand)

- État de situation

2.2. Optimisation (Bruno Gilbert, Laura François)

- État d'avancement

2.3. Chantier guichet ministériel (Roch Gaudreau)

- État de situation

2.4. Chantier consultation autochtone (Roch Gaudreau, Céline Létourneau)

- État de situation

3. Communications (Nathalie Sirois)

- Sondage Infolettre

4. Comité technique 27 janvier (Martin Breault)

5. Varia

Prochaine rencontre : 27 janvier 2022

De : [Drouin, Katherine \(SG\)](#)
À : [Gibeault, François \(Cabinet MERN\)](#)
Cc : [Cashman-Pelletier, Stéphanie \(SG\)](#)
Objet : TR: bilan BCD
Date : 28 avril 2022 07:55:00
Pièces jointes : [image001.png](#)
[Présentation Ministre 21 fev master \(003\).pptx](#)

Bonjour François,

Ci-jointe une présentation qui avait été préparée par le secteur pour un briefing du ministre en février. Je crois que le briefing n'a pas eu lieu.

Ce n'est pas une présentation publique, mais peut-être que ça peut répondre à ton besoin.

N'hésite pas s'il y a autre chose.

Katherine

De : Gibeault, François (Cabinet MERN)
Envoyé : 27 avril 2022 15:45
À : Drouin, Katherine (SG)
Cc : Marin Pelletier, Tania (BSMAOR)
Objet : RE: bilan BCD

Intranet logo



Salut Katherine,

Est-ce qu'on aurait en attendant le dernier PPT utilisé pour une présentation événementielle ou publique autre ? Merci

MERNw2 (2)



François C. Gibeault | Directeur adjoint
Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
Ministre responsable de la Côte-Nord
Ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
5700, 4e Avenue Ouest, bureau A-301
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418-643-7295

Avis important

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez, s.v.p. le détruire et en informer l'expéditeur.

Mise en garde concernant les communications d'influence – En conformité à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la Loi : [1-866-281-4615](tel:1-866-281-4615) ou commissairelobby.qc.ca.

De : Drouin, Katherine (SG) <Katherine.Drouin@mern.gouv.qc.ca>

Envoyé : 22 avril 2022 13:29

À : Gibeault, François (Cabinet MERN) <Francois.Gibeault@mern.gouv.qc.ca>

Cc : Cashman-Pelletier, Stéphanie (SG) <Stephanie.Cashman-Pelletier@mern.gouv.qc.ca>

Objet : TR: bilan BCD

Intranet logo



Bonjour François,

Ici-bas la réponse du secteur. Nous pourrions te faire suivre le tout la semaine prochaine.

Merci!

Katherine

De : Larochelle, David (BSMAOR) <David.Larochelle@mern.gouv.qc.ca>

Envoyé : 22 avril 2022 12:12

À : Drouin, Katherine (SG) <Katherine.Drouin@mern.gouv.qc.ca>

Cc : Breault, Martin (BSMAOR) <Martin.Breault@mern.gouv.qc.ca>

Objet : Re: bilan BCD

Intranet logo



Allo Katherine,

Je suis à finaliser l'analyse au 31 mars 2022 des données SDED et je vise une livraison pour le SG vers la fin de la semaine prochaine. La dernière analyse disponible est celle faite pour le PS au 31 décembre 2021.

Bonne journée

David Larochelle (en télétravail)

Conseiller stratégique

Bureau du sous-ministre associé aux Opérations régionales

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

5700, 4^e Avenue Ouest, bureau

Québec (Québec) G1R 6R1

Tel : 418-627-6255 poste 705309

david.larochelle@mern.gouv.qc.ca

mern.gouv.qc.ca

De : Gibeault, François (Cabinet MERN) <Francois.Gibeault@mern.gouv.qc.ca>

Envoyé : 22 avril 2022 10:52

À : Drouin, Katherine (SG) <Katherine.Drouin@mern.gouv.qc.ca>

Cc : Larochelle, David (BSMAOR) <David.Larochelle@mern.gouv.qc.ca>; Marin Pelletier, Tania (BSMAOR) <Tania.MarinPelletier@mern.gouv.qc.ca>

Objet : bilan BCD

Intranet logo



Bonjour Katherine,

Est-ce qu'on a une synthèse récente du bilan des gains du bureau de coordinations des droits pas loin ? Le CPM nous demande. Merci beaucoup !

MERNw2 (2)



François C. Gibeault | Directeur adjoint

Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

Ministre responsable de la Côte-Nord

Ministre responsable de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-

Madeleine

5700, 4e Avenue Ouest, bureau A-301

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418-643-7295

Avis important

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez, s.v.p. le détruire et en informer l'expéditeur.

Mise en garde concernant les communications d'influence – En conformité à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la Loi : [1-866-281-4615](tel:1-866-281-4615) ou commissairelobby.qc.ca.

Bureau de coordination des droits Rencontre du comité ministériel

27 janvier 2022 de 13 h à 14 h (Teams)

ORDRE DU JOUR

Non-visé

2. État d'avancement des chantiers

2.1. TIR (Bruno Fournier, Sylvie Normand)

- État de situation

2.2. Optimisation (Bruno Gilbert, Laura François)

- État d'avancement

2.3. Chantier guichet ministériel (Roch Gaudreau)

- État de situation

2.4. Chantier consultation autochtone (Roch Gaudreau, Céline Létourneau)

- État de situation

3. Présentation du tableau SDED

- Mise à jour du plan stratégique au 31 décembre (David Larochelle)

4. Communications (Nathalie Sirois)

- Sondage Infolettre

5. Rencontre comité technique de 14h

- Faire le point (Martin Breault)

6. Rencontre statutaire SM 4 février et comité directeur 11 février (Martin Breault)

7. Varia

- Briefing au ministre sur le BCD en février

Prochaine rencontre : 10 février 2022

De : [Drouin, Katherine \(SG\)](#)
À : [BSMSG](#)
Objet : TR: Cadre de référence Table interministérielle régionale
Date : 24 avril 2024 08:10:00
Pièces jointes : [1281785 - LTSM.pdf](#)
[cadre de référence commDGÉES-DGAEON.docx](#)

On classe au dossier.

Possible svp, de retourner au secteur toutes les réponses reçues depuis l'envoi avec une action donner suite appropriée (aucun suivi au requérant)?

Katherine Drouin | Conseillère stratégique

Bureau de la sous-ministre et du secrétariat général

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Cellulaire : **art.53-54**

katherine.drouin@mrnf.gouv.qc.ca

De : BSMSG

Envoyé : 24 avril 2024 08:06

À : Drouin, Katherine (SG)

Objet : TR: Cadre de référence Table interministérielle régionale

Intranet logo



Bonjour,

Pour aiguillage.

En lien avec 20240202-22/ Cadre de référence - Table interministérielle régionale

Geneviève Barry | Technicienne en administration

Bureau de la sous-ministre et secrétariat général

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-303

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-6370, poste 704936

De : Giroux, Isabelle (SG) <Isabelle.Giroux@mrnf.gouv.qc.ca>

Envoyé : mercredi 24 avril 2024 07:22

À : BSMSG <BSMSG@mrnf.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Cadre de référence Table interministérielle régionale

Intranet logo



Pour info / suivi

Isabelle Giroux

Adjointe administrative

Bureau de la sous-ministre

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-303

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-6370, poste 703571

isabelle.giroux@mrnf.gouv.qc.ca

De : reception 30e <reception.30e@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 23 avril 2024 15:03

À : Racine, Anne (BSM) <Anne.Racine@mrnf.gouv.qc.ca>

Cc : Turcotte, Jean-François (DR-08) <Jean-Francois.Turcotte@mrnf.gouv.qc.ca>;
daniel.labrecque.environnement.gouv.qc.ca <daniel.labrecque@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Cadre de référence Table interministérielle régionale



Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe de la sous-ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, madame Marie-Josée Lizotte.

Nos salutations distinguées,

Nathalie Racine pour,

Réception du bureau de la sous-ministre

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

De : Giroux, Isabelle (SG) <Isabelle.Giroux@mrnf.gouv.qc.ca> **De la part de** Racine, Anne (BSM)

Envoyé : 19 mars 2024 11:11

À : Lizotte, Marie-Josée <Marie-Josée.Lizotte@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Cadre de référence Table interministérielle régionale

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Intranet logo



Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une lettre de madame Anne Racine, sous-ministre des Ressources naturelles et des Forêts.

Bonne journée.

Isabelle Giroux

Adjointe administrative

Bureau de la sous-ministre

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-303

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-6370, poste 703571

isabelle.giroux@mrnf.gouv.qc.ca

Bureau de coordination des droits Rencontre du comité ministériel

23 Février 2022 de 13 h 30 à 15 h (Teams)

ORDRE DU JOUR

- 1. Nouveau directeur général à la DGMSCI**
- 2. Retour sur la rencontre du comité directeur du 11 février**
(Martin Breault)
- 3. État d'avancement des chantiers**
 - 3.1. TIR** (Bruno Fournier, Sylvie Normand)
 - État de situation
 - 3.2. Optimisation** (Bruno Gilbert, Laura François)
 - État d'avancement
 - 3.3. Chantier guichet ministériel** (Roch Gaudreau)
 - État de situation
 - 3.4. Chantier consultation autochtone** (Roch Gaudreau, Céline Létourneau)
 - État de situation
- 4. Plan d'action du BCD** (Martin Breault)
- 5. Communications** (Nathalie Sirois)
 - Sondage Infolettre
- 6. Varia**

Prochaine rencontre : 10 mars 2022

Numéro de l'action	Constats/enjeux		Actions à entreprendre	Échéancier	Statut	Secteur	Responsable de la mise en œuvre du plan d'action	Améliorations recherchées	Commentaires
ST-OPT-3.2	Prendre en considération l'expérience Lean des gestionnaires et accompagner ceux qui en ont moins afin d'assurer leur implication constante et jusqu'au bout du projet.		S'assurer d'offrir la formation de ceinture blanche Lean à toutes les ressources impliquées du secteur Mines et le SOR	debut 2022	Conforme	SOR/Mines/SIFIG	DACIN	Assurer la compréhension de la démarche, l'adhésion des équipes lors des projets d'optimisation et le renforcement de l'imputabilité des parties prenantes.	En cours (Dernière 14 mars)
ST-OPT-7	Un suivi par les intervenants gouvernementaux doit aussi avoir lieu afin d'avoir une vision globale pour tous.		Poursuivre la saisie de données dans l'outil SDED	En continu	Conforme	TOUS	BSMAOR / collaboration Mines, MFFP et MELCC. Roch Gaudreau et Natalie Langevin	Vue d'ensemble des droits émis par les ministères pour un même projet minier	Meilleurs portraits des motifs de délais par processus
ST-OPT-7.1			Identification de pistes d'amélioration à prioriser par autorisation selon les données du SDED	février 2022	Conforme			Permettre de mieux définir nos prochaines interventions	
ST-OPT-8	Travailler un outil de cheminement de projet pour le promoteur minier, une sorte de schéma macro des étapes à suivre, mais également permettre un accompagnement du promoteur à chaque étape		Avancement du chantier PES, carte interactive.	En cours	Conforme	Mines/SOR	Mines Roch Gaudreau	Le chantier PES permettra de soutenir les promoteurs dans le cheminement d'un projet minier. (Intégration du concept de propriété minière, conversion des données du SDED dans ODM, génération des cadres normatifs par projet (Gantt), production de rapports pour suivi des délais)	Le dossier d'affaires a été approuvé le 17 novembre 2021 permettant ainsi de lancer la phase exécution de la phase 1. Celle-ci est en cours depuis le 17 décembre 2021. La date cible de livraison est le 17 avril 2023. La demande de conception pour la phase 2 du projet a été approuvée en décembre 2021. Cette demande est en cours d'analyse au Bureau de projets de la DGRI.
VDC-1	Prévisibilité : avoir un échéancier fixe pour tous les permis et autorisations		Définir des normes de service pour le traitement administratif des demandes de permis et d'autorisations en lien avec l'industrie minière	Printemps 2022	Conforme	Mines/SOR	Mines : Roch Gaudreau SOR : Natalie Langevin	Permettre à l'industrie de mieux planifier les demandes de permis et d'autorisations selon leur contrainte	Le MERN ne contrôle pas le délai global, ce qui inclut les consultations autochtones et interministérielles, ainsi que le temps d'attente pour les compléments de la part du client. En ce qui concerne les baux miniers, les baux exclusifs, les baux non-exclusifs, l'échantillonnage en vrac et les plans de restauration, le MERN publie déjà ses délais de traitement administratifs. Il resterait à analyser les délais suivis dans l'outil SDED pour dégager des moyennes avec les écarts types (si le nombre le permet) et s'entendre sur les normes de traitement possible. Les entreprises devraient prévoir aussi une marge de manœuvre dans leurs échéanciers dans le cadre des demandes de permis et autorisations pour se prémunir contre certains délais imprévus.
VDC-2	Éliminer les impressions papier		Le secteur des Mines va évaluer l'opportunité de se limiter à une transmission électronique des plans de restauration	Automne 2022	Conforme	Mines/SOR	Mines Alexandra Roio SOR : ?	Élimination de l'utilisation du papier	Le Secteur des mines évaluera les équipements informatiques et logiciels requis pour permettre l'analyse des plans de restauration en format électronique. Le Secteur des opérations régionales va confirmer que l'utilisation du papier n'est nécessaire dans la demande de bail foncier
VDC-3.1	Prestation de service électronique :	Permettre le paiement électronique des droits	Évalué dans le cadre du projet d'optimisation 3.0 bail foncier	Printemps 2022	Conforme	SOR/DACIN	Natalie Langevin	Ne plus utiliser de chèque ou carte de crédit par téléphone	
VDC-3.2		Centraliser le paiement pour le MERN	Regarder la possibilité pour que le Guichet ministériel puisse offrir au SOR le paiement électronique.	Printemps 2022	Conforme	Mines/SOR	Mines :Roch Gaudreau SOR : Natalie Langevin	Une seule place pour le paiement des droits du MERN	Cette possibilité sera évaluée dans le cadre du dossier d'opportunité de la phase 2 du guichet ministériel. Un nouvel échéancier devra être établi avec la collaboration de la DGRI et la DGRFMGC.
VDC-3.3		Centraliser les paiements des droits (avoir un compte au gouvernement, ex. : GESTIM)	Discussion à entreprendre avec les autres ministères dans le cadre du comité technique du BCD	à définir	Conforme	SOR/Mines	Martin Breault pour le comité, Mines :Roch Gaudreau et SOR: Natalie Langevin	Une seule place pour le paiement de tous les droits	Regarder la possibilité d'offrir le paiement via le Guichet ministériel pour répondre aux besoins du MFFP pour les permis autres fins (activité minière).
VDC-4.4	Former les analystes de projets.		Augmenter le partage des connaissances, des enjeux et des pratiques entre les différents intervenants au dossier permettrait une meilleure synergie entre les MO.		Conforme	SOR/Mines	SOR : Stéphanie Morin Mines : Claude Barnard	S'assurer que les autres MO comprennent les enjeux et la réalité du MERN et vice versa.	Une table Mines/Territoire qui a été mise en place avec les géologues du réseau régional elle servira de canal de formation et d'information avec les analystes de projets. *2 présentations par année devraient suffire pour couvrir les changements de ressources humaines qui pourraient survenir, de sorte que le transfert de connaissance devrait être suffisant.
VDC-4.2			Présentations* des travaux aux analystes de d'autres MO pour leur expliquer comment cela est traité au MERN.		Conforme				
VDC-5	La gestion de risque permet la réduction des délais, ainsi que la simplification des processus, la fluidification des interactions entre les différentes directions, la standardisation et la mise en place de mécaniques de communication en temps réel avec des temps prescrits. Il s'agit d'une façon de concevoir, comprendre et évaluer les projets à partir de critères déterminés (équitable) pour tous les projets (dénominateur commun).		Mise en place d'un comité de travail à la DRSM pour évaluer la faisabilité de la gestion basée sur le risque pour les projets d'exploration assujettis à un plan de réaménagement restauration.	hiver 2023	Conforme	Mines	Mines :Alexandra Roio	Permettre le traitement plus rapide des analyses, ce qui permet notamment de réduire les délais.	

ST-TIR-1.1	Amélioration de l'adhésion des TIR aux principes directeurs du cadre de référence et modifier celui-ci en conséquence (Constats issus du premier état de situation de la DAIEP à l'été 2020)	Prévoir une nouvelle ressource de « redémarrage » avec l'ensemble des intervenants participant aux TIR afin d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation permettant d'améliorer l'engagement des participants. Préciser le rôle et les responsabilités de chacun des intervenants participants aux TIR. Mettre en œuvre des solutions pour obtenir ou maintenir l'engagement des intervenants afin d'améliorer la coordination interministérielle	Hiver 2022	À surveiller	MO impliqué dans les TIR	DGMS - DPSRR - Comité technique : Martin et Bruno F.	Favoriser l'engagement et l'adhésion des participants aux travaux des tables en précisant leur contribution projet.	Une certaine confusion est constatée, et ce, tant du côté des promoteurs que des chargés de projet et autres intervenants gouvernementaux aux projets sur la portée du mandat des TIR. L'enjeu se situe notamment au niveau du rôle stratégique ou non des tables qui ont été mises en place principalement pour coordonner l'émission des droits, de sorte à accélérer les activités menant à la réalisation d'un projet.
		Proposer au sein des TIR processus de reddition de compte dont la coordination sera assurée par les directrices régionales du MERN					Renforcer le rôle de coordination du directeur régional au sein des TIR	
		Définir une offre d'accompagnement interministériel à plusieurs niveaux qui tient compte de l'état d'avancement et de la nature des projets miniers.			SOR/Mines			
		Proposer une mise à jour du cadre de référence			MO impliqué dans les TIR	DGMS - DPSRR - Comité technique : Bruno Fournier		
ST-TIR-1.5		Mettre en place une plateforme d'échange de documents de type Sharepoint / OneDrive en remplacement du site FTP. Évaluer la possibilité de créer un sharepoint interministériel.	Demande de conception formulée à l'automne 2021	Conforme	SOR	Bruno F.	Sharepoint	

Bureau de coordination des droits Rencontre du comité ministériel

10 mars 2022 de 13 h 30 à 15 h (Teams)

ORDRE DU JOUR

1. État d'avancement des chantiers

1.1. TIR (Bruno Fournier, Sylvie Normand)

- État de situation

1.2. Optimisation (Bruno Gilbert, Laura François)

- État d'avancement

1.3. Chantier guichet ministériel (Roch Gaudreau)

- État de situation

1.4. Chantier consultation autochtone (Roch Gaudreau, Céline Létourneau)

- État de situation

2. Plan d'action du BCD (Martin Breault)

3. Communications (Nathalie Sirois)

- Sondage Infolettre

4. SDED - saisie des renseignements au 31 mars 2022 (David Larochelle)

5. Varia

Prochaine rencontre : 24 mars 2022

Numéro de l'action	Constats/enjeux	Actions à entreprendre	Échéancier	Statut	Secteur	Responsable de la mise en œuvre du plan d'action	Améliorations recherchées	Commentaires
ST-OPT-1	Bien prendre en considération l'ampleur des mandats et des objectifs avec la capacité des équipes à les mettre en place. Pour ce faire, il faut que les plans d'action soient simples et assortis d'un horizon de déploiement raisonnable.	· Appliquer la méthode des 5 actions en 12 semaines pour tous les plans d'action à venir; suivi d'un atelier post mortem pour les autres pistes d'amélioration	Fait	Conforme	SOR/DACIN	DACIN et secteur responsable	· Mise en œuvre efficace des plans d'action en adéquation avec les ressources	Processus pour 2021-2022 · Bail foncier · Déboisement (MFFP)
		· Présenter de façon périodique, au comité ministériel, les plans d'action élaborés suite à l'optimisation des processus dans le cadre du BCD et l'état de leur mise en œuvre.		Conforme				
		· Présenter tous les projets du BCD au SMA concerné et SM		Conforme			· Meilleur suivi des activités mises en œuvre par le comité ministériel BCD	
ST-OPT-2.1		· Fera systématiquement partie des pratiques.	En continu	Conforme	Mines/SOR	Responsable sectoriel du processus d'optimisation/collaboration de la DACIN	S'assurer de mobiliser la clientèle pour qu'elle soit engagée positivement dans le développement de projets miniers. S'assurer que les projets d'optimisation et les plans d'action qui en découlent prennent bien en compte les enjeux de l'industrie.	
ST-OPT-2.2	Aller chercher la voix de la clientèle et des associations d'affaires tôt dans le projet minier faire également du benchmarking lorsque possible.	La voix de la clientèle devra être sondée dès le début d'un projet d'optimisation.	16 et 17 juin	Conforme	SOR/Mines	Responsable sectoriel du processus d'optimisation/collaboration de la DACIN	S'assurer de mobiliser la clientèle pour qu'elle soit engagée positivement dans le développement de projets miniers.	Rencontres terminées
		Également, rencontre avec l'industrie pour présentation de l'état d'avancement des travaux et processus déjà optimisés.	Octobre	Conforme	SOR		S'assurer que les projets d'optimisation et les plans d'action qui en découlent prennent bien en compte les enjeux de l'industrie.	Plan d'action terminé
ST-OPT-3.1	Prendre en considération l'expérience Lean des gestionnaires et accompagner ceux qui en ont moins afin d'assurer leur implication constante et jusqu'au bout du projet.	· Maintenir un accompagnement soutenu des gestionnaires responsables des processus optimisés	· Fait partie intégrante de la démarche de la DACIN	Conforme		DACIN	· Toutes les ressources impliquées dans les dossiers du BCD auront une base d'expérience Lean pour adresser efficacement le traitement d'un dossier.	
ST-OPT-4	Partager les leçons apprises en jumelant des gens d'expérience en Lean avec les nouvelles équipes.	· Évaluer systématiquement au début de l'exercice la possibilité de jumelage en fonction de son opportunité et si les ressources le permettent.	Lorsque possible	Conforme		DACIN	· Permet d'améliorer les pratiques internes.	
ST-OPT-5	S'assurer d'une communication à tous les niveaux , et particulièrement au sein de l'équipe , pour les membres n'ayant pas participé aux ateliers afin d'assurer l'adhésion de tous et la pérennité des solutions.	· Les communications internes sont prises en compte lors du dépôt du plan d'action.	Fait partie intégrante de la démarche de la DACIN	Conforme		Secteur, DACIN, DRH, BSMAOR	· Meilleure connaissance/plus grande adhésion des employés aux travaux du BCD et des changements à venir en lien avec celui-ci	· Dans le cadre des communications générales du BCD
		· Le plan d'action prévoit une reddition de compte à ce sujet auprès du SMA		Conforme				
		· Identification de mesures additionnelles d'accompagnement des gestionnaires pour les communications internes.		Conforme				
ST-OPT-6	Ne pas négliger les gains qu'entraîne l'utilisation d' outils modernes et intuitifs , car ils permettent une meilleure gestion, souvent par l'automatisation : une volumétrie Mise en garde cependant quant au développement de nouveaux outils sans prendre en considération ceux existants pour éviter le dédoublement et la surcharge.	· Lorsqu'opportun, selon le processus, convoquer les TI aux rencontres de démarrage pour déterminer de la pertinence d'un accompagnement de leur part.	Fait Été 2021	Conforme		Responsable du processus d'optimisation/	· Obtenir le point de vue des TI pour maximiser l'optimisation des processus si applicable.	· La DACIN a fait l'arrimage avec les RI et les sollicitera lorsque possible
				Conforme		collaboration de la DACIN	· Être en synergie avec les attentes gouvernementales matière de transition numérique.	
ST-TIR-2	Associer d'autres ministères et organismes aux travaux des TIR	Identifier et inviter les M/O à participer aux TIR à travers, notamment les CAR régionales	Fait	Conforme		DR	Inclure les M/O pouvant contribuer à l'avancement des travaux des TIR	S'assurer de le préciser dans le cadre de référence. Les DR le font au besoin dans les TIR
ST-TIR-3	Répondre aux préoccupations des promoteurs en matière de relations avec les communautés autochtones	Inclure un répondant en affaires autochtones aux TIR, au besoin et selon le contexte et préciser le modus operandi au cadre de référence	Fait	Conforme		DPSRR – membres des tables	Améliorer l'accompagnement des promoteurs en lien avec les enjeux autochtones Précisions au sein du cadre de référence sur les modalités pour recourir à l'expertise requise	La DAAE est invitée au besoin

Bureau de coordination des droits Rencontre du comité ministériel

7 avril 2022 de 13 h 30 à 15 h (Teams)

ORDRE DU JOUR

1. État d'avancement des chantiers

Non-visé

1.2. TIR (Bruno Fournier, Sylvie Normand)

- État de situation

1.3. Optimisation (Bruno Gilbert, Laura François)

- État d'avancement

1.4. Chantier guichet ministériel (Roch Gaudreau)

- État de situation

1.5. Chantier consultation autochtone (Roch Gaudreau)

- État de situation

2. Formation LEAN du 13 avril (Martin Breault)

3. Communications (Nathalie Sirois)

4. Varia

Prochaine rencontre : 21 avril 2022



Guichet ministériel de diffusion et de gestion des droits

Phase 1 État d'avancement

2022-04-07

Par : Roch Gaudreau

Votre
gouvernement

Québec 

Porté du projet

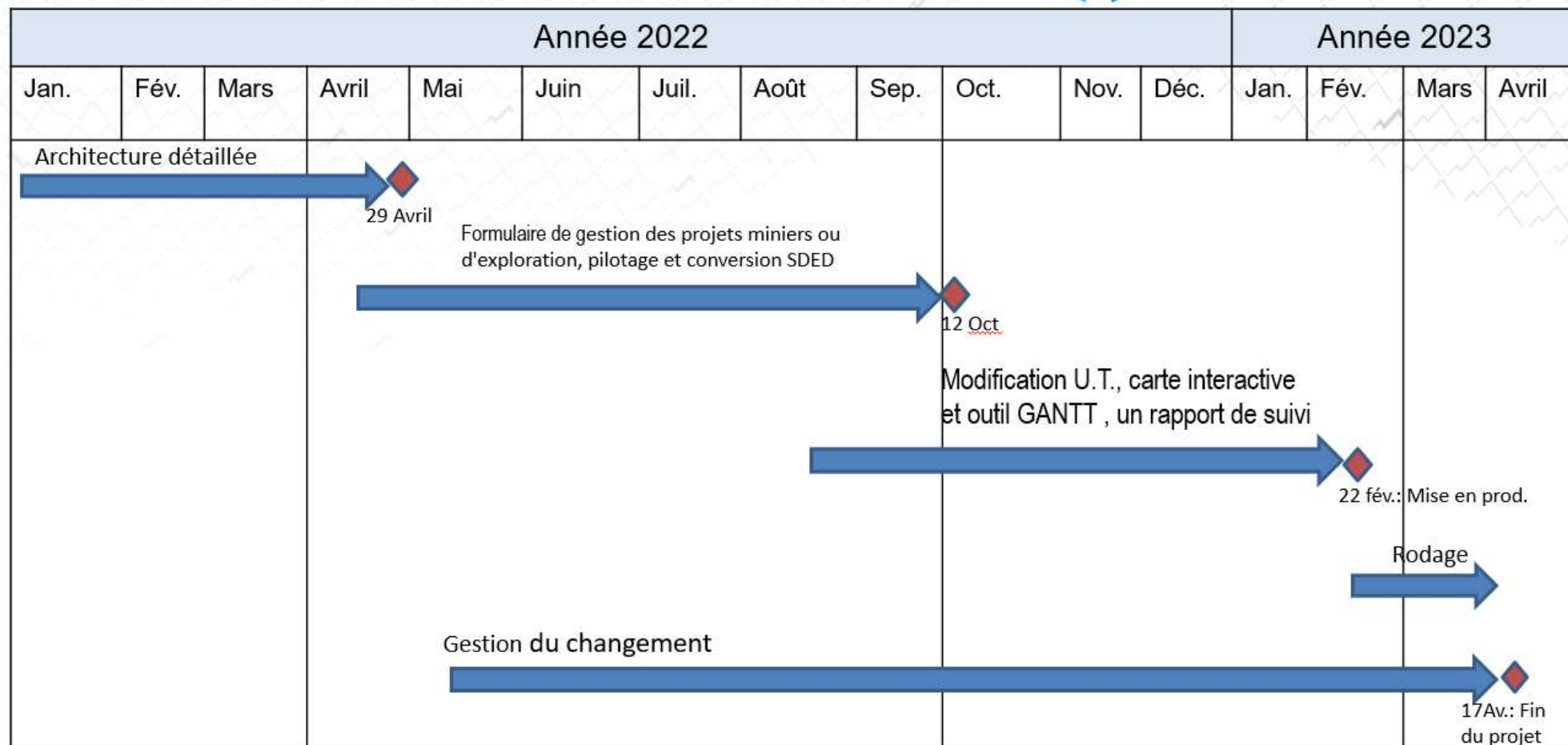
- Offrir par le biais de la carte interactive de Gestim, une vue consolidée et géo-localisée des projets miniers ou d'exploration ;
- Permettre la gestion des projets miniers ou d'exploration, des nouveaux accès et du cadre normatif des droits et autorisations ;
- Développer un outil de suivi de l'état d'avancement des activités de projet minier ou d'exploration (Gantt) ;
- Produire un rapport de suivi (date et délai) des droits, permis, autorisations et les consultations autochtones associées ;
- Rendre disponible les informations nécessaires pour le suivi des délais des projets miniers ou d'exploration ;
- Convertir les données du SDED vers ODM ;
- Compléter l'offre de service Web-OGC de la carte interactive de GESTIM par des ententes administratives.

Avancement des livrables



Livrables	Planifié	Réalisé
Manuel d'organisation du projet	100%	100%
P370 architecture technologie	100%	95%
P250-architecture fonctionnelle (nouvelles unités de traitements)	90%	80%
P250-architecture fonctionnelle (unités de traitements existantes)	40%	30%
P170-architecture de donnée	90%	80%

Calendrier – CIDD



 Principaux jalons du projet



Coordination interministérielle de la consultation autochtone

État de situation

Par : Roch Gaudreau

7 avril 2022

Votre
gouvernement

Québec 

Faits saillants

- Suivant le dépôt d'une version modifiée du protocole, le MFFP a demandé un délai additionnel l'automne 2021 afin de consulter plus en détail les directions régionales et les unités de gestion de son réseau.
- Cette consultation a mis en évidence certains enjeux pour le MFFP:
 - ✓ Nécessité d'un protocole d'entente de niveau sous-ministériel
 - ✓ Maintien des relations entre le MFFP et les entreprises et respect des ententes
 - ✓ Les délais proposés dans la transmission des informations
 - ✓ La charge additionnelle du travail pour le personnel du MFFP
 - ✓ Portée de l'entente, soumission de l'ensemble des demandes de permis

Recommandations

art.37

Le comité de travail a pour mandat de:

- traiter les aspects techniques de l'entente afin d'identifier les nœuds et problématiques soulevées;
- proposer des ajustements au processus de coordination et au projet d'entente



Comité de travail

Le comité de travail s'est réuni à plusieurs reprises de janvier à mars 2022 afin de travailler une nouvelle version de l'entente qui convienne aux deux parties.



Comité de travail

Les modifications apportées visaient à répondre aux demandes des gestionnaires des deux parties s'étant réunies le 17 janvier 2022.

- Niveau de l'entente pour en faire une entente de niveau SMA.
- Portée de l'entente pour en faire une entente concernant d'abord un projet pilote sur trois ans.
- Engagement à négocier une entente pour une application générale du processus de coordination dans trois ans.
- Ajout d'un comité de suivi (comité technique actuel) et définition de son mandat.
- Quelques réorganisations mineures dans le document pour plus de clarté.
- Délais prolongés pour certaines étapes du processus.

État d'avancement



- Des ajustements ont été apportés au projet d'entente pour répondre aux commentaires et recommandations du MFFP
- Le 31 mars 2022, une version consolidée a été envoyée aux membres du comité de travail.
- Le 7 avril 2022, les gestionnaires représentant le MFFP et la MERN sont réunis pour discuter, et approuver cette dernière version.
- Une rencontre du comité de direction élargie (MERN-MFFP-MELCC) suivra pour présenter les modifications apportées au projet d'entente et s'entendre sur les prochaines étapes

Bureau de coordination des droits Rencontre du comité ministériel

21 avril 2022 de 13 h 30 à 15 h (Teams)

ORDRE DU JOUR

1. État d'avancement des chantiers

Non-visé

1.2. TIR (Bruno Fournier, Sylvie Normand)

- État de situation

1.3. Optimisation (Bruno Gilbert, Laura François)

- État d'avancement

1.4. Chantier guichet ministériel (Roch Gaudreau)

- État de situation phase 2

1.5. Chantier consultation autochtone (Roch Gaudreau)

- État de situation

2. SDED 31 mars 2022 objectif – 20 % (David Larochelle)

3. Communications (Nathalie Sirois)

4. Varia

Prochaine rencontre : 6 mai 2022

Bureau de coordination des droits Rencontre du comité ministériel

19 mai 2022 de 13 h 30 à 15 h (Teams)

ORDRE DU JOUR

1. État d'avancement des chantiers

1.1. Optimisation (Stéphanie Morin)

- État d'avancement

1.2. Chantier guichet ministériel (Roch Gaudreau)

- État de situation

Non-visé

1.4. TIR (Bruno Fournier, Sylvie Normand)

- État de situation

1.5. Chantier consultation autochtone (Céline Létourneau)

- État de situation

2. Communications (Nathalie Sirois)

3. Varia

Prochaine rencontre : 2 juin 2022



Guichet ministériel de diffusion et de gestion des droits

Phase 1 État d'avancement

2022-05-19

Par : Dorra Djemal

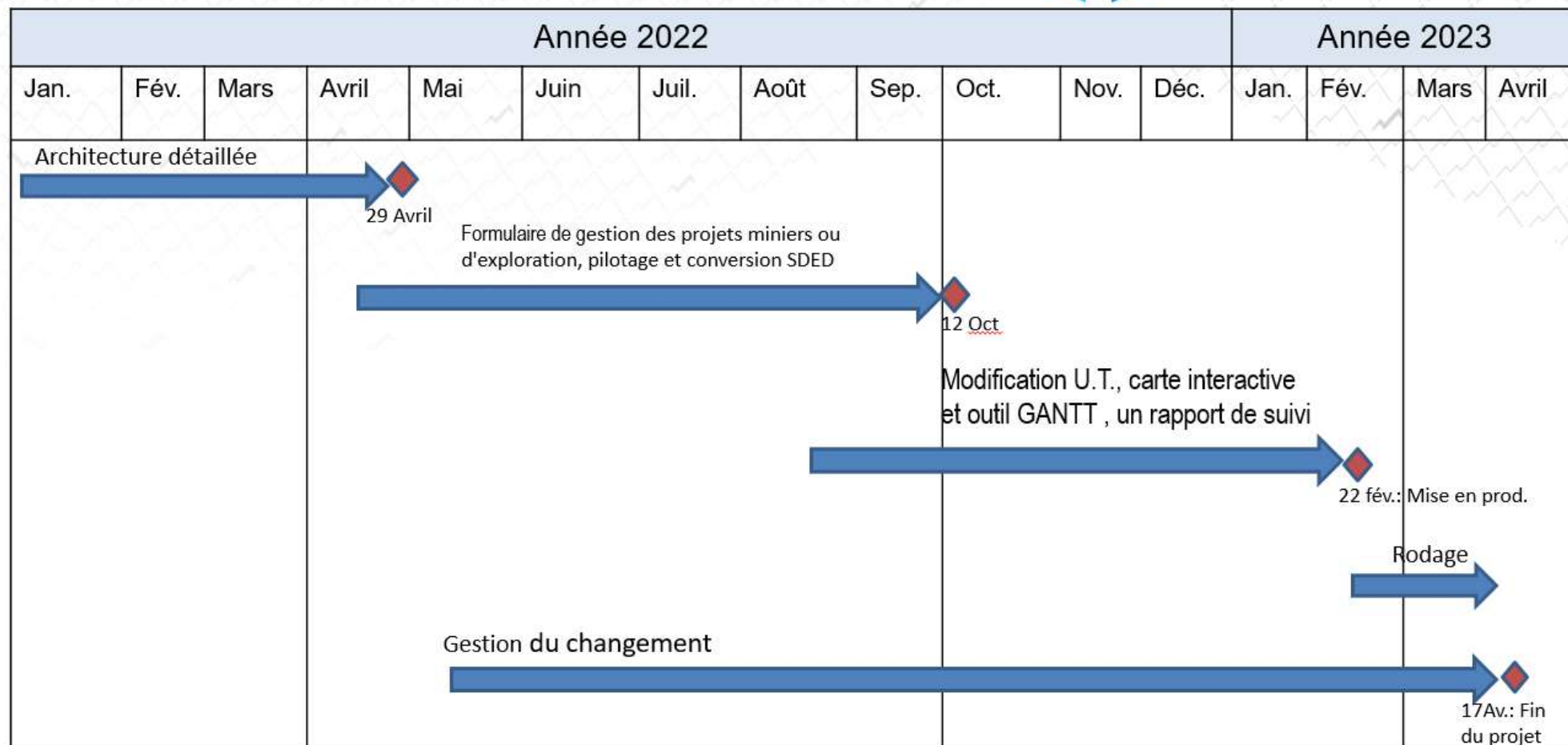
Votre
gouvernement

Québec 

Avancement des livrables

Livrables	Réalisé
Manuel d'organisation du projet	100%
P370 architecture technologie	100%
P250-architecture fonctionnelle (nouvelles unités de traitements)	90%
P250-architecture fonctionnelle (unités de traitements existantes)	85%
P170-architecture de donnée	100%

Calendrier – CIDD



 Principaux jalons du projet

Bureau de coordination des droits Rencontre du comité ministériel

2 juin 2022 de 13 h 30 à 15 h (Teams)

ORDRE DU JOUR

1. État de situation sur les chantiers (Tour de table)

- 1.1. Optimisation
- 1.2. Chantier guichet ministériel
- 1.3. TIR
- 1.4. Chantier consultation autochtone

Non-visé

3. Communications (Nathalie Sirois)

4. Mise à jour du plan d'action du BCD (Martin P.)

5. Mise à jour du PowerPoint (Martin P.)

6. Varia

Prochaine rencontre : 16 juin 2022



Bureau de coordination des droits

Bureau de coordination des droits



2

Quelques réalisations 2021-2022

- Deux processus sont en cours d'optimisation
- Six projets miniers bénéficient des TIR et le MERN offre un accompagnement interministériel personnalisé pour neuf autres projets (total 15)
- La phase 1 du Guichet ministériel est maintenant en exécution avec une livraison prévue pour le printemps 2023 et la demande de conception pour la phase 2 est en évaluation à la DACIN
- Un projet de protocole d'entente, incluant un processus de coordination interministérielle des consultations autochtones, a été élaboré; la prochaine étape est la signature du protocole d'entente par les parties
- Réductions notables dans les délais d'autorisation pour les projets miniers
 - - **42%**, alors que la cible du Plan stratégique est de – 20%

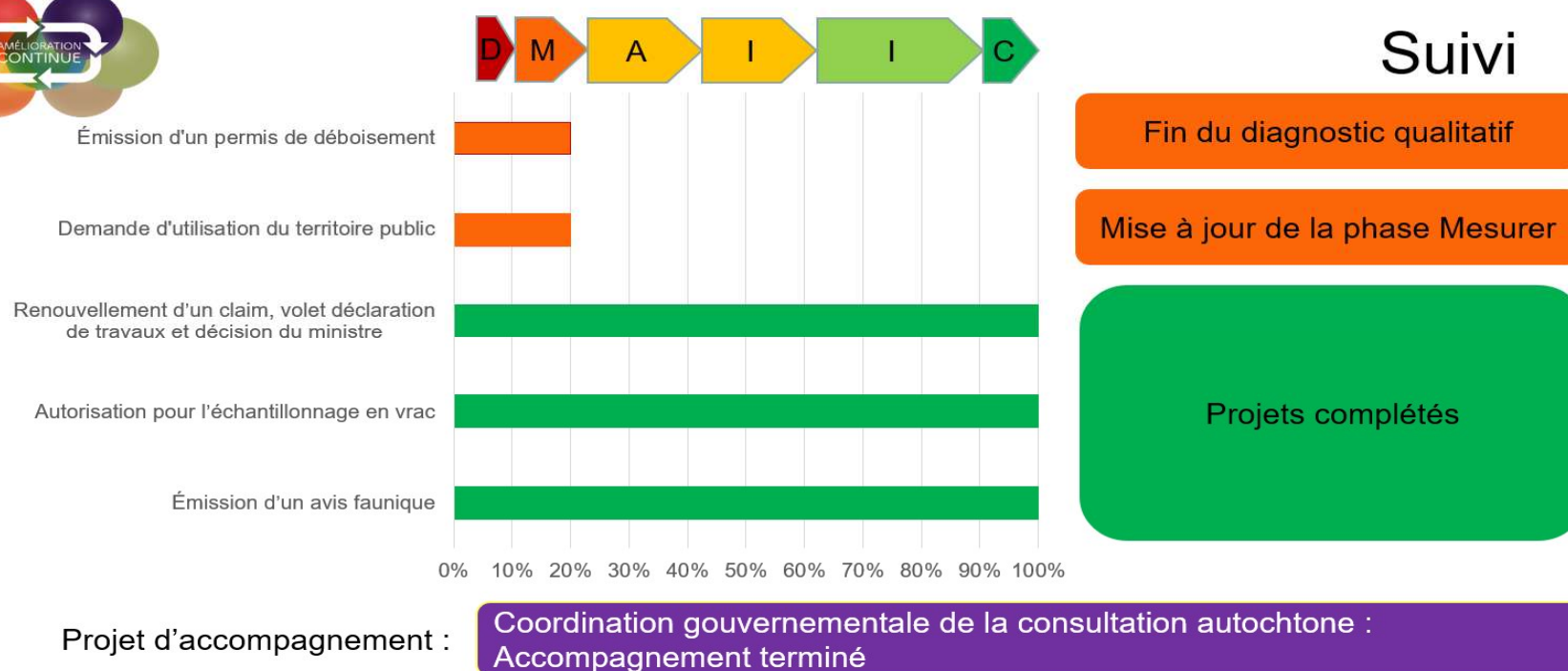
Quatre grands chantiers en cours

1. Optimisation des processus (LEAN)
2. Tables interministérielles en région
3. Guichet ministériel de diffusion et de gestion des droits (prestation électronique de services)
4. Coordination interministérielle des consultations autochtones

Optimisation des processus (LEAN)

Projets MERN et MFFP

La vue d'ensemble



Projets en cours

Émission d'un permis de déboisement

- Les demandeurs de permis de déboisement, qui sont les citoyens, les entreprises et les organismes, s'adressent aux bureaux locaux relevant des directions régionales des forêts. Les responsables des permis d'interventions font l'analyse et consultent les usagers des forêts et les tiers gouvernementaux (autres MO) afin de prendre une décision quant à l'émission du permis demandé.

Mandat	Étapes franchies	Étapes à venir
Diagnostic d'opportunités d'amélioration basé sur une collecte d'informations qualitatives	- Phase Définir et Mesurer (voix du Leader et cartographie préliminaire, collecte de données) - Rencontres de voix de l'employé avec toutes les DGFo - Analyse des voix de l'employé et cartographie du processus pour chaque DGFo - Rencontre avec le secteur des mines pour recueillir leur perception du processus - Rencontre de présentation de la collecte de données qualitative au promoteur de projet	- Ajustement du plan de travail de la DCO avec les pistes d'opportunités Lean proposées suite à l'exercice des Voix des employés (diagnostic qualitatif) qui a confirmé les douleurs connues - Du fait de la réorganisation majeure en cours, la DCO va se concentrer sur la bonification des guides jusqu'à stabilisation de l'équipe avant de poursuivre les travaux d'optimisation - Évaluer la possibilité de bonifier ou remplacer le système informatique actuel qui génère de nombreux gaspillages – ajout du paiement en ligne - Formation ceinture blanche pour toute la DCO en janvier

Projets en cours

Prise en charge d'une demande d'utilisation du territoire public (3. droits fonciers)

- Les citoyens comme les entreprises doivent obtenir une autorisation, dans le respect des règles et des lois, pour utiliser le territoire public, et ce, que ce soit pour des fins commerciales ou sans but lucratif. Comme la gestion du territoire public est sous la gouverne du MERN, c'est celui-ci qui émet les droits associés à l'achat ou la location des terres publiques. L'industrie minière est donc soumise à ce processus.

Mandat	Étapes franchies	Étapes à venir
Revoir le processus de prise en charge d'une demande d'utilisation du territoire (qui mène à un droit foncier) afin de réduire les délais de traitement, les délais d'attente, ainsi que les efforts du personnel en vue de contribuer à l'augmentation de l'efficience et de la fluidité du processus.	- Voix de l'industrie minière en juin 2021 - Ajustement de la démarche pour couvrir le processus 3 dans son entièreté - Ateliers de travail pour identifier des parcours adaptés et des Quickwins - Ateliers de travail pour convenir des grandes étapes pour les parcours POP-LAU, Location et Aliénation - Ateliers d'amélioration de l'étape recevabilité	- Poursuite de l'implantation des quickwins et des travaux sur le parcours POP-LAU - Documentation du parcours Transfert - Projet pilote d'optimisation du processus Location (à partir de février) - Ateliers de travail pour optimiser et documenter les parcours suite aux travaux du projet pilote (répétabilité/adaptation des solutions)

Projet terminé

(accompagnement de la DACIN terminé mais poursuite des démarches par le Secteur des mines)

Coordination interministérielle des consultations autochtones

- L'encadrement de l'activité minière ne touche pas que le secteur des mines au MERN ; il touche aussi le secteur du territoire et plusieurs ministères sont impliqués dans l'encadrement de l'activité minière, en particulier le MELCC et le MFFP, qui sont des émetteurs de droits.
- Une entente interministérielle permettrait de mettre en place un processus de coordination des consultations autochtones pour les projets qui n'entrent pas dans la coordination du MELCC dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en territoire conventionné ou dans le Québec méridional.

Mandat	Étapes franchies	Étapes à venir
Mettre en place un processus de coordination interministérielle pour la consultation autochtone en lien avec des demandes de droits, d'autorisations ou de permis nécessaires à la réalisation d'une activité minière.	• Présentation d'un projet d'entente, incluant un processus de coordination, aux parties prenantes de chaque ministère pour commentaires. • Discussions avec le MFFP pour convenir de certaines modifications au projet.	• Présentation de la nouvelle version de l'entente au MELCC. • Signature de l'entente par les parties.

Projets terminés

Renouvellement d'un claim, volet déclaration de travaux et décision du ministre

- Les titulaires de claims (seul titre minier d'exploration qui peut être délivré pour la recherche des substances minérales du domaine de l'État) doivent soumettre des rapports de travaux pour répondre aux exigences requises pour renouveler leur titre minier. Si une partie ou la totalité des travaux soumis ne répondent pas aux critères réglementaires, une décision du ministre est émise et envoyée au titulaire.

Résumé des mesures d'amélioration	Effets/bénéfices escomptés	Résultats obtenus en date du 2021-03-31
- Diminution du nombre d'étapes du processus (53 à 41) - Introduction d'une voie rapide « fast track » de traitement des déclarations de travaux - Implantation du formulaire en ligne pour la déclaration de travaux - Élimination des envois postaux à l'interne et des notes d'études destinées au client - Accélération du transfert des rapports à Géologie QC par l'utilisation d'un répertoire commun	- Diminution des délais de traitement d'une déclaration de travaux de 80 % pour les dossiers passant par la voie normale - Diminution des délais de traitement d'un projet de décision de plus de 50 %	Le processus de traitement à l'interne pour la déclaration de travaux été optimisé et est opérationnel au sein des équipes

Projets terminés

Autorisation pour l'échantillonnage en vrac

- Il s'agit d'une étape reliée à la réalisation de travaux d'excavation et de décapage réalisés pour analyser la teneur en minéraux. Il est utilisé pour faire des déclarations fiables sur la qualité, l'état ou la composition d'une matière particulière. Dans le domaine minier, en vertu de l'article 69 de la Loi sur les mines, le promoteur a l'obligation d'obtenir l'autorisation d'analyse avant d'extraire l'échantillon en vrac. Ce droit est émis par le MERN.

Résumé des mesures d'amélioration	Effets/bénéfices escomptés	Résultats obtenus en date du 2021-03-31
• Centralisation des demandes à un seul point de chute • Élaboration et standardisation d'un seul formulaire • Élaboration d'outils anti-erreur dans le but d'obtenir des intrants de qualité • Clarification des rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes concernées • Renforcement des outils en place pour les demandes client	• Déchargement de l'étape goulot, qui contribue à accélérer le processus et réduire les temps d'attente pour le client • Réduction du délai administratif, imputable au MERN de 35% dans 75 % pour des cas	• Le processus est implanté à l'interne • La mise en vigueur effective de l'ensemble du processus est prévue d'ici la fin de 2021 avec la publication des documents (Guide, directive et formulaire de demande) • Depuis, une diminution de plus de 35 % du délai de traitement est constatée pour la seule demande reçue durant cette période. Le délai administratif imputable au MERN était de 27 jours calendrier (demande reçue le 18 décembre 2020/autorisation délivrée le 21 janvier 2021)

Projets terminés

Émission d'un avis faunique

- Dans le cadre réglementaire (Loi sur la qualité de l'environnement et le règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets) l'élaboration de la position gouvernementale, permettant l'approbation de projets de grande envergure (ex : oléoduc, tramway, minière), relève du MELCC. Pour ce faire, le MELCC demande à plusieurs autres ministères de produire des avis, dont le MFFP. Ainsi, pour chaque projet assujetti à l'évaluation environnementale, le MFFP doit formuler un avis officiel. Ces avis du MFFP ont un impact déterminant sur l'approbation des projets par le gouvernement.

Résumé des mesures d'amélioration	Effets/bénéfices escomptés	Résultats obtenus en date du 2021-03-31
• Mise en place d'une grille de gestion de risques en amont du processus, permettant de traiter de 60 % à 70 % des demandes d'avis plus rapidement et de façon plus efficiente • Standardisation d'un processus harmonisé à l'échelle du Ministère, contribuant à augmenter la qualité des livrables et à réduire les allers-retours et la surcharge de travail du personnel	• Augmentation de la capacité des analystes d'environ 20 % • Réduction potentielle de 71 % du nombre de BT traités par le Bureau de la sous-ministre associée aux opérations régionales pour les demandes d'avis (passage de 140 à 40 BT en moyenne) • Réduction de plus de 20 % du délai de traitement	• La grille de gestion des risques a été revalidée et autorisée par le cabinet MFFP durant la période estivale • Le mécanisme de fast-track est rétabli et fonctionnel • Le pourcentage d'avancement du plan d'action est très élevé et en bonne voie d'être complété • La réduction du nombre de BT traités par le BSMAOR n'a pas été quantifiée pour l'instant, mais le nombre a diminué de manière significative pendant la période de mise en application du processus accéléré

2 - Tables interministérielles en région

Six projets (TIR) - Quatre régions

11

Projets (6 tables)	Entreprise	Région	Ressources
<u>Lac Windfall</u>	<u>Osisko</u>	Nord-du-Québec	Or
<u>Odyssey – East Malartic</u>	Partenariat Canadian Malartic	Abitibi-Témiscamingue	Or
<u>Wasamac</u>	Yamana Gold	Abitibi-Témiscamingue	Or
<u>Lamaque</u>	Eldorado Gold	Abitibi-Témiscamingue	Or
<u>Matawinie</u>	Nouveau monde Graphite	Lanaudière	Graphite
<u>Lac Guéret</u>	<u>Mason Graphite</u>	Côte-Nord	Graphite

Autres projets accompagnés selon un modèle interministériel :

Nord-du-Québec	Abitibi-Témiscamingue	Côte-Nord
Fénelon - Wallbridge Mining	Horne 5 – Ressource Falco	Lac Bloom – Minerai de Fer Québec
Casa Berardi – Hécla Québec	LaRonde – Agnico Eagle	
	O’Brien - Radisson	
	Dumont – Magneto Investments	
	Fayolle - IAMGOLD	
	Tansim – Sayona Québec	

Tables interministérielles régionales

12

Matawinie – Nouveau Monde Graphite (DR-04-14)

- art. 23-24
- Une importante mesure d'atténuation est associée au projet, soit le Plan d'intégration au territoire (PIT)- projet récréotouristique.
- 11 rencontres tenues jusqu'à ce jour;
- Dernière rencontre:
Date: le 7 décembre 2021
Objet:
 - Présentation d'un résumé du cheminement du projet minier de ses débuts jusqu'à aujourd'hui
 - Dépôt d'un GANTT par le promoteur pour ces travaux liés au PIT, afin de structurer la séquence des droits et l'échéance de leur émission.
- Prochaine rencontre: à déterminer;
- 4 demandes de droits en cours traitement (2 MERN-SOR et 2 MERN-Mines);
- **Enjeu:** Le MERN est en attente d'informations art. 23-24

Tables interministérielles régionales

13

- **Odyssey – Mine Canadian Malartic (DR-08)**

art. 23-24

- 3 rencontres tenues jusqu'à ce jour;
- Dernière rencontre:
 - Date : 17 décembre 2020
 - Objet : Mise à jour du projet, vue d'ensemble des permis et autorisations, en relation avec le dépôt de la modification du décret environnemental (qui a eu lieu en février 2021).
- Prochaine rencontre: en mars, date à déterminer;
- 4 demandes de droits en cours de traitement (2 MERN-SOR, 1 MERN-Mines et 1 MELCC);
- **Enjeu:** Aucun

Tables interministérielles régionales



14

- **Wasamac – Yamana Gold (DR-08)**

art. 23-24

- 4 rencontres tenues jusqu'à ce jour;
- Dernière rencontre:
 - Date : 12 janvier 2022
 - Objet : Mise à jour du projet, Programme d'exploration et étude de faisabilité à venir, relations avec le milieu et communautés autochtones ainsi que la vue d'ensemble des permis et autorisations
- Prochaine rencontre: à déterminer;
- 1 demande de droit en cours de traitement (1 MELCC);
- **Enjeu:** Aucun

Tables interministérielles régionales



15

- **Lamaque – Eldorado Gold (DR-08)**

art. 23-24

- 4 rencontres tenues jusqu'à ce jour;
- Dernière rencontre:
 - Date : 30 novembre 2021

art. 23-24

- Prochaine rencontre: à déterminer;
- 2 demandes de droits en cours de traitement (1 MERN-Mines et 1 MELCC);
- **Enjeu:** Aucun

Tables interministérielles régionales



16

Lac Guéret – Mason Graphite (DR-09)

art. 23-24

- 3 rencontres tenues jusqu'à ce jour;
- Dernière rencontre:
 - Date : 27 janvier 2021
 - Objet : Sensibilisation au promoteur sur l'importance de présenter des demandes complètes et finales pour éviter les interventions, les reprises d'analyse et de longs délais;
- Prochaine rencontre: à déterminer;
- 5 demandes de droits en cours de traitement (2 MERN-SOR, 2 MERN-Mines et 1 MELCC);
- **Enjeu:** art. 23-24

Tables interministérielles régionales

17

Windfall – Minière Osisko (DR-10)

art. 23-24

- 5 rencontres tenues jusqu'à ce jour;
- Dernière rencontre:
 - Date : 25 janvier 2022
 - Objet : Présentation de la mise à jour du projet Windfall.
- Prochaine rencontre: en juin, date à déterminer;
- 3 demandes de droits en cours de traitement (2 MERN-SOR et 1 COMEV);

• **Enjeu** art. 23-24

• art. 48

Autres projets miniers accompagnés selon un modèle interministériel

9 Projets	Principaux enjeux
Horne 5 de Ressources Falco (DR-08)	art. 23-24
La Ronde de Agnico Eagle (DR-08)	
O'Brien de Radisson (DR-08)	
Dumont de Magneto Investments (DR-08)	
Fayolle de IAMGOLD (DR-08)	
Authier/LAN/Tansim de Sayona Québec (DR-08)	
Lac Bloom de Minerai de fer Québec (DR-09)	
Fenelon de Wallbridge Mining (DR-10)	
Casa Berardi de Hecla Québec (DR-10)	

3 - Guichet ministériel de diffusion et de gestion des droits



19

Résultats attendus :

- Démarche du promoteur facilitée
- Analyse du projet plus simple et uniforme
- Soutien aux promoteurs amélioré
- Meilleure communication entre les intervenants

Faits saillants de la phase 1

Novembre 2021

- Autorisation le 17 novembre 2021 de la phase d'exécution
 - ✓ Planification de réalisation sur 16 mois
- Suspension temporaire des travaux par le Dirigeant de l'information (enjeu de financement)
 - ✓ Durée de la suspension : 1 mois

Décembre 2021

- Reprise des travaux le 17 décembre 2021 : L'enjeu de financement a été réglé par la priorisation du projet
 - ✓ Date de fin révisée du projet : 17 avril 2023
- Début de la planification détaillée

Janvier-Mars 2022

- Validations technologiques auprès des équipes TI du MELCC et du MFFP
- Approbation du manuel d'organisation de projet
- Finalisation de l'architecture technologique
- Travaux en cours sur l'architecture fonctionnelle et l'architecture de données

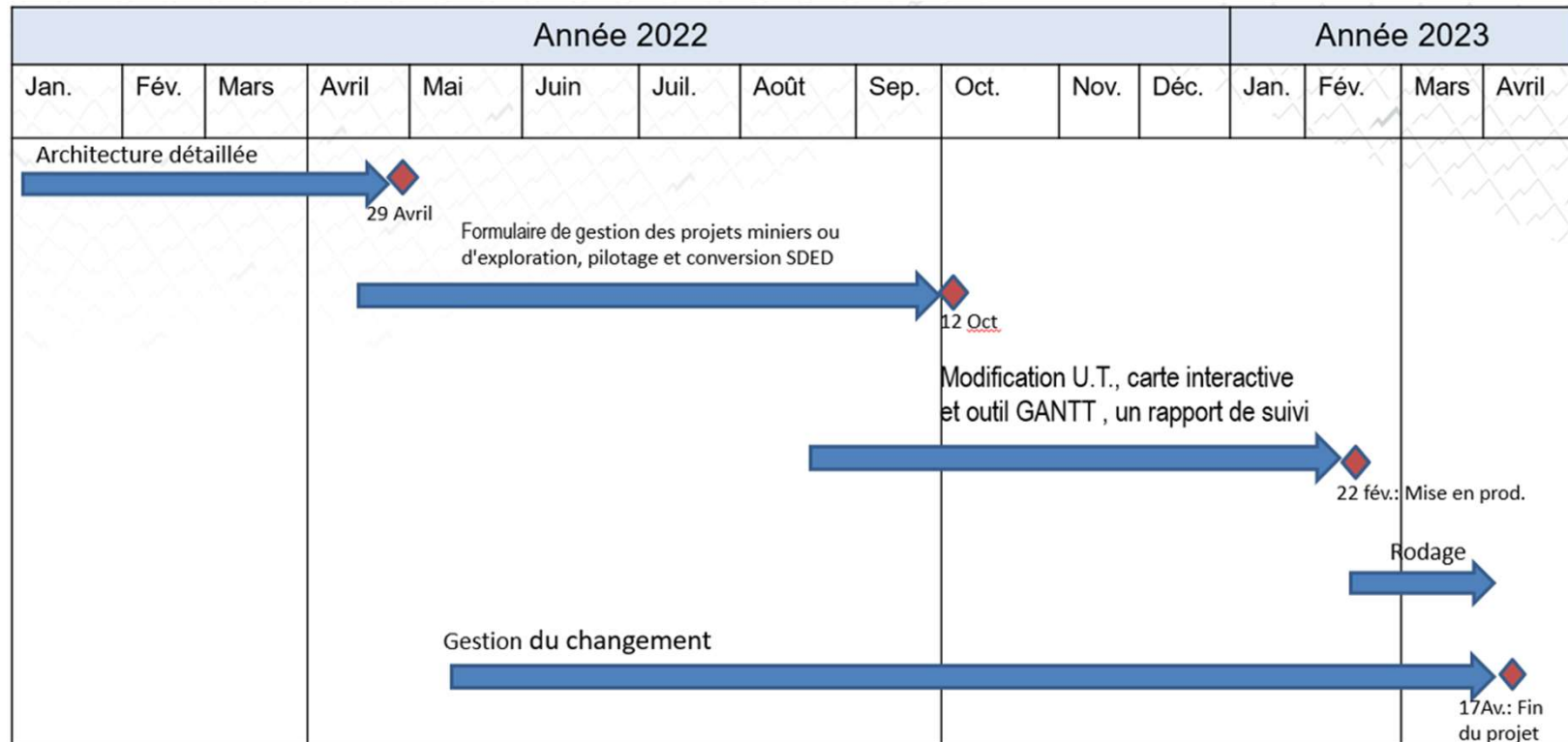
Portée du projet de la phase 1

- Utiliser les actifs actuels du Secteur des mines pour le volet de la carte interactive
- Compléter l'offre de service Web-OGC de la carte interactive de GESTIM par des ententes administratives
- Intégrer la notion de propriété d'exploration et de projet minier dans le système ODM et dans GESTIM
- Procéder à la conversion des données du SDED vers ODM
- Développer les outils pour générer et alimenter un diagramme de Gantt du cadre normatif, incluant les consultations autochtones, pour chacun des projets miniers et d'exploration
- Production de rapports de suivi des dates et délais pour les droits, permis et autorisations encadrant l'activité minière
- Développer les outils de pilotage permettant de gérer les accès en regard des différents groupes d'utilisateurs

21

Calendrier de développement de la phase 1

22



Phase 2 du Guichet ministériel

23

Portée

- Développer le module commun de dépôt de documents et de demandes de droits, permis et autorisations connexes aux droits miniers
- Élargir la prestation électronique de service de GESTIM pour couvrir l'ensemble des droits, autorisations et obligations prévus à la Loi sur les mines et développer les unités de traitement requis dans ODM

Étapes

- Demande de conception approuvée le 24 novembre 2021
- Transmission au Bureau de projet le 25 novembre 2021
- Présentement en analyse à la Direction de l'amélioration continue et innovation numérique

4 - Coordination gouvernementale des consultations autochtones



24

- **Enjeu**

- Pour un même projet, plusieurs consultations, par plus d'un ministère, auprès d'une même communauté et à différents moments

- **Objectifs**

- Identifier des moyens pour améliorer la coordination interministérielle de la consultation autochtone pour les projets hors ou pré-PÉEIE
 - Répond aux préoccupations qui ont été soulevées par les communautés autochtones dans le cadre des consultations sur la Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier
- Aucun impact sur les délais de consultation accordés aux communautés autochtones

- **Projet d'amélioration continue**

- Coordination interministérielle des consultations autochtones

*Les projets soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en territoire conventionné ou dans le Québec méridional sont exclus du processus à mettre en place

Faits saillants

- Le protocole d'entente interministériel sur la coordination de la consultation autochtone a fait l'objet d'ajustements suivant les commentaires du MFFP au comité de direction du projet de juin 2021.
- Dans les mois suivants, après plusieurs échanges entre le MFFP et le MERN, des modifications ont été apportées afin:
 - que le MERN prenne en charge toute la coordination des consultations conjointes;
 - que le protocole d'entente porte sur un projet pilote de trois ans;
 - que le protocole d'entente soit signé par les sous-ministres associés afin de faciliter les modifications ultérieures;
 - que des mesures de suivi du protocole d'entente soient mises en place (comités de suivi).
- Après discussion, le ministère de la Culture et des Communications a décidé de se retirer du projet, considérant les enjeux d'application dans son secteur d'activité.

Enjeux

- La nouvelle version du protocole d'entente doit être présentée au MELCC.
- Les parties devront convenir de la nécessité ou non de soumettre le projet de protocole d'entente à leurs directions des affaires juridiques (DAJ) respectives.

26

art.
37

Le sujet fera l'objet de discussions au comité directeur du 13 mai 2022.

Recommandations

art. 37

État d'avancement



28

- Des ajustements ont été apportés au projet d'entente pour répondre aux commentaires et recommandations du MFFP.
- La nouvelle version sera présentée au comité technique du chantier le 2 mai 2022 et au comité directeur du 13 mai 2022.

ÉVALUATION - SECOND ÉTAT DE SITUATION



QU'AVONS-NOUS ÉVALUÉ?

1. Efficacité de la gouvernance

- 1.1 Structure de la gouvernance
- 1.2 Vision de l'intervention
- 1.3 Rôles et responsabilités des parties prenantes
- 1.4 Communication
- 1.5 Ressources mobilisées et affectées

2. Efficacité opérationnelle des TIR

- 2.1 Accompagnement offert
- 2.2 Coordination interministérielle au sein des TIR
- 2.3 État d'avancement du plan d'action issu du premier état de situation et des journées thématiques
- 2.4 Délais de traitement

RECOMMANDATIONS

Efficacité de la gouvernance

Enjeux	Axes d'intervention	Recommandations
Leadership et engagement des acteurs	▪ Rôles et responsabilités des comités décisionnels et des acteurs	art. 37
Reddition de comptes	▪ Cadre de préparation et de suivi des rencontres des comités (directeur et technique) ▪ Information de gestion sur les ressources mobilisées et affectées	art. 37

RECOMMANDATIONS

Efficacité opérationnelle des TIR

Enjeux	Axes d'intervention	Recommandations
Offre de service	▪ Contenu de l'offre de service et attentes des entreprises accompagnées	art. 37
	▪ Modalités de mise en place d'une TIR (définition de critères de mise en place et fixation de la durée de l'accompagnement, élargissement du modèle à d'autres types de projets)	art. 37
Processus et outils de gestion	▪ Communication et partage de l'information entre MO	art. 37
	▪ Collaboration entre les tables interministérielles mixtes du MEI et les TIR	art. 37

RECOMMANDATIONS

Enjeux	Axes d'intervention	Recommandations
Prestation électronique de services	Outils de diffusion et de gestion des droits	art. 37
Prévisibilité et gestion des délais	Normes de service	art. 37
	Méthodes de calcul des délais et intégrité des données	art. 37
Coordination gouvernementale des consultations autochtones	Consultation autochtone	art. 37

RECOMMANDATIONS

Enjeux	Axes d'intervention	Recommandations
Capacité des ressources, mobilisation et engagement des différents ministères	Outils technologiques	art. 37
	Formation et développement de l'expertise	
	Engagement et participation des ministères n'ayant pas de responsabilités par rapport à l'octroi de droits (permis et autorisations)	
Reddition de comptes	Qualité de l'information de gestion	

ORIENTATIONS POSSIBLES POUR DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS – POUR DISCUSSIONS



34

Portée et gouvernance du projet BCD

1. Revenir à la portée initiale du projet, soit un projet gouvernemental avec gouvernance conséquente
2. Intégrer d'autres projets industriels dans la démarche de coordination du BCD
 - Exemple : Projets de la filière batterie, autres projets industriels
3. Actualiser le mandat du comité directeur, afin de bien définir les rôles et les responsabilités des M/O
4. Actualiser le mandat du comité technique et rehausser le niveau de participation ministérielle au niveau de directeur général
5. Évaluer la possibilité d'une offre d'accompagnement interministériel à plusieurs niveaux, qui tient compte de l'état d'avancement et de la nature des projets
6. Finaliser l'exercice interministériel en cours pour la coordination des consultations autochtones

Outil transitoire de suivi des délais (SDED)

Résultats 2021-2022 du 1 avril 2021 au 31 mars 2022 (n=26)

35

TABLEAU 1 : Délais moyens des processus critiques du MERN et comparaison avec 2019-2020 (en jours ouvrables)

Processus critiques suivis	Mesure-étalon (délais moyens 2019-2020)	Résultats (délais moyens 2020-2021)	Cible 2021-2022 -20%	Résultats (délais moyens 2021-2022)	min-max	% de réduction	Degré d'atteinte	Projets faisant l'objet des droits émis
Autorisation d'échantillonnage en vrac (n=2)	63	22	50,4	27,5	min : 26 max: 29	-56%	✓	Fenelon, O'Brien
Approbation du PRR - Exploration (n=4)	91	69	72,8	75,2	min : 49 max: 91	-17%		O'Brien, Fenelon, East Sullivan et Persing Manitou
Approbation du PRR - Exploitation (n=1)	146	146	116,8	91	min-max 91	-38%	✓	Odyssey
Bail minier (n = 2)	72	13	57,6	20,5	min : 11 max: 30	-72%	✓	Kiena, Raglan
Bail foncier (n=17)	108	69	86,4	62,4	min : 33 max: 108	-42%	✓	Mines Coulon inc., Casa Berardi, Raglan, Nunavik Nickel X3, Lac Windfall, Matawinie X2
DÉLAIS TOTAUX CONSIDÉRÉS	480	319	384	277		-42%	✓	MAJ 31 mars 2022

Note méthodologique : demandes retenues n=26

- Demandes déposées au MERN pour les 5 processus critiques
- Pour lesquelles l'émission du droit a lieu entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022
- S'il n'y a aucune donnée pour la période visée, les chiffres de l'an passé sont utilisés

Plan action du BCD 2022-2023



36

Quelques actions prioritaires

- S'assurer d'offrir la formation de ceinture blanche Lean à toutes les ressources impliquées des secteurs des Mines et du Territoire
- Identification de pistes d'amélioration à prioriser par autorisation selon les données du SDED
- Définir des normes de service pour le traitement administratif des demandes de permis et d'autorisations en lien avec l'industrie minière
- Préciser le rôle et les responsabilités de chacun des intervenants participants aux TIR
- Définir une offre d'accompagnement interministériel à plusieurs niveaux qui tient compte de l'état d'avancement et de la nature des projets miniers

Prochaines étapes – Priorités



37

1. Poursuivre les travaux des quatre chantiers
 - Entente interministérielle – Consultation autochtone
 - Phase 1 du Guichet ministériel
 - Optimisation des droits fonciers
 - Tables interministérielles régionales
2. Mettre en œuvre des mesures prévues au Plan d'action 2021-2022
3. Donner suite aux recommandations du rapport #2
4. Assurer la reddition de comptes pour l'objectif 1.2 du Plan stratégique 2019-2023



MERCI!

Bureau de coordination des droits Rencontre du comité ministériel

16 juin 2022 de 13 h 30 à 15 h (Teams)

ORDRE DU JOUR

1. État de situation sur les chantiers (Tour de table)

1.1. Optimisation

1.2. Chantier guichet ministériel

1.3. TIR

1.4. Chantier consultation autochtone

Non-visé

3. Communications (Nathalie Sirois)

4. Mise à jour du plan d'action du BCD (Martin P.)

5. Varia

Prochaine rencontre : 30 juin 2022

« QUICKWINS »		
Pistes/actions	Actions/Bénéfices	Avancement (%) Efforts () Gains ()
1. Permettre aux DR d’être avisées des demandes reçues au MERN (dès leur réception)	Action - La DR-10 a communiqué sa façon d’accéder aux informations souhaitées (information impossible à exploiter à partir de GDF) Bénéfices - Les DR qui le souhaitent peuvent accéder en tout temps aux demandes en attente de prise en charge ou en traitement en recevabilité à la DEDF	100 % n/a 
2. Domanialité	Actions - Recherches restreintes aux fins d’identification de la domanialité, le reste des informations relevant de l’analyse territoriale (DR) - Documentation des recherches à effectuer, avec un 2° niveau de vérification en cas de situations plus complexes Bénéfices - Clarification des rôles DEDF/DR - Élimination du travail «sur mesure» selon les demandes des DR - Dégagement en partie d’une technicienne juridique qui ne vérifie plus de façon systématique tous les dossiers - Élimination de redondances	100%  
3. Conformité	Action - Lorsqu’il n’y a aucun enjeu lié à la domanialité, transfert des dossiers en DR malgré une localisation imprécise. Bénéfices - Diminution du nombre d’interruptions dans le traitement (plus de fluidité) et de contacts avec le client	100%  
4. Paiement en ligne	Actions - Utilisation de VLT maintenant possible pour l’acquittement des frais suivants : frais d’administration pour le dépôt d’une demande d’utilisation du territoire public, POP, LAU, réserves de superficies, lettres d’intention, renouvellements non tacites - Développements de rapports permettant d’effectuer le suivi des paiements effectués par VLT Bénéfices - Diminution des délais de traitement - Diminution du nombre de manipulation de chèques - Facilite la décentralisation du traitement de certaines demandes	100% pour les frais d’administration 80% pour les autres frais    

RECEVABILITÉ		
1. Rapatriement au SOR de l'ensemble des étapes de traitement d'une demande d'utilisation du territoire public	Action - Révision de l'ensemble des étapes du travail de recevabilité. Bénéfices - Rapprocher du domaine d'affaires la prise en charge des dossiers - Diminution du nombre d'interruptions dans le traitement (plus de fluidité) - Bonification de la prestation pour les clients - Réduire les délais de traitement.	100 % (amélioration continue)  
2. Intrants exigés aux clients	Action - Ne plus considérer l'avis de conformité à la réglementation municipale comme un élément discriminant à la recevabilité. Bénéfices - Meilleure fluidité pour acheminer les dossiers en DR pour l'analyse territoriale - Diminution du nombre d'interruptions dans le traitement (plus de fluidité) - Diminution de l'inventaire de dossiers pour lesquels la DEDF est en attente des clients - Latitude accordée à chaque DR sur la façon de s'assurer de cette conformité (par l'avis demandé ou par la consultation de la municipalité concernée directement).	100 %  

TRANSFERTS DE BAUX		
1. Ajustement du processus pour tenir compte de la modification réglementaire qui prévoit qu'un transfert ne peut s'effectuer si un avis de non-conformité a été émis	Action - Nouvelle façon de faire permettant de consulter les DR uniquement en présence de cas de non conformité réels ou potentiels, et non de façon systématique. Bénéfices - Simplification du processus et uniformisation des façons de faire	95 % 

PARCOURS pop-LAU-LAU/VHR-POTP (HQ)		
1. Décentralisation en région du traitement des demandes de permis d'occupation provisoire (POP)	Actions - Décentraliser le traitement des demandes de POP. La recevabilité sera maintenue à la DEDF. - Monitoring de ce changement (décentralisation) Bénéfices - Réduction des délais de traitement (notamment avec les possibilités de paiement VLT) - Diminution des interruptions dans le traitement	95 % (en attente la finalisation des travaux de VLT) 
2. Décentralisation en région du traitement des demandes d'autorisation (LAU)	Actions prévues - Proposer un parcours LAU adapté, basé sur le travail réalisé pour le parcours POP - Monitoring de ce changement (décentralisation)	0% 
3. Décentralisation en région du traitement des demandes d'autorisation (LAU/VHR)	Actions prévues - Proposer un parcours LAU/VHR adapté, basé sur le travail réalisé pour le parcours POP - Monitoring de ce changement (décentralisation)	0% 
4. POTP (HQ)	Actions prévues Proposer un parcours POTQ adapté, en considérant le transfert de responsabilité de ce traitement vers la DET	25% 

PARCOURS LOCATION		
Étapes pour le cheminement d'une demande de location à convenir entre la DEDF et les DR	Actions prévues - Établir les grands étapes du parcours location - Ateliers Kaisen pour définir le parcours en détail - Bilan du monitoring POP (en vue d'une décentralisation éventuelle) - Implantation du parcours Location (condition : bilan positif du monitoring décentralisation POP)	0% 

PARCOURS ALIÉNATION		
Étapes pour le cheminement d'une demande d'aliénation à convenir entre la DEDF et les DR	Actions prévues - Établir les grands étapes du parcours aliénation - Ateliers de travail pour évaluer la répétabilité des solutions du parcours Location au parcours Aliénation - Ateliers Kaisen pour définir le parcours en détail (Limitation des possibilités d'optimisation compte tenu des délais qui sont hors portée (ex: notaire, arpenteur-géomètre)	0% 

PARCOURS ÉOLIEN		
Révision du cheminement des demandes formulées dans le cadre du programme éolien	Actions - Ajustement de la documentation (cheminement opérationnel des demandes de lettres d'intention, de réserves de superficie et de droits fonciers) pour tenir compte des particularités de l'appel d'offre lancé par Hydro-Québec en décembre 2021. Actions prévues - Révision du programme éolien en vue du prochain appel d'offres prévu en décembre 2022.	25% 

À noter :

Le déploiement des initiatives énoncées précédemment a nécessité ou nécessitera le travail (non négligeable) suivant:

- Modifications à GDF et production de nouveaux rapports
- Ajustements de documents de travail (fiche d’analyse, gabarits de lettres,...)
- Rédaction/ajustements des procédures de travail et dépôt sur l’intranet
- Communication des changement aux intervenants concernés et dans certains cas, la tenue de rencontre d’information/formation par la DEDF sur les changements opérationnels apportés
- Monitoring des changements apportés, incluant la capacité des équipes à absorber les changements (en cas de décentralisation)

Numéro de l'action	Constats/enjeux		Actions à entreprendre	Échéancier	Statut	Secteur	Responsable de la mise en œuvre du plan d'action	Améliorations recherchées	Commentaires
ST-OPT-3.2	Prendre en considération l'expérience Lean des gestionnaires et accompagner ceux qui en ont moins afin d'assurer leur implication constante et jusqu'au bout du projet.		S'assurer d'offrir la formation de ceinture blanche Lean à toutes les ressources impliquées du secteur Mines et le SOR	debut 2022	Conforme	SOR/Mines/SIFIG	DACIN	Assurer la compréhension de la démarche, l'adhésion des équipes lors des projets d'optimisation et le renforcement de l'imputabilité des parties prenantes.	En cours (Dernière 14 mars)
ST-OPT-7	Un suivi par les intervenants gouvernementaux doit aussi avoir lieu afin d'avoir une vision globale pour tous.		Poursuivre la saisie de données dans l'outil SDED	En continu	Conforme	TOUS	BSMAOR / collaboration Mines, MFFP et MELCC. Roch Gaudreau et Natalie Langevin	Vue d'ensemble des droits émis par les ministères pour un même projet minier	Meilleurs portraits des motifs de délais par processus Du côté du Secteur des mines la cible est atteinte pour le bail minier et l'échantillonnage en vrac. Une reflexion est à faire pour le plan de réaménagement et de restauration.
ST-OPT-7.1			Identification de pistes d'amélioration à prioriser par autorisation selon les données du SDED	mai-22	Conforme			Permits de mieux définir nos prochaines interventions	
ST-OPT-8	Travailler un outil de cheminement de projet pour le promoteur minier , une sorte de schéma macro des étapes à suivre, mais également permettre un accompagnement du promoteur à chaque étape		Avancement du chantier PES, carte interactive.	En cours	Conforme	Mines/SOR	Mines Roch Gaudreau	Le chantier PES permettra de soutenir les promoteurs dans le cheminement d'un projet minier. (Intégration du concept de propriété minière, conversion des données du SDED dans ODM, génération des cadres normatifs par projet (Gantt), production de rapports pour suivi des délais)	Le dossier d'affaires a été approuvé le 17 novembre 2021 permettant ainsi de lancer la phase exécution de la phase 1. Celle-ci est en cours depuis le 17 décembre 2021. L'architecture détaillée est complé et est à l'étape de la validation (15 juin 2021) La date cible de livraison est le 17 avril 2023. Demande de conception pour la phase 2 approuvée et transmission au Bureau de projet (nov. 2021) Analyse à la Direction de l'amélioration continue et innovation numérique (fév.-mars 2022) Préparation du schéma de conception et de la portée du projet par la Direction de conception des solutions (avril-mai 2022) Approbation par le Secteur des mines (10 juin 2022)
VDC-1	Prévisibilité : avoir un échéancier fixe pour tous les permis et autorisations		Définir des normes de service pour le traitement administratif des demandes de permis et d'autorisations en lien avec l'industrie minière	mai-22	Conforme	Mines/SOR	Mines : Roch Gaudreau SOR : Natalie Langevin	Permettre à l'industrie de mieux planifier les demandes de permis et d'autorisations selon leur contrainte	Le MERN ne contrôle pas le délai global, ce qui inclut les consultations autochtones et interministérielles, ainsi que le temps d'attente pour les compléments de la part du client. En ce qui concerne les baux miniers, les baux exclusifs, les baux non-exclusifs, l'échantillonnage en vrac et les plans de restauration, le MERN publie déjà ses délais de traitement administratifs. Il resterait à analyser les délais suivis dans l'outil SDED pour dégager des moyennes avec les écarts types (si le nombre le permet, BEX et BNE seulement) et s'entendre sur les normes de traitement possible. Les entreprises devraient prévoir aussi une marge de manœuvre dans leurs échéanciers dans le cadre des demandes de permis et autorisations pour se prémunir contre certains délais imprévus.
VDC-2	Éliminer les impressions papier		Le secteur des Mines va évaluer l'opportunité de se limiter à une transmission électronique des plans de restauration	Automne 2022	Conforme	Mines/SOR	Mines Alexandra Roio SOR : ?	Élimination de l'utilisation du papier	Le Secteur des mines évaluera les équipements informatiques et logiciels requis pour permettre l'analyse des plans de restauration en format électronique. Le Secteur des opérations régionales va confirmer que l'utilisation du papier n'est nécessaire dans la demande de bail foncier
VDC-3.1	Prestation de service électronique :	Permettre le paiement électronique des droits	Évalué dans le cadre du projet d'optimisation 3.0 bail foncier	Printemps 2022	Conforme	SOR/DACIN	Natalie Langevin	Ne plus utiliser de chèque ou carte de crédit par téléphone	
VDC-3.2		Centraliser le paiement pour le MERN	Regarder la possibilité pour que le Guichet ministériel puisse offrir au SOR le paiement électronique.	Printemps 2022	Conforme	Mines/SOR	Mines :Roch Gaudreau SOR : Natalie Langevin	Une seule place pour le paiement des droits du MERN	Cette possibilité sera évaluée dans le cadre du dossier d'opportunité de la phase 2 du guichet ministériel. Un nouvel échéancier devra être établi avec la collaboration de la DGRI et la DGRFMGC.
VDC-3.3		Centraliser les paiements des droits (avoir un compte au gouvernement, ex. : GESTIM)	Discussion à entreprendre avec les autres ministères dans le cadre du comité technique du BCD	à définir	Conforme	SOR/Mines	Martin Breault pour le comité, Mines :Roch Gaudreau et SOR: Natalie Langevin	Une seule place pour le paiement de tous les droits	Regarder la possibilité d'offrir le paiement via le Guichet ministériel pour répondre aux besoins du MFFP pour les permis autres fins (activité minière).

VDC-4.4	Former les analystes de projets.	Augmenter le partage des connaissances, des enjeux et des pratiques entre les différents intervenants au dossier permettrait une meilleure synergie entre les MO.		Conforme	SOR/Mines	SOR : Stéphanie Morin Mines : Claude Barnard	S'assurer que les autres MO comprennent les enjeux et la réalité du MERN et vice versa.	Une table Mines/Territoire qui a été mise en place avec les géologues du réseau régional elle servira de canal de formation et d'information avec les analystes de projets. *2 présentations par année devraient suffire pour couvrir les changements de ressources humaines qui pourraient survenir, de sorte que le transfert de connaissance devrait être suffisant.
VDC-4.2		Présentations* des travaux aux analystes de d'autres MO pour leur expliquer comment cela est traité au MERN.		Conforme				
VDC-5	La gestion de risque permet la réduction des délais, ainsi que la simplification des processus, la fluidification des interactions entre les différentes directions, la standardisation et la mise en place de mécaniques de communication en temps réel avec des temps prescrits. Il s'agit d'une façon de concevoir, comprendre et évaluer les projets à partir de critères déterminés (équitables) pour tous les projets (dénominateur commun).	Mise en place d'un comité de travail à la DRSM pour évaluer la faisabilité de la gestion basée sur le risque pour les projets d'exploration assujetti à un plan de réaménagement restauration.	hiver 2023	Conforme	Mines	Mines :Alexandra Roio	Permettre le traitement plus rapide des analyses, ce qui permet notamment de réduire les délais.	Considérations légales à évaluer en parallèle
ST-TIR-1.1	Amélioration de l'adhésion des TIR aux principes directeurs du cadre de référence et modifier celui-ci en conséquence (Constats issus du premier état de situation de la DAIEP à l'été 2020)	Prévoir une nouvelle rencontre de « redémarrage » avec l'ensemble des intervenants participant aux TIR afin d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation permettant d'améliorer l'engagement des participants. Préciser le rôle et les responsabilités de chacun des intervenants participants aux TIR. Mettre en oeuvre des solutions pour obtenir ou maintenir l'engagement des intervenants afin d'améliorer la coordination interministérielle	Hiver 2022	À surveiller	MO impliqué dans les TIR	DGMS - DPSRR - Comité technique Martin et Bruno F.	Favoriser l'engagement et l'adhésion des participants aux travaux des tables en précisant leur contribution projet.	Une certaine confusion est constatée, et ce, tant du côté des promoteurs que des chargés de projet et autres intervenants gouvernementaux aux projets sur la portée du mandat des TIR. L'enjeu se situe notamment au niveau du rôle stratégique ou non des tables qui ont été mises en place principalement pour coordonner l'émission des droits, de sorte à accélérer les activités menant à la réalisation d'un projet.
		Proposer au sein des TIR processus de reddition de compte dont la coordination sera assurée par les directrices régionales du MERN					Renforcer le rôle de coordination du directeur régional au sein des TIR	
		Définir une offre d'accompagnement interministériel à plusieurs niveaux qui tient compte de l'état d'avancement et de la nature des projets miniers.			SOR/Mines			
		Proposer une mise à jour du cadre de référence			MO impliqué dans les TIR	DGMS - DPSRR - Comité technique Bruno Fournier		

ST-TIR-1.5		Mettre en place une plateforme d'échange de documents de type Sharepoint / OneDrive en remplacement du site FTP. Évaluer la possibilité de créer un sharepoint interministériel.	Demande de conception formulée à l'automne 2021	Conforme	SOR	Bruno F.	Sharepoint	Étant donné la mise en place d'une plateforme interministérielle s'avère impossible actuellement en remplacement du site FTP, le tableau de suivi des TIR et autre modèles d'accompagnement interministériel a été déposé sur le site Sharepoint de la Table des chargés de projets du réseau régional. Ainsi, les directions régionales concernées peuvent procéder à la mise à jour du tableau en continu.
------------	--	--	---	----------	-----	----------	------------	--

Numéro de l'action	Constats/enjeux		Actions à entreprendre	Échéancier	Statut	Secteur	Responsable de la mise en œuvre du plan d'action	Améliorations recherchées	Commentaires
ST-OPT-3.2	Prendre en considération l'expérience Lean des gestionnaires et accompagner ceux qui en ont moins afin d'assurer leur implication constante et jusqu'au bout du projet.		S'assurer d'offrir la formation de ceinture blanche Lean à toutes les ressources impliquées du secteur Mines et le SOR	debut 2022	Conforme	SOR/Mines/SIFIG	DACIN	Assurer la compréhension de la démarche, l'adhésion des équipes lors des projets d'optimisation et le renforcement de l'imputabilité des parties prenantes.	En cours (Dernière 14 mars)
ST-OPT-7	Un suivi par les intervenants gouvernementaux doit aussi avoir lieu afin d'avoir une vision globale pour tous.		Poursuivre la saisie de données dans l'outil SDED	En continu	Conforme	TOUS	BSMAOR / collaboration Mines, MFFP et MELCC. Roch Gaudreau et Natalie Langevin	Vue d'ensemble des droits émis par les ministères pour un même projet minier	Meilleurs portraits des motifs de délais par processus
ST-OPT-7.1			Identification de pistes d'amélioration à prioriser par autorisation selon les données du SDED	mai-22	Conforme			Permetts de mieux définir nos prochaines interventions	
ST-OPT-8	Travailler un outil de cheminement de projet pour le promoteur minier , une sorte de schéma macro des étapes à suivre, mais également permettre un accompagnement du promoteur à chaque étape		Avancement du chantier PES, carte interactive.	En cours	Conforme	Mines/SOR	Mines Roch Gaudreau	Le chantier PES permettra de soutenir les promoteurs dans le cheminement d'un projet minier. (Intégration du concept de propriété minière, conversion des données du SDED dans ODM, génération des cadres normatifs par projet (Gantt), production de rapports pour suivi des délais)	Le dossier d'affaires a été approuvé le 17 novembre 2021 permettant ainsi de lancer la phase exécution de la phase 1. Celle-ci est en cours depuis le 17 décembre 2021. La date cible de livraison est le 17 avril 2023. La demande de conception pour la phase 2 du projet a été approuvée en décembre 2021. Cette demande est en cours d'analyse au Bureau de projets de la DGRI.
VDC-1	Prévisibilité : avoir un échéancier fixe pour tous les permis et autorisations		Définir des normes de service pour le traitement administratif des demandes de permis et d'autorisations en lien avec l'industrie minière	mai-22	Conforme	Mines/SOR	Mines : Roch Gaudreau SOR : Natalie Langevin	Permettre à l'industrie de mieux planifier les demandes de permis et d'autorisations selon leur contrainte	Le MERN ne contrôle pas le délai global, ce qui inclut les consultations autochtones et interministérielles, ainsi que le temps d'attente pour les compléments de la part du client. En ce qui concerne les baux miniers, les baux exclusifs, les baux non-exclusifs, l'échantillonnage en vrac et les plans de restauration, le MERN publie déjà ses délais de traitement administratifs. Il resterait à analyser les délais suivis dans l'outil SDED pour dégager des moyennes avec les écarts types (si le nombre le permet) et s'entendre sur les normes de traitement possible. Les entreprises devraient prévoir aussi une marge de manœuvre dans leurs échéanciers dans le cadre des demandes de permis et autorisations pour se prémunir contre certains délais imprévus. Prévisibilité: des messages pour la clientèle sont actuellement en élaboration afin de les aviser des grandes étapes de traitement d'utilisation du territoire public. Quant aux délais, les promoteurs peuvent avoir l'information via l'accompagnement offert par les DR. Également, des délais sont indiqués à titre indicateur dans le Guide du promoteur (p. 7)
VDC-2	Éliminer les impressions papier		Le secteur des Mines va évaluer l'opportunité de se limiter à une transmission électronique des plans de restauration	Automne 2022	Conforme	Mines/SOR	Mines Alexandra Roio SOR : ?	Élimination de l'utilisation du papier	Le Secteur des mines évaluera les équipements informatiques et logiciels requis pour permettre l'analyse des plans de restauration en format électronique. Le Secteur des opérations régionales va confirmer que l'utilisation du papier n'est nécessaire dans la demande de bail foncier
VDC-3.1	Prestation de service électronique :	Permettre le paiement électronique des droits	Évalué dans le cadre du projet d'optimisation 3.0 bail foncier	Printemps 2022	Conforme	SOR/DACIN	Natalie Langevin	Ne plus utiliser de chèque ou carte de crédit par téléphone	Le paiement en ligne (VTL) sera désormais possible pour l'acquittement de certains frais.
VDC-3.2		Centraliser le paiement pour le MERN	Regarder la possibilité pour que le Guichet ministériel puisse offrir au SOR le paiement électronique.	Printemps 2022	Conforme	Mines/SOR	Mines :Roch Gaudreau SOR : Natalie Langevin	Une seule place pour le paiement des droits du MERN	Cette possibilité sera évaluée dans le cadre du dossier d'opportunité de la phase 2 du guichet ministériel. Un nouvel échéancier devra être établi avec la collaboration de la DGRI et la DGRFMGC. Information à venir (NL)
VDC-3.3		Centraliser les paiements des droits (avoir un compte au gouvernement, ex. : GESTIM)	Discussion à entreprendre avec les autres ministères dans le cadre du comité technique du BCD	à définir	Conforme	SOR/Mines	Martin Breault pour le comité, Mines :Roch Gaudreau et SOR: Natalie Langevin	Une seule place pour le paiement de tous les droits	Regarder la possibilité d'offrir le paiement via le Guichet ministériel pour répondre aux besoins du MFFP pour les permis autres fins (activité minière). Aucune information à cet effet.
VDC-4.4	Former les analystes de projets.		Augmenter le partage des connaissances, des enjeux et des pratiques entre les différents intervenants au dossier permettrait une meilleure synergie entre les MO.		Conforme	SOR/Mines	SOR : Stéphanie Morin Mines : Claude Barnard	S'assurer que les autres MO comprennent les enjeux et la réalité du MERN et vice versa.	Une table Mines/Territoire qui a été mise en place avec les géologues du réseau régional elle servira de canal de formation et d'information avec les analystes de projets. *2 présentations par année devraient suffire pour couvrir les changements de ressources humaines qui pourraient survenir, de sorte que le transfert de connaissance devrait être suffisant.
VDC-4.2			Présentations* des travaux aux analystes de d'autres MO pour leur expliquer comment cela est traité au MERN.		Conforme				

VDC-5	La gestion de risque permet la réduction des délais, ainsi que la simplification des processus, la fluidification des interactions entre les différentes directions, la standardisation et la mise en place de mécaniques de communication en temps réel avec des temps prescrits. Il s'agit d'une façon de concevoir, comprendre et évaluer les projets à partir de critères déterminés (équitables) pour tous les projets (dénominateur commun).	Mise en place d'un comité de travail à la DRSM pour évaluer la faisabilité de la gestion basée sur le risque pour les projets d'exploration assujetti à un plan de réaménagement restauration.	hiver 2023	Conforme	Mines	Mines :Alexandra Roio	Permettre le traitement plus rapide des analyses, ce qui permet notamment de réduire les délais.	
ST-TIR-1.1	Amélioration de l'adhésion des TIR aux principes directeurs du cadre de référence et modifier celui-ci en conséquence (Constats issus du premier état de situation de la DAIEP à l'été 2020)	redémarrage » avec l'ensemble des intervenants participant aux TIR afin d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation permettant d'améliorer l'engagement des participants. Préciser le rôle et les responsabilités de chacun des intervenants participants aux TIR. Mettre en oeuvre des solutions pour obtenir ou maintenir l'engagement des intervenants afin d'améliorer la coordination interministérielle	Hiver 2022	À surveiller	MO impliqué dans les TIR	DGMS - DPSRR - Comité technique Martin et Bruno F.	Favoriser l'engagement et l'adhésion des participants aux travaux des tables en précisant leur contribution projet.	Une certaine confusion est constatée, et ce, tant du côté des promoteurs que des chargés de projet et autres intervenants gouvernementaux aux projets sur la portée du mandat des TIR. L'enjeu se situe notamment au niveau du rôle stratégique ou non des tables qui ont été mises en place principalement pour coordonner l'émission des droits, de sorte à accélérer les activités menant à la réalisation d'un projet.
		Proposer au sein des TIR processus de reddition de compte dont la coordination sera assurée par les directrices régionales du MERN					Renforcer le rôle de coordination du directeur régional au sein des TIR	
		Définir une offre d'accompagnement interministériel à plusieurs niveaux qui tient compte de l'état d'avancement et de la nature des projets miniers.			SOR/Mines			
		Proposer une mise à jour du cadre de référence			MO impliqué dans les TIR	DGMS - DPSRR - Comité technique Bruno Fournier		
ST-TIR-1.5		Mettre en place une plateforme d'échange de documents de type Sharepoint / OneDrive en remplacement du site FTP. Évaluer la possibilité de créer un sharepoint interministériel.	Demande de conception formulée à l'automne 2021	Conforme	SOR	Bruno F.	Sharepoint	Étant donné la mise en place d'une plateforme interministérielle s'avère impossible actuellement en remplacement du site FTP, le tableau de suivi des TIR et autre modèles d'accompagnement interministériel a été déposé sur le site Sharepoint de la Table des chargés de projets du réseau régional. Ainsi, les directions régionales concernées peuvent procéder à la mise à jour du tableau en continu.

Bureau de coordination des droits Rencontre du comité ministériel

30 juin 2022 de 13 h 30 à 15 h (Teams)

ORDRE DU JOUR

1. État de situation sur les chantiers (Tour de table)

1.1. Optimisation

1.2. Chantier guichet ministériel

1.3. TIR

1.4. Chantier consultation autochtone

Non-visé

3. Communications (Nathalie Sirois)

- Présentation des résultats du sondage
- Appel de sujets pour la prochaine Infolettre

4. Mise à jour du PowerPoint du BCD (Martin P.)

5. Préparation de la rencontre avec la sous-ministre (août) (Martin P.)

6. Date de la prochaine rencontre ministérielle (Martin P.)

7. Varia

Bureau de coordination des droits

2 septembre de 9 h 00 à 10 h 30

ORDRE DU JOUR

	Porteur	Durée
1. Mot de bienvenue	M. Pelletier	3
Non-visé		
3. Proposition d'un plan d'action sur l'application des recommandations du SEP et actions 2022-2024	M. Pelletier (et tous)	9 h 13 40
4. État de situation des chantiers 4.1. Optimisation 4.2. Guichet ministériel 4.3. Entente autochtone 4.4. TIR	S. Morin R. Gaudreau R. Gaudreau S. Morin	9 h 53 4 x 5 min
5. Formation ceinture blanche	D. Larochelle	10 h 13 5
6. Prochaines étapes	M. Pelletier	10 h 18 5
7. Prochaines rencontres	M. Pelletier	10 h 23 2

Bureau de coordination des droits

5 octobre de 13 h 00 à 14 h 30

ORDRE DU JOUR

1. Retour sur les rencontres SM et comité technique (Martin, 20 min)
2. Retour sur la visite à Windfall (Stéphanie, 10 min)
3. Implantation des consultations autochtones (Roch et Céline, 10 min)
4. État de situation des autres chantiers (Tous)
5. Prochaines étapes pour le Plan d'action 2022-2024 (Martin, 10 min)
6. Communications (Martin, 5 min)

Bureau de Coordination des droits

Comité interne

Mercredi le 22 février 2023

14 h 00 à 15 h 30

Tenu en mode virtuel

ORDRE DU JOUR

1. Suivi de la dernière rencontre

— Comité interne : 5 octobre 2022 (Martin, 5 min.)

2. Points stratégiques

— État de situation sur les activités du BCD (Martin : 8 min.)

— Suivi des délais au 31 décembre 2022 (Martin : 5 min.)

— État du document de Suivis des recommandations du rapport d'évaluation 2019-2022 (Martin : 5 min.)

— Présentation du projet de Plan d'action 2023-2025 (Jean-François : 20 min.)

3. État de situation des chantiers

— Chantier TIR (Stéphanie : 10 min.)

— Chantier optimisation des processus d'émission des droits (Nathalie : 10 min.)

— Chantier guichet ministériel de gestion et de diffusion des droits (Roch : 10 min.)

— Chantier coordination gouvernementale des consultations autochtones
(Roch : 10 min.)

- i. Mise en œuvre du Protocole d'entente administrative concernant
la coordination de la consultation des communautés autochtones
dans le cadre de certaines activités minières

4. Meilleures pratiques d'affaires

— Liste de sujets potentiels (Jean-François : 2 min.)

5. Varia

6. Prochaines convocations (Martin : 5 min.)



Plan d'action 2023-2025

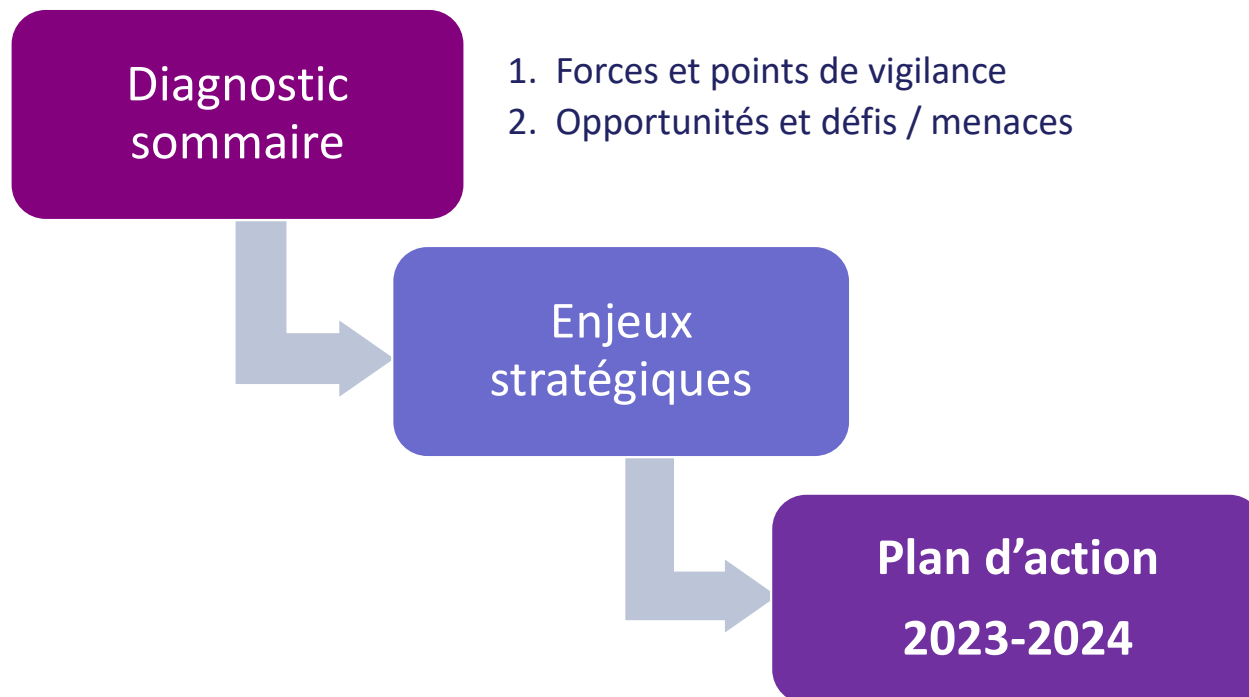
**Bureau de coordination
des droits**

Novembre 2022

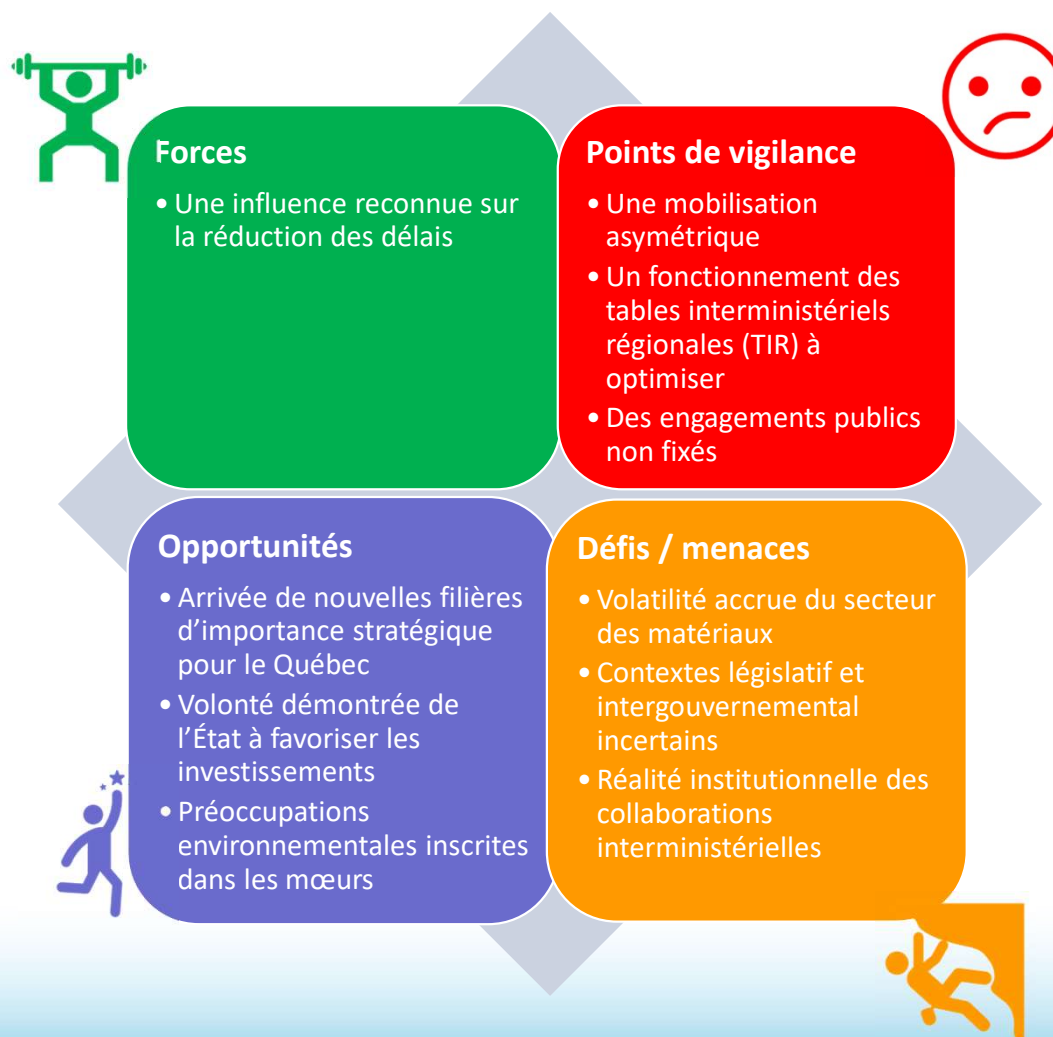
Votre
gouvernement

Québec 

Plan de la présentation



Diagnostic sommaire



Forces et points de vigilance

Forces

- L'influence du BCD sur la réduction des délais d'émission des droits est appréciée
- Identifié comme priorité gouvernementale, le BCD est arrimé avec les objectifs gouvernementaux
- Pris en amont des projets, les TIR aident les promoteurs à bien les planifier
- Les chantiers d'optimisations des processus et de Guichet ministériel avancent dans les délais prévus

Points de vigilance

- Les parties prenantes* n'expriment pas le même degré de mobilisation autour du BCD
- Aucune vision consensuelle du BCD n'est partagée par les parties prenantes
- Les chantiers du BCD n'avancent pas au même rythme
- Les canaux de communication ne laissent pas circuler adéquatement l'information entre les parties prenantes des TIR
- Le processus de fonctionnement des TIR est peu formel
- Stagnation du nombre de TIR depuis 2019
- Absence de rétroaction des impacts du BCD sur les objectifs d'allégement réglementaire et administratif fixés par le Gouvernement du Québec
- Impossibilité de s'engager sur les délais de l'ensemble des droits émis auprès des entreprises
- Les chargés de projets ne se sentent pas adéquatement outillés pour accompagner les promoteurs

Opportunités et défis / menaces

Opportunités	Défis / menaces
• Le contexte économique actuel est favorable. Les prix des métaux sont à des niveaux élevés. De plus, ce secteur d'activité innove davantage • Le modèle du BCD est transposable à de nouvelles filières d'importance stratégique pour le Québec • Besoins marqués pour les minéraux critiques et stratégiques • Engagement clair de l'État à soutenir les entreprises • Préoccupations environnementales et en acceptabilité sociale accrues	• Le secteur économique des matériaux est cyclique • Coût du capital des entreprises en forte hausse • Pressions des entreprises pour raccourcir les délais • Interventions du Gouvernement fédéral dans les compétences des provinces, notamment en matière de réglementation • Les projets situés au Sud du Québec ou sur des territoires autochtones génèrent des frictions • Les méthodes de travail et attitudes à collaborer diffèrent d'un ministère à l'autre. Celles-ci peuvent fluctuer dans le présent contexte de réforme institutionnelle • Contrairement aux grandes entreprises, les petites et moyennes entreprises n'ont pas toujours les ressources nécessaires pour rencontrer les formalités gouvernementales

Enjeux stratégiques



Un environnement d'affaires compétitif et socialement responsable

Le promoteur est au centre des activités du BCD, son allié pour profiter des occasions, souvent de courte durée, qui se présentent à lui. Afin de garantir un environnement d'affaires compétitif, le Gouvernement du Québec doit continuer de soutenir le promoteur dans le respect de ses lois et règlements visant la protection de l'environnement. Les ressources du BCD doivent avant tout répondre sans ambiguïté à ses besoins exprimés.



Une contribution économique maximisée

L'impact réel des actions du BCD doit être connu pour en apprécier pleinement ses retombées sur l'économie québécoise. Dans un souci d'efficacité de l'État, il doit être maximisé.



Une coordination gouvernementale efficace

Le Gouvernement du Québec dispose de nombreuses ressources pour soutenir les entreprises qui répondent à ses orientations stratégiques. Par une coordination structurée, le BCD doit permettre une allocation efficace des ressources au bénéfice de l'économie et de l'environnement.



Un cadre de gouvernance mobilisant

La gouvernance du BCD doit être cadrée de manière à mobiliser adéquatement les ressources vers l'atteinte de sa mission.

Objectifs – Plan d'action 2023-2025

Orientation stratégique 1 : Générer un environnement d'affaires compétitif et socialement responsable

Objectif 1.1 :
Maximiser le nombre
de TIR actives

Objectif 1.2 : Fournir
un accompagnement
de qualité aux
promoteurs

Objectif 1.3 : Outiller
adéquatement les
professionnels dédiés
à l'accompagnement
des promoteurs

Orientation stratégique 2 : Maximiser la contribution économique des actions du BCD

Objectif 2.1 : Connaître
l'impact réel des
actions du BCD sur la
réduction des délais

Objectif 2.2 : Bonifier
les gains obtenus des
travaux du BCD

Objectif 2.3 : Dynamiser
le démarrage de projets
d'exploitation des
minéraux critiques et
stratégiques

Orientation stratégique 3 : Intervenir en coordination sur le territoire québécois

Objectif 3.1 : Conférer
une portée
interministérielle aux
interventions du BCD

Objectif 3.2 : Maintenir
une collaboration étroite
et consensuelle entre les
ministères et organismes
concernés par les projets

Objectif 3.3 : Faire
rayonner les actions du
BCD

Orientation stratégique 4 : Renforcer le cadre de gouvernance du BCD

Objectif 4.1 :
Structurer une
gouvernance
mobilisante des
comités du BCD

Plan d'action 2023-2025

Orientation stratégique 1 : Générer un environnement d'affaires compétitif et socialement responsable

Objectifs	Actions	Cibles	Responsables
Maximiser le nombre de TIR actives	Favoriser l'organisation de TIR par les Directions régionales.	À définir	DGGTP DGMSCI
Fournir un accompagnement de qualité aux promoteurs	Structurer le fonctionnement optimal des TIR dans un processus complet.	Au 31 mars 2023, avoir complété une nouvelle offre de services des TIR.	DGGTP
	Favoriser une rétroaction des professionnels participants sur le fonctionnement des TIR.	Tenir une rencontre annuelle de bilan avec les participants au TIR.	DGGTP DGMSCI
	Maintenir un niveau de satisfaction élevé des promoteurs participants aux TIR.	Niveau global de satisfaction des promoteurs : 90 %.	DGGTP
	Étendre le modèle d'accompagnement offert à d'autres types de projets.	Au 31 mars 2025, avoir réalisé une TIR pour un type de projet autre que minier.	DGGTP DGMSCI
Outiller adéquatement les professionnels dédiés à l'accompagnement des promoteurs	Établir un programme de formation continue répondant aux besoins des professionnels participants des TIR.	Niveau global de satisfaction des professionnels participants aux TIR : 90 %.	DGMSCI
	Lancer le Guichet ministériel de gestion et de diffusion des droits.	Au 30 avril 2023, rendre le système GESTIM pleinement opérationnel.	DDCAM

Plan d'action 2023-2025

Orientation stratégique 2 : Maximiser la contribution économique des actions du BCD

Objectifs	Actions	Cibles	Responsables
Connaître l'impact réel des actions du BCD sur la réduction des délais	Pour chaque type de droit, réaliser une analyse qualitative des causes des délais réduits.	Au 30 septembre 2023, avoir identifié les causes des délais réduits pour les 18 permis et autorisations sous l'égide du MRNF relatifs au secteur minier.	DGMSCI DGGTP
	Fournir un engagement de délai de traitement pour chacun des droits administrés par le MRNF.	Au 31 mars 2025, avoir un engagement de délai de traitement pour les 18 permis et autorisations sous l'égide du MRNF relatifs au secteur minier.	DEDF
Bonifier les gains obtenus des travaux du BCD	Optimiser l'ensemble des processus d'émission des droits relatifs aux projets concernés par le BCD.	Au 31 mars 2025, avoir complété l'optimisation des 18 permis et autorisations sous l'égide du MRNF relatifs au secteur minier.	DEDF
	Harmoniser les activités du BCD avec les efforts déployés dans la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière d'allégement réglementaire et administratif.	Au 31 mars 2025, avoir diminué le nombre, le volume et le coût moyen des formalités administratives des permis et autorisations sous l'égide du MRNF de 10 %, 15 % et 20 % respectivement par rapport à leur niveau de 2019.	DGMSCI DEDF DSDE

Plan d'action 2023-2025

Orientation stratégique 2 : Maximiser la contribution économique des actions du BCD

Objectifs	Actions	Cibles	Responsables
Bonifier les gains obtenus des travaux du BCD (Suite)	Maintenir les délais moyens de délivrance des droits à des niveaux favorables à l'attrait d'investissements.	Au 31 mars 2025, maintenir une réduction de 35 % des délais moyens de délivrance des droits dans le domaine minier par rapport au niveau de 2019-2020.	DGMSCI DGGTP DEDF
	Mitiger l'impact des nouvelles réglementations fédérales sur les délais moyens de délivrance des droits.	Variation des délais moyens attribuables aux autres droits pouvant être imputés aux nouvelles réglementations fédérales : 0 %.	DGMSCI DEDF
Dynamiser le démarrage de projets d'exploitation des minéraux critiques et stratégiques	Contenir les délais supplémentaires possibles spécifiques aux projets en minéraux critiques et stratégiques.	Écart de délais imputables au MRNF entre les projets en minéraux critiques et stratégiques et l'ensemble des projets : 0 %.	DGMSCI
	Former les professionnels participants aux TIR aux spécificités des projets en minéraux critiques et stratégiques.	Au 31 mars 2025, la totalité des ressources impliquées du secteur Mines et de la DGGTP a été formée aux spécificités des projets en minéraux critiques et stratégiques.	DGMSCI DGGTP Mines

Plan d'action 2023-2025

Orientation stratégique 3 : Intervenir en coordination sur le territoire québécois

Objectifs	Actions	Cibles	Responsables
Octroyer une portée interministérielle aux interventions du BCD	Étendre la coordination du BCD à des projets majeurs autres que des projets miniers.	Au 31 mars 2025, avoir réalisé une TIR pour un projet majeur autre que minier	DGMSCI
Maintenir une collaboration étroite et consensuelle entre les ministères et organismes concernés par les projets	Favoriser la prise en charge des besoins perçus du promoteur autres que réglementaires par les ministères et organismes appropriés.	Au 31 mars 2025, avoir référé cinq besoins autres que réglementaires aux ministères et organismes appropriés.	DGGTP
	Adopter une méthodologie commune de calcul des délais des MO émetteurs de droits.	Au 30 avril 2023, appliquer une méthodologie commune de calcul des délais pour les droits octroyés par le BCD.	DGMSCI
	Mettre en œuvre l'entente de coordination gouvernementale des consultations autochtones.	Délais moyens attribuables aux consultations autochtones, lorsque applicable : 53 jours ouvrables.	DGMSCI DGGTP
	Évaluer la pertinence d'une fusion entre les TIR et les tables interministérielles mixtes du MEIE.	Au 31 décembre 2023, être positionné sur la pertinence d'une fusion entre les TIR et les tables interministérielles mixtes du MEIE.	DGMSCI
Faire rayonner les actions du BCD	Développer un nouveau plan de communication	Perception positive des promoteurs sur l'amélioration de leur environnement d'affaire Perception positive des MO concernés sur l'amélioration de l'environnement d'affaire des promoteurs	DCOM

Plan d'action 2023-2025

Orientation stratégique 4 : Renforcer le cadre de gouvernance du BCD

Objectifs	Actions	Cibles	Responsables
Structurer une gouvernance mobilisante des comités du BCD	Bâtir une vision consensuelle et commune du BCD.	Niveau d'efficacité de la démarche.	DGMSCI
	Définir clairement les objectifs et les cibles pour chacun des chantiers.	Au 30 juin 2023, avoir élaboré des objectifs et des cibles pour chacun des chantiers, en concertation avec leur directeur.	DGMSCI
	Favoriser l'engagement des membres des comités du BCD.	Taux moyen de présence aux rencontres de comités : 80 %.	DGMSCI

Bureau de coordination des droits

Note d'information

1. CONTEXTE

En novembre 2019, le gouvernement du Québec a lancé le Bureau de coordination des droits (BCD) pour le développement de projets miniers, une structure interministérielle copilotée par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et la Société du Plan Nord (voir structure de gouvernance en annexe 1).

Le BCD vise à réduire les délais d'attribution des droits (permis et autorisations) nécessaires à la réalisation d'un projet d'investissement majeur au Québec, et ce, sans compromettre les exigences légales et réglementaires.

Quatre chantiers ont été mis en œuvre :

- Les tables interministérielles en région (TIR), dont l'objectif est d'offrir un accompagnement coordonné et personnalisé aux promoteurs.
- L'optimisation des processus de délivrance des droits, permis et autorisations visant à éliminer les étapes à non-valeur ajoutée pour le client.
- La création d'un guichet de prestation électronique de services dont l'objectif est d'offrir à la clientèle du domaine minier un guichet unique regroupant les services informationnels et transactionnels de tous les ministères engagés dans l'attribution des droits.
- La coordination des consultations autochtones visant à améliorer la coordination gouvernementale et éviter leur multiplication pour un même projet.

Non-visé

3. APPLICATION DU MODÈLE

Le BCD est un concept exportable à d'autres domaines d'affaires pour lesquels une coordination interministérielle est requise afin d'octroyer les droits et permis nécessaires à la réalisation des projets.

art. 48

4. NOUVELLE GOUVERNANCE PROPOSÉE

Avec l'intégration du volet énergie, il est requis de revoir la structure de gouvernance. La structure proposée est décrite ci-après et présentée à l'annexe 2.

Comité stratégique (rencontre annuelle)

art. 37

Comité directeur (rencontre biannuelle)

Ce comité, composé de sous-ministres associés ou adjoints, approuve les plans de travail et veille à l'atteinte des résultats. art. 37

Bureau de coordination des droits (rencontre aux 3 mois)

Le BCD devient l'espace d'arrimage entre les deux volets énergie et mines. Il sert de lieu de partage pour les bonnes pratiques et de réflexion pour des enjeux à résoudre.

Il est coordonné par le directeur général des affaires stratégiques (MRNF), le directeur général de l'électricité (MEIE) et le directeur général de l'évaluation environnementale et stratégique (MELCCFP). Les coordonnateurs s'adjoignent la participation d'intervenants d'autres ministères si les enjeux l'exigent.

Ce comité a également pour mandat d'orchestrer les chantiers communs, c'est-à-dire, ceux représentant un défi tant pour le volet mines que le volet énergie.

Le BCD assure la préparation des rencontres des comités stratégique et directeur.

Gouvernance spécifique à chaque volet

Deux comités spécifiques aux volets énergie et mines sont proposés. Ces comités sont responsables de suivre les travaux de leurs chantiers respectifs, d’entériner les décisions proposées et de faire les arbitrages lorsque nécessaire.

5. RECOMMANDATIONS

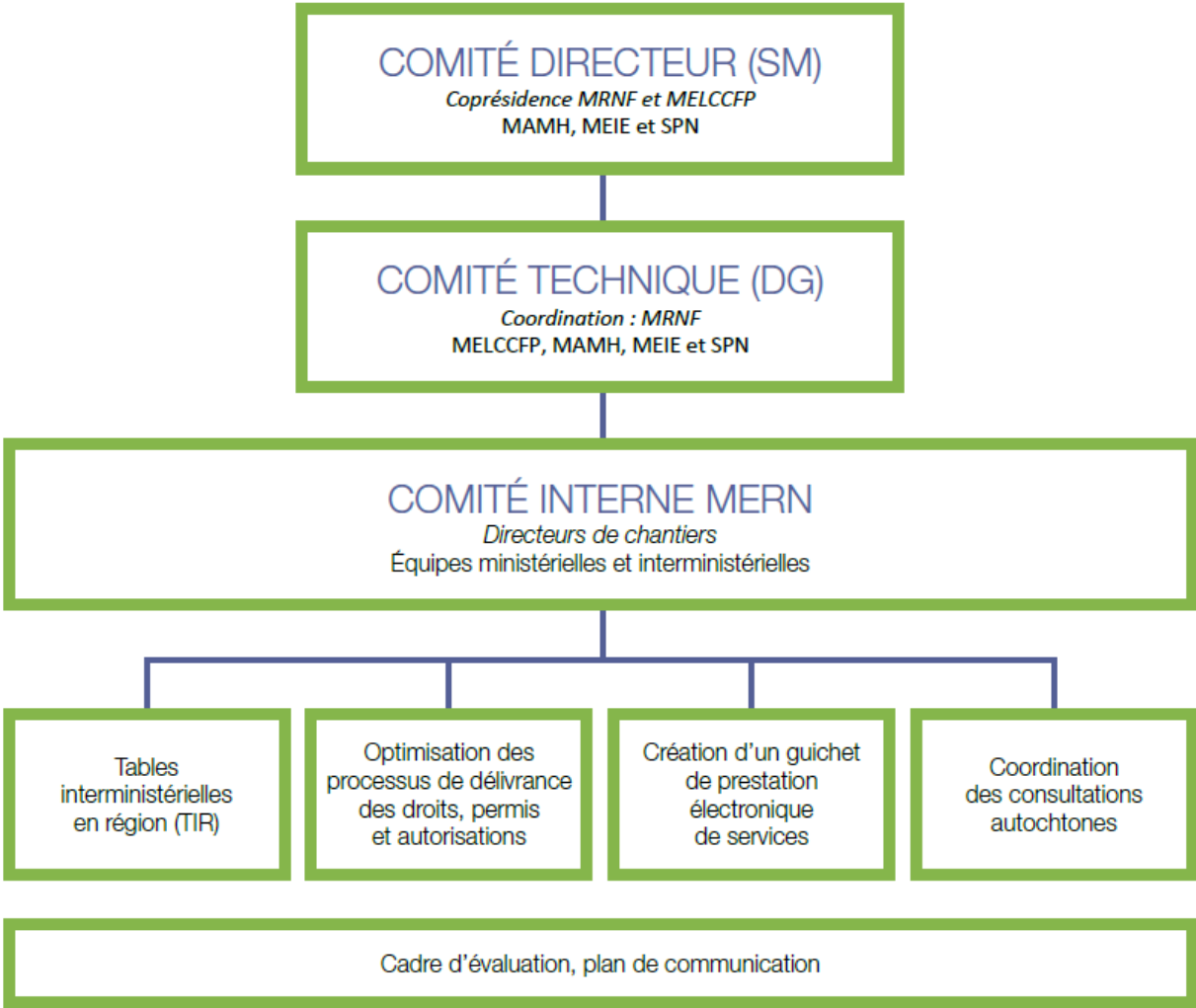


Jennifer Grenier et Martin Pelletier
Direction générale des affaires stratégiques, MRNF

Julie Poulin et Étienne Chabot
Direction générale de l’électricité, MEIE

Le 19 février 2024

Annexe 1 – Gouvernance mise en place en 2019 pour le volet minier



Annexe 2 – Proposition de gouvernance pour l’intégration du volet énergie au volet minier

